LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12876 – 6 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   DIMANCHE 22-LUNDI 23 JUIN 1986

Otages : les efforts continuent

Bravo ! mais...

LA joie est un sentiment qui ne se marchande pas. Il n'est donc pas question, au lendemain de la libération de deux otages, de la tempérer par autre chose que par une pensée pour les sept Français qui demeurent détenus. Certains le sont depuis très longtemps alors que leur âge et leur état de santé avivent les inquiétudes. Usant d'un procédé odieux, les ravisseurs n'ont pas pris en compte les considérations humanitaires dans leurs calculs. Enlèvements et libérations sont des opérations politiques, et c'est sur ce plan qu'il convient aussi de les apprécier.

A cet égard, faut-il constater que le chantage a payé ? Sans l'enlèvement de citoyens français à Beyrouth et la menace pesant sur leur vie, la politique de Paris aurait-elle été exactement la même ? Les ravisseurs sont évidemment convaincus du contraire et attribuent à leur action des « indices, faits et engagements nouveaux du gouvernement français » dont ils se félicitent dans le communiqué diffusé avant la libération des deux journalistes d'Antenne 2. Il est difficile de leur donner entièrement tort.

AVEC ou sans otages, un rééquilibrage de la politique de Paris à l'égard de l'Iran était sans doute souhaitable. Il a été mené tambour battant par M. Jacques Chirac, en dépit ou peut-être à cause de ses amitiés irakiennes. On ne pouvait pas laisser indéfiniment les Moudjahidins du peuple, extrémistes aussi peu démocrates que le régime qu'ils combattent, mener leur agitation à partir du sol français. De même, la créance de l'Iran impérial dont a hérité la République islamique ne pouvait être récusée. Le départ, même « volontaire », de M. Radjavi et de ses amis pour Bagdad le 7 juin dernier, le tour favorable que prend la négociation sur le milliard de dollars d'Eurodif, ont donné à Téhéran des satisfactions qui ont pesé dans les libérations de vendredi.

De même les bons procédés envers le président syrien, actuellement en difficulté, ont valu à Paris un appui sans doute décisif.

A partir de quel moment l'évolution de positions par trop unilatérales s'est-elle faite sous la pression du chantage à la vie et à la liberté d'innocents ? Faut-il considérer le changement de majorité le 16 mars comme un moment décisif ?

Avant les élections, M. Mitterrand et le gouvernement avaient multiplié les tentatives auprès des Etats de la région et des mouvements passant pour proches des ravisseurs en utilisant soit des émissaires officieux, soit des diplomates de haut rang. Mais ces efforts, qui apparaissaient parfois désordonnés, étaient restés vains. Au lendemain des élections, Radio-Téhéran s'était bruyamment félicitée de la « défaite des socialistes ».

Sept otages français demeurent détenus au Liban. Faudra-t-il multiplier, pour qu'ils soient enfin libérés, les « signes encourageants » que relèvent leurs ravisseurs ? Aller par exemple jusqu'à la livraison de l'armement lourd que souhaite l'Iran en guerre ? Tout en proclamant – bien entendu – que la France ne cède jamais au chantage et n'a en rien modifié sa politique.

Le soulagement, l'espoir, et pour les familles le bonheur... Mais avec quelques questions lancinantes qui font suivre le bravo de quelques réticences...

Après la libération de Philippe Rochot et Georges Hansen, Paris poursuit ses « démarches » en faveur des sept autres Français détenus au Liban

Philippe Rochot et Georges Hansen, libérés vendredi soir à Beyrouth-Ouest, devaient gagner Damas ce samedi 21 juin, puis, à bord d'un Mystère 20, Villacoublay, où M. Jacques Chirac ira les accueillir dans la soirée. Le président de la République et le premier ministre ont exprimé leur joie. M. Chirac a remercié l'Iran, la Syrie et l'Algérie et indiqué que le gouvernement poursuivait ses « démarches » en vue de la libération de tous les otages.



BEYROUTH
de notre correspondant

Les deux collaborateurs d'Antenne 2 enlevés le 8 mars à Beyrouth ont donc retrouvé la liberté, tard dans la nuit du 20 au 21 juin. Leurs deux camarades, Aurel Cornea et Jean-Louis Normandin, capturés le même jour, de retour d'un reportage sur une manifestation du Hezbollah (le Parti de Dieu, intégristes pro-iraniens) dans la banlieue sud de Beyrouth, restent aux mains de l'« Organisation de la justice révolutionnaire ». Il en est de même pour les cinq autres otages français : les diplomates Marcel Carton et Marcel Fontaine, le journaliste Jean-Paul Kauffmann et le chercheur Michel Seurat, s'il est en vie (le Djihad islamique annonça sans preuves convaincantes son « exécution » le 5 mars), et M. Camille Sontag (quatre-vingt-quatre ans), enlevé le 7 mai.

LUCIEN GEORGE.

(Lire la suite page 3.)

Tension autour de la réunion à Lima de l'Internationale socialiste
Une jeune femme est morte dans l'explosion d'un mortier pointé sur l'hôtel où siègent les délégués.
PAGE 5

M. Carlo de Benedetti prend le pouvoir chez Valéo
Le gouvernement français a levé son veto à la reprise du premier fournisseur d'équipements automobiles par l'industriel italien.
PAGE 13

L'enquête sur la mort de cinq nourrissons
Le vaccin était innocent, mais les enfants étaient malades.
PAGE 16

Les assises de la prévention de la délinquance à Toulouse
« Stop galère » n'a pas eu le succès mérité, bien que la Ville rose soit pilote en la matière.
PAGE 9

Le sommaire complet se trouve page 16

La Fête de la musique

Harmonie d'un soir

Le premier jour de l'été, la *musique descend dans la rue*, elle se fait entendre dans tous les squares et les carrefours, les petites et les grandes places, sur les podiums et dans les salles de concerts : une tradition est en train de naître qui désormais dépasse les clivages politiques.

L'affaire date de 1982, elle a été lancée par Jack Lang et son directeur de la musique, Maurice Fleuret. L'actuel ministre de la culture et de la communication, François Léotard, en a recueilli l'héritage.

Il y avait eu un précédent : les musiques dans la rue à Aix-en-Provence. L'aristocratique cité s'était laissé séduire par les musiques diverses, les allures désinvoltes des petits ensembles de jeunes instrumentistes en jeans et les groupes de jazz. A partir de là tout pouvait arriver. Comme un clin d'œil aux slogans joyeux de mai 68, la fête a été décrétée. Le miracle est que tout le monde y a participé : le ministère de la culture, bien entendu, les professionnels, les rockers, les fanfares, les grands orchestres symphoniques, les orphéons, les accordéons, les radios et les chaînes de télévision, qui ont diffusé des encouragements à prendre son flûtiau et à aller dehors, à jouer ensemble, en harmonie et même en cacophonie.

Autre miracle, les Français, qui dit-on ne sont pas musiciens, et d'ailleurs détestent le bruit, ont répondu, sont descendus dans la rue. Et peu à peu, d'année en année, le mouvement s'est développé. C'est toute la France qui fête à présent la musique, qui joue et qui chante, qui danse comme au 14 Juillet sous les lampions.

Cette année, du Nord à l'Aquitaine, de la Bretagne à l'Alsace, on attend des milliers de personnes devenues soudain, l'espace d'une soirée, des mélomanes passionnés. Paris sera, bien sûr, au premier rang de la fête.

La France a entraîné l'Europe – l'année dernière a été celle de la musique – et le monde entier aujourd'hui chante ensemble, de la Thaïlande au Mexique (football et mariachis, même combat), du Danemark à l'Argentine, du Sénégal à l'Espagne... La trêve de Noël au premier jour de l'été, en somme.

Le troisième miracle serait que le soir du 21 juin, en France, le temps se mette à l'unisson, sans pluie, sans orage.

(Lire nos informatitons page 10.)

Le gouvernement face aux chefs d'entreprise

Le CNPF existe-t-il ?

M. Jacques Chirac s'adressait, ce samedi 21 juin, à dix mille chefs d'entreprise réunis à Paris à l'occasion du forum « Décider pour une libre entreprise ». Il a assuré les chefs d'entreprise de *« la pérennité de la politique engagée depuis le 16 mars »*.

Plusieurs milliers de chefs d'entreprise – dix mille, dit-on – en train d'exposer leurs préoccupations à un parterre gouvernemental impressionnant où l'on ne compte pas moins de huit ministres, dont le premier d'entre eux : le plateau est trop inhabituel pour qu'on ne s'interroge sur les relations du patronat et du gouvernement. D'autant que cette manifestation – organisée de « longue date » par le RPR – vient ponctuer une série de déjeuners de M. Chirac ou de son ministre de l'économie, des finances et de la privatisation avec nombre de dirigeants de l'industrie.

Comment ne pas voir, en effet, dans cette volonté d'explication directe de la politique gouvernementale comme une défiance à l'égard de l'organisation patronale, même si le président de la société Radial qu'est aussi M. Gattaz est présent au forum « Décider pour une libre entreprise » ?

« Le CNPF n'existe pas. » Cette phrase prononcée naguère par les gouvernants socialistes, M. Chirac la reprend, paraît-il, volontiers à son compte dans les conversations privées. Et, comme l'ensemble des représentants socio-professionnels sont trop heureux de voir leurs adversaires dans les négociations être en position de faiblesse, ils s'épanchent aussi. M. André Bergeron se plaint de la *« vacance patronale » : « Sans se mêler des affaires internes du CNPF*, dit-il au *Figaro*, *il est de notoriété publique qu'il y a des divergences. Et cela n'arrange rien. Il y a un flottement tout à fait regrettable de la politique contractuelle. »* Quant à M. Edmond Maire, il estime sur Canal Plus que *« les principales chambres professionnelles sont dans l'opposition »* (à M. Gattaz). Enfin, le président de la CGC, M. Paul Marchelli dit, parlant des négociations sociales, *« ne pas vouloir servir de comparse à une pièce montée pour améliorer l'image de marque de Gattaz »*.

Quelles que soient les raisons tactiques de ces propos, le trouble à l'intérieur de l'organisation patronale existe bel et bien. Certes, des dissensions y sont toujours apparues, car nul ne peut prétendre réellement représenter les deux millions de patrons français dans leur diversité. On se souvient ainsi avec quelle délectation M. Bérégovoy, alors secrétaire général de la présidence de la République, avait aidé à exister un SNPMI ultra-réactionnaire, qui a depuis lors quasiment disparu au gré de querelles internes ; et l'association de « grands patrons » créée par M. Ambroise Roux, l'ancien président de la CGE – ses membres viennent encore de déjeuner avec M. Balladur – n'a pas renforcé l'autorité du CNPF.

Mais l'esclandre provoqué par la démission à la date symbolique du 17 mars du vice-président Chotard, proche de longue date du RPR et de M. Chirac, a encore affaibli une organisation qui a pourtant réussi à imposer ces dernières années l'idée de l'importance de l'entreprise dans l'économie.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 13.)

Pablito, dix ans, privé de Mundial

La France rencontrait le Brésil, samedi 21 juin, à Guadalajara, en quart de finale de la Coupe du monde de football. La Fédération internationale organisera le 27 juillet un match de bienfaisance au profit de l'UNICEF.

MEXICO
de notre envoyé spécial

Pablito a dix ans, le cheveu noir et le teint mat des jeunes Mexicains, avec dans le regard un peu moins d'insouciance que tous les gosses de son âge. Tous les soirs, après l'école, il se tient avec son chien près d'un feu de circulation, du côté de Mixcoac, pour vendre les journaux du soir jusqu'à une heure avancée de la nuit. Pour 2 000 pesos (25 francs) par semaine, qui contribuent à faire vivre ses parents et ses sept frères et sœurs dans ce pays où allocations familiales et indemnités de chômage n'existent pas.

Comme lui, ils sont sans doute des dizaines de milliers à investir les rues, chaque jour, pour solliciter quelques pesos des automobilistes qui se garent, en échange de la *« vigilencia »* ou d'un coup de chiffon sur le pare-brise. Pour proposer à presque tous les carrefours chewing-gums, cigarettes, billets de loterie, journaux, balais d'essuie-glaces... à des chauffeurs qui ne pestent même plus contre d'inextricables embarras de la circulation.

A défaut d'être un pays jeune, le Mexique est un pays de jeunes. Sur 80 millions d'habitants, 54 % ont moins de dix-neuf ans ; 28 millions ont moins de quatorze ans. Tous les jours, le Conseil national de la population essaie, par des messages radio, de mettre en garde les Mexicains contre les conséquences de cette explosion démographique. Si le rythme se maintient, la population aura doublé en trente-trois ans.

Pour lutter contre l'illettrisme qui concernait encore, en 1982, 6,5 % des 38,5 millions de Mexicains âgés de plus de quinze ans, l'Etat consent un gros effort pour l'éducation, avec des résultats surtout sensibles dans les grandes villes. Mais la plupart des gosses scolarisés doivent quitter l'école dès la fin du primaire pour garder leurs jeunes frères et sœurs, aider aux tâches ménagères ou trouver de petits boulots qui aideront à subvenir aux besoins de la famille.

Que deviendront ces millions de jeunes dans un pays étouffé par sa dette commerciale extérieure, où l'inflation galopante gèle toute création d'emplois ?

GÉRARD ALBOUY.

(Lire la suite page 8.)

Dates

RENDEZ-VOUS

Lundi 23 juin. – Visite officielle en France du président du Niger, le général Kountche. Visite de travail à Paris du ministre israélien des affaires étrangères, M. Shamir.

Bruxelles : Reprise des discussions franco-espagnoles sur les droits de pêche.

Singapour : Visite du secrétaire d'État américain, M. Shultz.

Mardi 24 juin. – *Bolivie :* Réunion avec le Club de Paris sur la renégociation de la dette.

Luxembourg : Conseil des ministres européens de l'agriculture.

Brunei : Visite de M. Georges Shultz.

Mercredi 25 juin. – *Luxembourg :* Conseil des ministres de la pêche de la CEE.

Yougoslavie : Congrès de la ligue des communistes.

Manille : Mme Corazon Aquino reçoit M. Shultz.

Sri Lanka : Réunion des partis politiques sur le problème tamoul.

Jeudi 26 juin. – Conseil européen de La Haye en présence de MM. Mitterrand et Chirac.

Irlande : Référendum sur le projet de libéralisation du divorce.

Manille : Réunion ministérielle de l'ASEAN.

Vendredi 27 juin. – *Thaïlande :* Elections générales.

Samedi 28 juin. – *Zurich :* Réunion monétaire internationale.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
570.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX°
1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 290 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 120 esc. ; Sénégal, 480 F CFA ; Suède, 11 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

Il y a trente ans, la loi-cadre

La France décolonise, sans drame

ADOPTÉE il y a trente ans, la loi-cadre du 23 juin 1956 sur les territoires d'outre-mer a connu un destin singulier. La brièveté de son application contraste avec la portée d'une réforme qui a marqué durablement en Afrique noire les structures des Etats aujourd'hui indépendants et le début d'un processus de décolonisation par étapes.

Au début de l'année 1956, les conditions sont réunies pour un changement du statut des territoires d'outre-mer français. Au Maghreb, les protectorats tunisien et marocain s'acheminent vers l'indépendance alors que la guerre s'intensifie en Algérie. Il n'est pas concevable qu'un « second front » puisse s'ouvrir vers le sud. En Afrique noire, les élites locales, sans rompre avec les traditions issues du modèle français d'assimilation, exploitent adroitement les possibilités qu'elles tirent de la représentation politique dans les Assemblées parlementaires, plus encore que dans les organes de l'Union française, pour revendiquer une plus grande autonomie. Précisément, les élections du 2 janvier 1956 ont donné au Rassemblement démocratique africain (RDA), le grand parti interterritorial, plus d'élus que ceux obtenus par son associé métropolitain, l'UDSR, une formation centriste. Or, depuis 1950-1951, le RDA n'est plus apparenté au Parti communiste, la réconciliation entre l'Ivoirien Félix Houphouët-Boigny et l'administration française s'étant opérée sous l'influence de François Mitterrand, ministre de la France d'outre-mer et chef de file de l'UDSR.

Un texte d'urgence

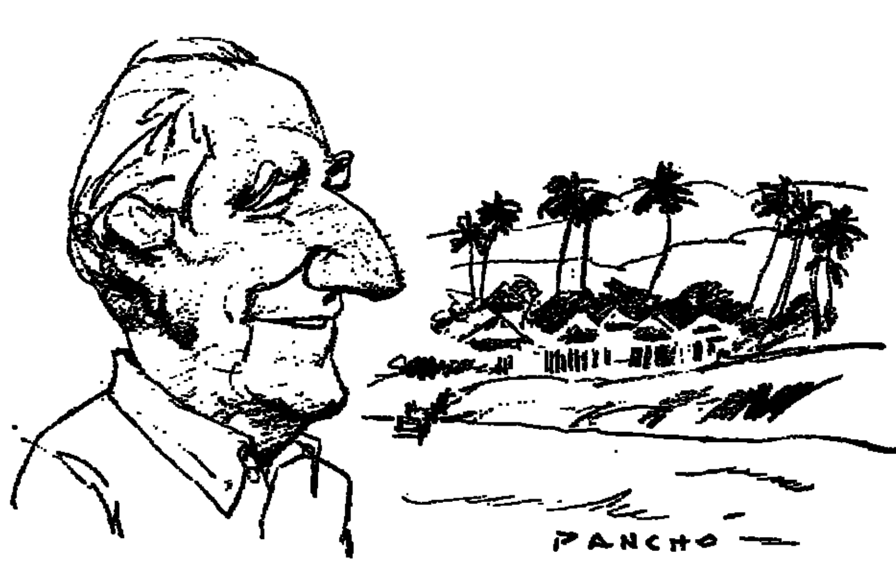
C'est dans ce contexte que le ministre de la France d'outre-mer, Gaston Defferre, fait adopter par le Parlement une loi-cadre qui est surtout une loi de pouvoirs spéciaux, motivée par l'urgence.

Les hommes politiques de la IVe République sont surtout préoccupés par la révision du titre VIII de la Constitution sur l'Union française, qui n'a pas été appliqué aux protectorats maghrébins et n'a pu intégrer l'évolution des Etats ex-associés d'Indochine. Cette inadaptation traduit la faiblesse des conceptions et des techniques françaises du fédéralisme, y compris dans le domaine des affaires d'outre-mer. Or la révision ne peut aboutir, le régime, inhibé par la question algérienne, étant incapable de surmonter ses divisions internes. Rien d'étonnant dès lors à ce que la loi-cadre comporte de solides présomptions d'inconstitutionnalité. Elle autorise le gouvernement à agir par décrets dans des domaines – le régime administratif et politique des territoires – sur lesquels l'article 72 de la Constitution réserve la compétence explicite du législateur.

Des « ministres » africains

Sous couvert de décentralisation administrative, la loi-cadre et les décrets pris pour son application en décembre 1956 et avril 1957 ouvrent à l'Afrique noire française la phase constitutionnelle de son développement politique. En premier lieu, elle crée un collège unique pour l'élection de toutes les assemblées territoriales et généralise le droit de suffrage jusqu'alors reconnu aux citoyens de statut civil français et à certaines catégories, il est vrai de plus en plus nombreuses depuis 1946, de citoyens de statut local. Dans chaque territoire est institué un conseil de gouvernement, composé de ministres territoriaux élus par l'assemblée territoriale et responsables devant elle. En pratique, chaque ministre, responsable d'un « secteur administratif », prend l'habitude de se référer au modèle technique et politique du département ministériel français. Dans un contexte politique dominé par une autonomie croissante des partis et des syndicats africains à l'égard des formations métropolitaines, le complexe assemblée-conseil devient naturellement le centre de la vie politique, et dans la plupart des territoires l'administration un point de passage vers l'exercice des fonctions politiques, comme l'atteste la composition des conseils de gouvernement. A peine mises en place en avril 1957, les nouvelles institutions territoriales sont interprétées par les Africains d'une manière extensive.

La loi-cadre comporte une nouvelle définition des services d'Etat et des services territoriaux, mais les services demeurent imbriqués et les compétences passablement embrouillées. Le gouverneur est à la fois agent de l'Etat, président du conseil de gouvernement et agent du territoire. Soumis à la pression de l'assemblée territoriale en tant qu'agent de l'Etat, il doit obtenir le soutien ou la neutralité de la majorité de ses membres, d'autant que les dépenses des services de l'Etat sont pour plus de la moitié couvertes par les budgets des territoires. Agent du territoire, il lui faut désormais agir le plus souvent en conseil de gouvernement. L'ordonnance du 26 juillet 1958 tire, au plan symbolique, les conséquences d'une évolution survenue rapidement et remet dans chaque territoire à un élu africain, jusque-là vice-président, la présidence du conseil de gouvernement.



Par ailleurs, la loi-cadre produit des effets induits – et pleinement attendus – sur un autre plan : la primauté du cadre territorial va de pair avec le démantèlement des deux groupes de territoires, l'Afrique-Occidentale française et l'Afrique-Equatoriale française. Léopold Sedar Senghor a très vite observé que la loi de 1956, qui n'a pas ses faveurs, ouvrira la voie à un développement territorial-national auquel aspirent les dirigeants ivoiriens et gabonais, en réaction à la prépondérance du Sénégal, et rendra plus difficile le maintien ou la reconstitution de fédérations primaires. Dans les faits, les groupes de territoires connaissent un déclin rapide. Leurs autorités (grand conseil et haut commissaire) n'ont de compétences que limitées à la coordination des services de l'Etat et à la gestion des services communs, elles ne reçoivent guère de délégations des assemblées territoriales. Au contraire, les conférences interterritoriales créées par le décret du 4 avril 1957 constituent l'amorce d'un système régional de relations internationales.

Est-ce à dire que la loi-cadre est la cause déterminante de la balkanisation de cette partie de l'Afrique ? Il est vrai que le très influent Félix Houphouët Boigny, soucieux de demeurer quelque temps encore dans l'ensemble français, souhaitait conduire un développement autonome pour la Côte-d'Ivoire. Toutefois, en dépit des doctrines plus ou moins fédéralistes défendues par les partis interterritoriaux, le PRA (Parti du regroupement africain), et le RDA à un moindre degré, la loi-cadre a surtout cristallisé un nationalisme territorial en formation : érection des partis politiques sur des bases territoriales ou ethniques, poids des personnalités locales, émergence de nouvelles élites dirigeantes dans des cadres géographiques plus étroits, recherche de soutiens locaux pour les nouveaux pouvoirs, encore très peu assurés de leurs bases politiques et sociales, spécificité des intérêts et des situations de chaque territoire.

Évolution accélérée

A partir de 1956, l'évolution institutionnelle des territoires-Etats africains s'accélère. La répartition des compétences n'est pas encore achevée que la Constitution du 4 octobre 1958 marque la naissance des Etats autonomes. Ces Etats sont membres de la Communauté mais en dehors de la République française, sauf la Guinée, qui rejette la Constitution. Comme l'a noté Raymond Aron dans un essai d'une grande lucidité (*Immuable et changeante, de la IVe à la Ve République*, 1959), la Constitution de 1958 entérine et élargit la réforme que la IVe République n'avait su établir ni dans la régularité constitutionnelle ni dans sa plénitude.

La loi constitutionnelle du 4 juin 1960 modifiera la Communauté dans un sens « conventionnel » pour la rendre compatible avec l'obtention de l'indépendance par voie d'accords. Remarquable continuité de la loi-cadre aux matières communes de la Communauté première forme, jusqu'aux domaines couverts par les accords de coopération ! En quatre ans, le processus de décolonisation est accompli, sans heurts, par étapes progressives. A travers des constructions successives et rapidement défaites, la ligne du réalisme et du pragmatisme l'avait emporté.

JEAN-CLAUDE GAUTRON,
professeur à l'université Bordeaux-I.

Il y a cinq ans, en Iran

La déchéance et l'exil du président Bani-Sadr

IL y a cinq ans, le 21 juin 1981, le Parlement iranien vote la déchéance d'Abol-Hassan Bani-Sadr. Le soir même, Khomeiny signe le décret destituant le président de la République, et un mandat d'arrêt est lancé contre lui. Il se réfugie dans la clandestinité avant de parvenir à fuir le pays et à s'installer en France le 29 juillet suivant.

Qui aurait pu imaginer une telle fin pour celui qui, moins de trois ans auparavant, a recueilli l'ayatollah dans sa modeste demeure de Cachan, l'a installé à Neauphle-le-Château et est retourné triomphalement à ses côtés en Iran le 1er février 1979 ? Le *« fils spirituel de l'imam »* entre alors par la grande porte dans la vie publique. Un an plus tard, le 25 janvier 1980, il est élu à la tête de l'État avec 76 % des votants, contre 16 % à son plus dangereux rival, l'amiral Madani.

C'est paradoxalement cette élection à la présidence de la République qui va lentement entraîner Bani-Sadr dans une opposition courtoise d'abord, puis plus critique contre les religieux.

Pendant dix-sept mois, la lutte est acharnée entre le président, qui tenait à affirmer son autorité, et un Parlement qui tente par tous les moyens d'entraver son action. Bani-Sadr tente de peser de tout son poids pour s'opposer aux nominations et propositions imposées par les députés. Le 11 août 1980, il doit toutefois céder en acceptant la présence à la tête du gouvernement de Mohamad-Ali Radjai, homme lige du clergé intégriste, et plus particulièrement de l'ayatollah Behechti, le président du tout-puissant Parti républicain islamique (PRI).

Désormais, presque imperceptiblement, Bani-Sadr se trouve relégué dans le rôle de chef de l'opposition à un régime dont il était censé être la plus haute autorité.

Après le déclenchement de la guerre irako-iranienne, le 22 septembre 1980, Bani-Sadr quitte Téhéran *« où je n'ai plus rien à faire »* pour s'installer dans le Khouzestan, parmi les militaires dont il est légalement le chef suprême.

« Résister aux tyrans »

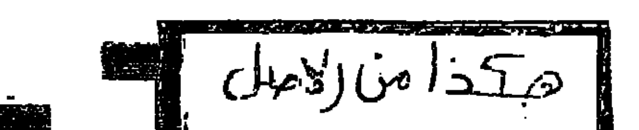
Du Sud-Ouest qu'il ne quitte pratiquement plus, le chef de l'État demande, le 2 février, de *« résister aux brutes et aux tyrans »*. Des affrontements dans l'enceinte de l'université de Téhéran entre ses partisans et ceux de Behechti, le 5 mars, font une cinquantaine de blessés. Plusieurs voix s'élèvent alors pour exiger sa mise en jugement. Quatre jours plus tard, le 9, le premier ministre Radjai l'accuse de vouloir former un « gouvernement parallèle » et le 11, le Parlement renforçait les pouvoirs du chef du gouvernement au détriment du chef de l'État.

Malgré une intervention impartiale de Khomeiny une semaine plus tard pour tenter de mettre fin aux querelles entre la présidence et le PRI, les esprits demeurent échauffés. Le 20 mai, Bani-Sadr exige un référendum pour régler le litige avec Radjai, *« dont le seul objectif est ma mise à l'écart »*. Mal lui en prend : Khomeiny, relativement prudent jusqu'alors, lance une sévère mise en garde contre tous ceux qui tenteraient de s'opposer aux décisions du Parlement, *« plus haute autorité de l'État »*. C'était la première fêlure entre le *« père »* et le *« fils »*.

Dès lors, les jours du président sont comptés. Ses amis sont interpellés, arrêtés et jugés de manière expéditive. Pis : Khomeiny intervient personnellement pour la mise à mort de son protégé : menaçant de le traduire en justice, il lui retire le 10 juin 1981 le commandement de l'armée, qui ne bronche pas. Croyant jusqu'au bout à un sursaut des militaires autour de leur chef, M. Bani-Sadr comprend enfin qu'il est abandonné de tous. Dans la nuit du 12 au 13 juin, il entre dans la clandestinité après s'être adressé une dernière fois aux Iraniens pour les mettre en garde *« contre la dictature et l'intolérance qui s'installent »*.

Des émeutes éclateront un peu partout, fomentées par les hezbollahs du PRI, qui réclament la tête du président. Khomeiny lui demande de reconnaître ses erreurs et ses « nombreux viols » de la Constitution. Il s'y refuse. Seuls, les Moudjahidins du peuple (extrême gauche islamique) resteront fidèles au chef de l'État, et des affrontements sanglants, tant à Téhéran qu'en province, feront plus de cent morts dans les deux camps le 20 juin. Le lendemain, le premier président de la République iranienne est officiellement déchu. La terreur s'installe. *« Je l'avais prévu »*, commentera l'ancien président dans son exil parisien.

FREIDONNE SAHEBJAM.



Etranger

La libération de deux des otages français détenus au Liban

Plusieurs mois de tractations et d'espoirs déçus

La double libération de vendredi intervient après que le gouvernement issu des élections de mars a adopté une nouvelle attitude dans l'affaire des otages : la discrétion et le refus de tout commentaire sur les actions éventuellement menées auprès des diverses parties intéressées. De même qu'a été mis fin, comme l'a dit M. Chirac, *« à ces missions officieuses de personnages couleur de muraille qui se promènent d'aéroport en aéroport* (...) *prétendant avoir des contacts »* (...) et agissant, selon le premier ministre, *« dans des circonstances qui s'apparentent davantage à la commedia dell'arte qu'à la diplomatie efficace »*.

Quels ont été les moyens proprement diplomatiques mis en œuvre et dont le succès, même partiel, explique les « remerciements » du premier ministre à la Syrie, à l'Algérie et à l'Iran ?

Le jeudi 22 mai, devant la presse diplomatique (*le Monde* du 24 mai), M. Chirac avait déclaré : *« Nous avons des hauts et des bas avec la Syrie et nous sortons manifestement d'une période de bas* (...). *Puisqu'il n'y a pas de solution au drame du Liban contre la Syrie, il faut bien la trouver avec elle. »* Dans la soirée, le premier ministre s'était entretenu au téléphone avec le président Assad. Damas est assurément une des portes auxquelles il a fallu frapper en raison du « poids » de la Syrie au Liban et de la présence de ses troupes dans la vallée de la Bekaa, où sont sans doute détenus certains des otages.

La guerre des nerfs

Pour ce qui est de l'Iran, dès le 19 mars, Radio-Téhéran avait salué *« la défaite des socialistes »*, attribuée à *« la pression des musulmans contre leur politique de soutien à Israël et à l'Irak »*. Les deux premières semaines précédant les élections du 16 mars, l'affaire des otages avait connu une phase particulièrement dramatique. Comme si les ravisseurs — le mystérieux groupe Djihad islamique et la non moins mystérieuse Organisation de la justice révolutionnaire — avaient décidé d'accentuer leur chantage pour faire céder le gouvernement de M. Fabius sur leurs exigences : arrêt du soutien français à l'Irak, en guerre depuis six ans contre l'Iran, et libération des membres du commando qui avait tenté d'assassiner M. Bakhtiar.

— *5 mars :* le Djihad annonce avoir tué un des otages, Michel Seurat. Le communiqué est accompagné d'une photo du chercheur, amaigri, mal rasé, en chemisette. Le Djihad justifie cette *« exécution »* en dénonçant l'ensemble de la politique française au Proche-Orient et particulièrement l'expulsion vers Bagdad, le 19 février, de deux opposants irakiens : MM. Hamza Mahdi Fawzi et Hassan Khair al-Din.

— *7 mars :* Paris envoie des émissaires dans la région pour tenter d'en savoir plus sur le sort des otages : M. Rouleau, alors ambassadeur de France à Tunis, se rend à Téhéran ; M. Serge Boidevaix, secrétaire général du Quai d'Orsay, à Beyrouth ; et M. Henri Servant, ambassadeur itinérant au Proche-Orient, à Damas. Le même jour, l'hebdomadaire du parti libanais Hezbollah (parti de Dieu, pro-iranien), une formation proche du Djihad islamique, écrit : *« Le prix de la sécurité des Français dans le monde est, selon les observateurs, la chute du gouvernement de M. Mitterrand. »*

— *8 mars :* venus enquêter à Beyrouth après l'annonce de l'assassinat de Michel Seurat, les quatre membres de l'équipe d'Antenne 2, Philippe Rochot, Georges Hansen, Aurel Cornea et Jean-Louis Normandin sont capturés, alors qu'ils venaient de filmer une manifestation du Hezbollah dans la capitale libanaise. Assurant parler au nom du Djihad, un interlocuteur anonyme pose un ultimatum expirant le jour même des élections : il exige, d'ici là, le retour en France des deux opposants irakiens expulsés vers Bagdad. Ceux-ci seront « graciés » quelques jours plus tard par le président Saddam Hussein.

— *10 mars :* pour *« se faire prendre au sérieux »*, le Djihad distribue une série de photos destinées à *« confirmer »* l'assassinat de Michel Seurat : elles présentent un visage qui pourrait être celui du jeune chercheur. Cet envoi sinistre est accompagné d'un communiqué dans lequel le Djihad assure notamment : *« La vie des autres otages dépend de la rapidité du gouvernement français à satisfaire nos revendications. »*

— *14 mars :* la guerre des nerfs se poursuit. A deux jours des élections, le Djihad fait parvenir à la presse une cassette vidéo dans laquelle trois otages — les diplomates Marcel Carton et Marcel Fontaine et le journaliste Jean-Paul Kaufmann — laissent entendre que leur libération dépend d'une modification de la politique française au Proche-Orient.

— *15 mars :* comme pour brouiller les pistes une dernière fois avant le scrutin, une organisation jusqu'alors inconnue revendique, à son tour, l'enlèvement des quatre hommes de l'équipe d'Antenne 2. L'*« Organisation de la justice révolutionnaire »* fournit certaines pièces d'identité des membres de l'équipe et assure qu'elle entend seulement les détenir le temps d'*« enquêter sur leurs activités suspectes »*. Elle stigmatise à son tour la politique française au Proche-Orient.

L'affaire des otages est-elle entrée dans une nouvelle phase avec le changement de gouvernement ? L'échec et la chamaille de deux des « émissaires officieux » dont le gouvernement Fabius a sollicité les services — le médecin franco-libanais Reza Raad et l'homme d'affaires syrien Omrane Adham — ont convaincu M. Chirac que la discrétion s'imposait.

M. Adham reproche au médecin d'avoir *« fait capoter »* une négociation en cours en faisant aux ravisseurs des promesses inconsidérées, dont le gouvernement français *« n'avait pas connaissance »*. Le docteur Raad dément catégoriquement cette *« désinformation »*, et, de retour de Damas et de Beyrouth, à la veille du scrutin, il menace de porter plainte. M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures, se dit affligé par ce *« tohu-bohu »*.

L'échec des « émissaires »

Le docteur Raad, chiite ayant conservé des amitiés dans sa communauté, a fait plusieurs missions à Beyrouth *« à la demande du gouvernement »*. De retour de l'une d'elles, effectuée en compagnie d'un diplomate, M. Blouin, le médecin a déclaré, le 23 décembre : *« Ma mission est terminée ; j'apporte au gouvernement français les demandes précises des ravisseurs ; la décision lui revient désormais. »* De fait, dans les premiers jours de janvier 1986, le gouvernement paraît s'attendre à une libération imminente des quatre Français que M. Dumas s'apprête à aller accueillir à Damas. La France aurait accepté, en échange, de libérer le chef du commando Bakhtiar. Pourtant les tractations échouent. Que s'est-il passé ?

Les ravisseurs réclament-ils les cinq membres du commando Bakhtiar et non plus seulement son chef ? Ou refusent-ils en dernière minute de faire ce *« cadeau »* au président Assad pour manifester leur mécontentement à son égard ? Le chef de l'Etat syrien vient, en effet, d'imposer aux principales milices libanaises un projet de règlement pour mettre un terme à la guerre civile sans avoir consulté les extrémistes chiites libanais pro-iraniens.

Peut-être est-ce cet obstacle qui amène Paris à se tourner aussi vers Téhéran où se trouve l'une des clés du problème. C'est en tout cas le début de normalisation avec l'Iran qui suscite — sans doute grâce à la « bonne volonté » de Damas — les libérations de deux des neuf otages français.

ALAIN FRACHON.

L'Elysée : des efforts incessants

Voici le texte du communiqué publié par la présidence de la République :

« Les efforts incessants accomplis pour libérer nos compatriotes ont permis d'aboutir en ce qui concerne Philippe Rochot et Georges Hansen.

» Comme chaque Français et chaque Française, le président de la République partage la joie des familles Rochot et Hansen et l'espoir des autres familles. »

M. Chirac : joie profonde et remerciements à l'Iran, à la Syrie et à l'Algérie

Voici le texte de la déclaration de M. Jacques Chirac faite ce samedi 21 juin, à 1 h 30 du matin, sur le perron de l'hôtel Matignon.

« J'éprouve en ce moment, comme tous les Français certainement, deux sentiments : l'un, bien sûr, de joie profonde devant le dénouement heureux pour deux de nos compatriotes de l'épreuve particulièrement cruelle qu'ils viennent de vivre depuis plus de trois mois, et je me réjouis de les accueillir à leur retour en France.

» L'autre est celui d'un immense désir, d'un ardent désir de voir s'achever, le plus vite possible, l'épreuve qui continue d'être celle de nos compatriotes encore détenus. Je leur exprime notre solidarité très profonde et je les assure que tout continue d'être fait par le gouvernement pour leur libération, libération que je veux espérer prochaine.

» Enfin, je tiens à dire aux familles des uns et des autres mon admiration devant leur courage, leur dignité, qui ne se sont jamais démentis, en dépit de tout ce qu'elles ont eu à subir pendant cette terrible épreuve, et je viens d'ailleurs de leur envoyer un message en ce sens.

» Mes très vifs remerciements vont aussi à la presse, qui a su manifester clairement à la fois sa solidarité et son sens des responsabilités.

» Je tiens enfin à remercier les autorités civiles et religieuses des pays qui ont usé de leur influence pour nous aider dans nos démarches et, en particulier, les gouvernements syrien, algérien et, bien sûr, iranien. »

Les ravisseurs espèrent que la France « prouvera sa bonne volonté »

Dans le communiqué téléphoné au quotidien de Beyrouth *Al Nahr*, le porte-parole des ravisseurs s'en prend d'abord au PS français *« parti lié depuis longtemps de façon stratégique au sionisme mondial »*, qui a envoyé à Beyrouth la Force multinationale *« pour soutenir les sionistes »*. L'Organisation de la justice révolutionnaire accuse la France d'avoir, après l'échec de cette *« intervention militaire ouverte »*, eu *« recours aux espions et aux traîtres »*.

« Pour cette raison, poursuivent les ravisseurs, *nous avions arrêté le 8 mars, quatre espions français* (...) *Nous avions annoncé que, si la France changeait de politique dans la région et mettait un terme à son espionnage, nous relâcherions ses agents.*

« L'opinion internationale, française en particulier, doit savoir que l'OJR, conformément aux traditions révolutionnaires et aux valeurs humaines, répond à toute politique pacifique qui respecte les droits des peuples à décider de leur destin. Elle annonce, en se fondant sur certains nouveaux faits, indices et engagements de la part du gouvernement français, relatifs à un changement de sa politique dans la région dans une tentative de se débarrasser de la domination américaine dans le cadre de ses pratiques au Moyen-Orient. Après la médiation humanitaire menée par de nombreuses (parties) en qui nous avons confiance, et à leur tête nos amis et camarades de lutte responsables de la Nation du Hezbollah (allusion à l'Iran) *et également l'honorable médiation du président Hafez al Assad et celle des amis et camarades algériens, nous annonçons la libération de deux des otages français en espérant que la France profitera de cette occasion pour prouver définitivement sa bonne volonté dans le redressement de sa politique en remplissant ses engagements afin que les autres otages soient libérés. »*

« Le peuple français doit saisir l'occasion pour faire pression sur son nouveau gouvernement afin qu'il démarque sa politique au Moyen Orient de la politique terroriste de Reagan », conclut le communiqué, qui se termine par *« Victoire aux opprimés ! »*

Philippe Rochot : nous avons été correctement traités

Beyrouth (*AFP*). — M. Philippe Rochot a déclaré vendredi à l'AFP, une demi-heure après sa libération, qu'il n'avait *« aucune idée »* du sort des autres otages détenus au Liban.

« J'ai été détenu avec Aurel [Cornéa], *et c'est la première fois que je vois* [Georges] *Hansen depuis trois mois. Cornéa va bien. J'espère qu'il va arriver d'un moment à l'autre... Ma première pensée va à mes camarades qui sont toujours en captivité et j'espère qu'ils seront bientôt relâchés »*, a-t-il ajouté.

Amaigri, rasé de près, sans ses lunettes qu'il a perdues, Philippe Rochot, en jean et blouse bleue clair comme son compagnon, raconte : *« On peut dire qu'on était bien traité, puisqu'on avait trois repas par jour : un bon petit déjeuner avec fromage et confiture, du thé et tout ce qu'il fallait comme pain, un déjeuner à midi, genre purée de pois chiches et assez souvent de la viande, et un petit dîner. Donc pas de problème de ce côté-là.*

« On avait des livres. Par exemple, moi j'ai lu trois fois le Lagarde et Michard du dix-neuvième siècle [anthologie de littérature], *et c'était quand même agréable d'avoir de la littérature française pendant sa détention, et ça m'a fait plaisir parce ce que, finalement, c'est un truc que je n'ai jamais eu le temps de faire à l'école. On avait aussi des livres sur de petites histoires d'amour et quelques romans policiers.*

« On ne parlait pas avec les gens qui nous détenaient. Nos rapports étaient quand même bons : ils nous apportaient la nourriture, on était autorisé aussi à prendre une douche tous les jours, à se raser. Vraiment, on a été correctement traité.

« On n'était pas détenu tous les quatre ensemble, mais on était au même endroit. On était dans deux pièces séparées. Moi, j'étais avec Aurel Cornéa, et Hansen était avec Jean-Louis Normandin, et donc c'est la première fois qu'on se revoit, Georges et moi, après trois mois de captivité. On échange un peu nos impressions qui sont les mêmes : Georges aussi a été bien traité et le camarade qui était avec lui l'était également. »

A la question de savoir s'ils avaient désespéré de leur libération, Philippe Rochot a affirmé : *« Moi, oui, parce que je pensais aussi aux autres otages qui étaient détenus. Je me disais qu'il y a déjà des otages qui sont là depuis des mois et qu'il n'y avait pas de raisons qu'on ne reste pas là un an, deux ans, pourquoi pas. Puis la libération est venue très vite pour nous. On m'a emmené dans une pièce et on m'a dit : « On va vous libérer, voilà vos « habits. Excusez-nous, sorry... » Ils m'ont dit aussi qu'ils n'avaient rien du tout contre le peuple français. Et puis, quelques instants plus tard, ils nous ont emmenés en voiture, et ils nous ont relâchés pas très loin de l'hôtel Beaurivage. On a marché un petit peu à pied, et nous sommes arrivés à l'hôtel. »*

Concernant les contacts avec l'extérieur, M. Rochot a dit : *« Ils nous ont donné une radio le jour de l'élection française et le lendemain aussi. A ce moment-là, on a entendu que la mission du docteur Raad avait échoué, et puis on ne savait pas trop ce que ça allait donner avec le nouveau gouvernement. On a eu, en trois mois, deux journaux : celui avec lequel ils ont fait des photos et qu'on a été autorisé à lire et aussi au début un journal qu'un jeune nous a donné. Il était très difficile de se faire une idée de l'état des négociations. »*

Une vingtaine d'étrangers encore détenus

Vingt étrangers sont encore détenus comme otages ou ont disparu au Liban. Il s'agit de :

— **Six Américains :** William Buckley, enlevé le 16 mars 1984, dont la mort a été annoncée depuis par les ravisseurs ; le révérend Martin Lawrence Jenco, enlevé le 8 janvier 1985 ; le journaliste Terry Anderson (16 mars 1985) ; David Jacobsen (28 mai 1985) ; Thomas Sutherland (9 juin 1985). Un sixième Américain, Steven Donahue, a disparu en août 1985.

— **Sept Français :** Marcel Carton et Marcel Fontaine (22 mars 1985) ; Michel Seurat — des photos montrant son « cadavre », mais sujettes à caution, ont été envoyées par le Jihad islamique — et Jean-Paul Kauffmann (tous deux enlevés le 22 mai 1985) ; Aurel Cornéa et Jean-Louis Normandin, enlevés avec Philippe Rochot et Georges Hansen le 8 mars 1986, enfin, Camille Sontag, enlevé le 7 mai 1986.

— **Deux Britanniques**, dont la mort a été annoncée par les ravisseurs : Alec Colett (enlevé le 25 mars 1985) et John Mac Carthy (17 avril 1986).

— **Un diplomate sud-coréen**, Chae Sung Do (31 janvier 1986).

— **Un enseignant irlandais**, Brian Keenan (11 avril 1986).

— **Un Italien**, Alberto Molinari (11 septembre 1985).

— **Deux étudiants chypriotes**, Pannikos Perquides et Stavros Yiannakis (28 avril 1986).

Les efforts continuent

(Suite de la première page.)

Pour Philippe Rochot et Georges Hansen, le suspense aura duré toute la journée de vendredi, de l'aube à minuit, avant qu'ils n'apparaissent enfin sur le front de mer, à Beyrouth-Ouest, à une cinquantaine de mètres de l'hôtel Beau-Rivage, qui sert de siège aux observateurs militaires syriens dans la capitale libanaise, dans le quartier de Ramlet-el-Baida, à moins d'un kilomètre du lieu où ils avaient été enlevés.

L'OJR, qui avait revendiqué leur rapt, le 14 mars dernier, s'était manifestée, pour la première fois, vendredi matin, dans un appel au quotidien *An Nahar*. L'interlocuteur annonçait que l'organisation allait libérer deux de ses otages et que cela pourrait avoir lieu à 4 h 30. Il expliquait que l'OJR avait pris sa décision en se fondant sur *« certains faits, indices et engagements nouveaux du gouvernement français dans sa politique moyen-orientale »*. Mais toute la matinée se déroulait sans qu'on ait aucune nouvelle des otages.

Un rendez-vous manqué

En début d'après-midi, nouvel appel à une agence de presse, assorti d'un rendez-vous plus précis : 19 h à l'hôtel Beau-Rivage à Beyrouth-Ouest, c'est-à-dire dans un secteur de la ville sous contrôle du PSP (druze), sans que cela signifie que ce parti ait quoi que ce soit à voir dans l'affaire. L'ambassadeur de France était prié d'aller accueillir ses deux compatriotes, en présence, précisaient les ravisseurs, du chargé d'affaires d'Algérie, d'un représentant syrien et d'un délégué du CICR.

Malgré les aléas et périls du passage vers Berlin-Ouest, l'ambassadeur de France, M. Christian Graeff, avec une forte escorte, était au rendez-vous à l'heure dite. Il retrouvait le chargé d'affaire algérien, M. Ahcène Boukheis. Mais il n'y avait là ni le CICR, qui estimait l'opération en cours étrangère à sa mission, ni, surtout, les officiels syriens. Après quarante-cinq minutes de vaine attente, l'ambassadeur reprenait le chemin de Beyrouth-Est, où il réside, à la nuit tombante, sans avoir la moindre nouvelle des otages.

En bonne santé

Un conseiller de l'ambassade, M. Gérard Boivineau, faisait part de sa déception : *« Nous avions tous l'espoir d'arriver à quelque chose. Cela* (la libération) *ne s'est pas produit ou pas encore produit »*. A Paris, M. Jacques Chirac déclarait : *« L'annonce d'une éventuelle libération de deux otages* (...) *n'est malheureusement pas confirmée. »* La déception était d'autant plus vive que les agences de presse avaient cité des témoins assurant avoir vu les deux otages descendre d'une voiture à l'heure prévue, à quelques mètres de l'hôtel Beau-Rivage.

La libération intervenue à 22 heures, n'a été connue qu'à 23 h 05, lorsque MM. Rochot et Hansen ont surgi, éprouvés mais en bonne santé, dans le hall du Beau-Rivage en compagnie d'un colonel syrien. Philippe Rochot, amaigri mais souriant, a parlé, avec un débit rapide et saccadé, durant cinq minutes à ses confrères invités à s'approcher par l'officier syrien qui avait « récupéré » les deux otages après qu'ils eurent été abandonnés à une cinquantaine de mètres en contrebas de l'hôtel. Son camarade est demeuré silencieux. Le journaliste a surtout affirmé avoir été bien traité, se déclarant même prêt à revenir au Liban, *« mais pas tout de suite »*.

Les deux hommes doivent se rendre à Damas, où ils trouveront un Mystère 20 du GLAM arrivé vendredi soir à Chypre avec à son bord MM. François Bujon de l'Estang, conseiller diplomatique de M. Chirac, Michel Roussin, chef de cabinet du premier ministre, et Eric Desmaret, directeur de cabinet de M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. On avait d'abord cru à Paris que l'évacuation aurait lieu via Beyrouth-Est et Larnaca.

On a le sentiment à Beyrouth que la France est engagée dans une difficile négociation « à tiroirs ». Certains des otages — MM. Carton, Fontaine, Kauffmann et Seurat — semblent aux mains d'un autre groupe, le Djihad islamique, qui n'obéit pas forcément aux mêmes considérations que l'OJR et sur lequel, notamment, Damas n'a pas autant de moyens de pression.

LUCIEN GEORGE.

« Le chah ou la démesure du pouvoir » de Ryszard Kapuscinski

C'est le contraire du « livre d'actualité » — compilation hâtive qui enveloppe, « vite fait, bien fait », le dernier gros événement pour être en premier à l'affiche des libraires. Ryszard Kapuscinski, journaliste polonais, a pris son temps pour écrire *le Chah ou la démesure du pouvoir*, bref récit de ses promenades et conversations dans le Téhéran de l'hiver 1978 et du printemps 1979 : recueil d'images et de propos glanés, ici et là, au cours de ces mois de tourments qui virent la fin de la dynastie Pahlavi et l'avènement de celle des mollahs.

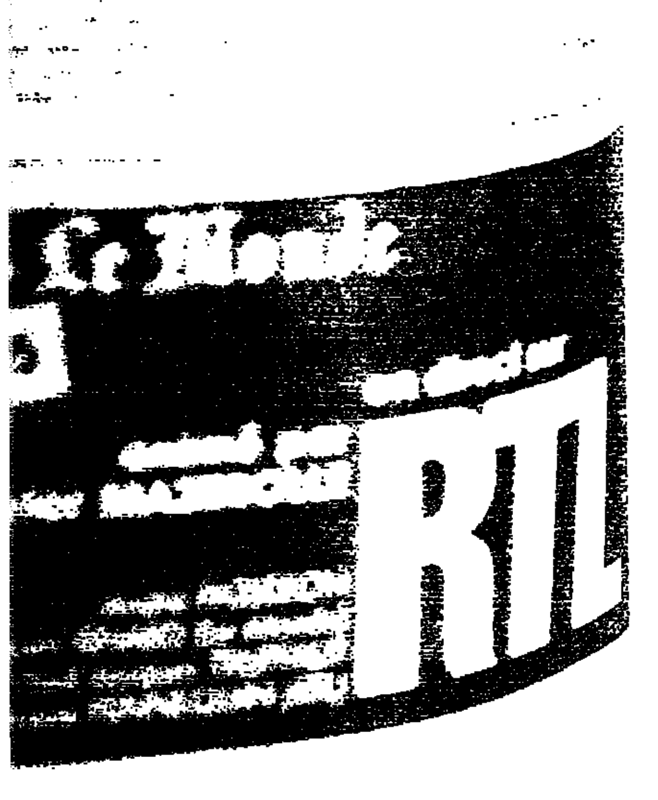
Mais ce carnet de bord enlevé, dénué de toute prétention à l'exhaustivité, en dit pourtant beaucoup sur la révolution islamique et sur l'Iran des années 1980. Car comment comprendre la *« démesure »* de la théocratie aujourd'hui au pouvoir sans évoquer une autre *« démesure »* : celle qui caractérisa les dernières années du régime impérial ?

R. Kapuscinski revient sur une date-symbole, celle de décembre 1973 : le sommet de l'OPEP, alors réuni à Téhéran, décide un quadruplement du prix du pétrole. Pour Mohamed Reza Pahlavi, c'est un moment de griserie, un début d'étourdissement qui lui fait perdre contact avec la réalité iranienne, celle d'un pays sous-développé, sans la moindre tradition industrielle. Le chah veut tout, tout de suite. Il le clame : en une génération, l'Iran va devenir la troisième puissance mondiale, une *« deuxième Amérique »* ; le pays doit posséder une des plus fortes armées du monde ; la *« grande civilisation »* est en marche, on la fêtera dans les fastes de Persépolis. Mais le pétrole, dit Kapuscinski, est *« une ressource qui anesthésie la pensée, qui corrompt, qui brouille la vue »*, et, singulièrement, celle du chah, dont les projets grandioses soumettent la société iranienne à des bouleversements qui ne sont évidemment pas étrangers à l'explosion de 1978. *« Tout était malade* — dit un des interlocuteurs de l'auteur — *et je ne sais pas quand nous retrouverons l'équilibre. »*

Le pétrole n'explique pas tout. L'ouvrage évoque aussi la donne chiite, la personnalité de l'imam Khomeiny et la lutte implacable opposant depuis toujours le clergé au palais. Il n'y a là ni révélation ni explication originale, mais la reconstitution en un montage serré, vivant, de la façon dont l'Iran est passé d'un despotisme à un autre. Car si Ryszard Kapuscinski ne cache pas la sympathie (un peu naïve ?) qu'il éprouva pour la « révolution », il dit aussi, tout de suite, l'amertume et les désillusions naissantes des « lendemains » : *« Et après, que s'est-il passé après ? Que dois-je écrire maintenant ? Dire comment une grande expérience se termine ? Sujet mélancolique... »*

A. Fr.

★ *Le chah ou la démesure du pouvoir*, de Ryszard Kapuscinski, Edit. Flammarion, traduit de l'anglais par Dennis Collins, 159 p., 79 F.



Etranger

CHINE : la vie quotidienne à l'université

Mon ami Xiao Wang, étudiant à Beida...

Moderniser la Chine... C'est l'obsession des Chinois et l'objectif du voyage de M. Hu Yaobang, secrétaire général du PC, en Europe. Il reste beaucoup à faire, en tout cas, dans l'université. Si l'on en croit une jeune lectrice qui vient d'étudier deux ans à Pékin et nous adresse quelques pages de souvenirs...

XIAO WANG enfourche son vélo et passe sans la voir devant l'énorme statue de Mao. Un pan du manteau de pierre est soulevé. A Yanan – dans la province du Shanxi – il devait venter ce jour de l'année 1942 où le futur timonier posait pour un art au service du peuple, les yeux braqués sur la révolution à venir... La statue fait face à la bibliothèque de l'université de Pékin. Fondée en 1898, Beida est installée, à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest du centre ville, dans un vaste parc qui, à la fin du XVIII[e] siècle, était la propriété d'un favori de l'empereur. De vocation littéraire, l'université possède aussi, bien entendu, des sections scientifiques. Logée dans un dortoir réservé aux quelque trois cents étudiants étrangers, je viens d'y passer deux ans pour, selon l'expression qu'on y emploie, me *« perfectionner »* en histoire.

Xiao Wang, vingt et un ans, y a été un de mes camarades de classe. Nous discutions souvent ensemble et nous rendions de menus services. Il me prêtait des livres, ou ses notes de cours si j'avais été absente. J'essayais de lui « raconter la Sorbonne » et lui corrigeais ses devoirs d'anglais. Et je le regardais mener cette vie quotidienne d'étudiant qu'il partageait avec tant d'autres et n'a sans doute pas changé.

Comme chaque matin, Xiao Wang traverse le campus aux innombrables bâtiments rougeâtres qui se ressemblent tous. Son vélo rangé, il pénètre dans « le numéro 38 ». Il est 7 h 30, et le cours ne commence qu'à 8 heures, mais il tient à avoir une place. Ses camarades arrivent et, en une bousculade bruyante, chacun s'installe. Plus matinal que moi, Xiao Wang avait la gentillesse de réserver un coin de pupitre à sa « camarade au long nez ». Les classes sont en effet toutes surchargées ; une soixantaine d'étudiants pour un TP et près de deux cents dans un amphithéâtre. Ce n'est pas faute d'enseignants ; il y a à Beida trois fois plus de professeurs que d'élèves. Beaucoup, brutalisés ou estropiés pendant la révolution culturelle, ne peuvent plus enseigner, mais reçoivent leur salaire mensuel et restent, sur le papier, titulaires de leur chaire. Xiao Wang sait que chaque discipline a son quota de professeurs. Futur enseignant, il lui faudra, après avoir obtenu son diplôme, attendre qu'un maître meure pour prendre sa place.

Théorie de l'histoire

La sonnette retentit et le professeur arrive, portant précautionneusement sa tasse de thé et ses craies. Un des étudiants s'assure que la bouteille Thermos, au pied de l'estrade, est bien pleine. Le cours commence. Deux heures durant, coupées d'une pause, le professeur tient un monologue que personne ne se risque à interrompre. Si un étudiant est interrogé, il répond debout ou plutôt il répète de son mieux les paroles magistrales, apprises par cœur la veille au soir. Il fait froid aujourd'hui car les fenêtres ferment mal, et le radiateur à peine tiède n'est guère efficace. Xiao Wang a gardé son manteau. D'une main rougie, il note, en parfait disciple, tous les propos du maître. Le schéma confucéen semble intact. Le professeur ayant raison par définition, il n'y a pas de place pour la contestation ou le doute. On écoute, avec un respect frôlant l'obséquiosité. Aujourd'hui en théorie de l'histoire, M. Zhang définit l'enjeu de son enseignement : *« Etudier l'histoire,* dit-il, *c'est d'abord servir la patrie. C'est aussi participer à la grande cause de l'internationalisme. Voyez le fils aîné de Mao Zedong. Après avoir vécu en Union soviétique, où il reçut sa formation, il s'est joint aux combattants communistes qui luttaient pour la libération de la Corée, et est mort sur le front. Il a servi la cause historique, il est donc un héros de l'histoire. L'histoire suit une loi. La Commune de Paris, la révolution russe et notre révolution, tout cela répond à une seule et même loi historique... »*

10 heures, fin du cours. Dehors les haut-parleurs diffusent un programme de gymnastique de la radio sur huit temps, les étudiants sont invités à *« assouplir leur corps »*. Après quelques mouvements, Xiao Wang se met en quête d'un de ces petits vendeurs indépendants qui, pour quelques fens, offrent des *mantou*, petits pains cuits à la vapeur.

Cours d'anglais : comme tous ses camarades – ou presque – Xiao Wang a choisi la langue qui, dit-il, lui permettra de *« se débrouiller »* si un jour il peut sortir de Chine. Il rêve de New-York et du Coca-cola. Peut-être l'occasion se présentera-t-elle, mais pour le moment il doit apprendre par cœur des phrases entières. Dans son manuel, les photos et descriptions de la société américaine sont rares. Rien n'excite son imagination, qui pourtant part si facilement à la dérive vers le Nouveau Continent. *« Peter Brown va au collège. Dans sa classe, une grande carte de la Chine est accrochée au mur... »* Les salles de cours sont donc les mêmes à New-York et à Pékin ?...

Le système du « fenpai »

A midi pile, le cours s'achève. C'est l'heure du déjeuner. Pas question de flâner : les places sont rares au restaurant universitaire. Xiao Wang fait la queue et attend patiemment son tour pour tendre sa gamelle en fer. De l'autre côté du guichet, une femme dont il n'aperçoit que les mains va la remplir, il lui donne des tickets en échange après avoir calculé le total des prix, affichés sur un grand tableau noir. Lorsque le temps est clément, Xiao Wang préfère s'installer sur un banc ou sur une pierre près des nombreux lacs, loin du brouhaha de la cantine, et discuter avec des camarades.

Tous savent ici qu'ils devront obéir aux directives du *fenpai*. Grâce à ce système, qui place chaque étudiant à la fin des quatre années passées à l'université, ils ne connaîtront pas le chômage, mais leurs préférences, et même leur spécialisation, ne rentrent pas nécessairement en ligne de compte. Un ami de Xiao Wang, diplômé de lettres classiques, a récemment été nommé cadre dans un institut de planification familiale. Le frère d'un de ses « cothurnes » s'est suicidé, quand il a pris connaissance de son affectation.

Xiao Wang et sa petite amie jouent souvent au badminton le soir, retardant de quelques heures le triste moment où chacun doit regagner sa chambrée respective avec ses sept compagnes ou compagnons.

L'après-midi, les cours reprennent. Aujourd'hui, éducation physique. Sur un terrain, le professeur enseigne des passes de handball. Pour perfectionner la technique défensive, deux étudiants se placent face au gardien de but, tandis que deux autres, leur faisant vis-à-vis, tentent d'attraper le ballon. Cette passe entre les cinq joueurs est répétée pendant tout le cours. A tour de rôle, chacun prend la place d'un attaquant, d'un défenseur et du gardien. La décomposition des gestes et la répétition des mouvements, sévèrement surveillés par le professeur, permettront peut-être à l'équipe de Beida de gagner un match interuniversitaire.



A 4 heures, Xiao Wang va faire quelques achats dans un des nombreux magasins du campus. Il y a là des ateliers de réparation pour les montres ou pour les vélos, un salon de coiffure, une poste, une banque et un bar. Autour d'une des six tables en Formica, on peut y boire un jus d'orange, une bière ou un verre de lait, et même y déguster un yaourt ou un gâteau à la crème, spongieux à mon goût d'Occidentale. Ouvert jusqu'à 11 heures le soir, il est très couru, car à Pékin peu de restaurants ou de buvettes pratiquent ces horaires.

Après le dîner, Xiao Wang propose à un ami d'aller voir un film. Son compagnon avait échoué au concours d'entrée, mais avait été admis en tant que Miao, minorité nationale du Sud, car chaque promotion comporte un quota de ces minorités. Les spectacles ne manquent pas à l'université. Pendant les examens, en janvier et en juin, les salles de théâtre, de concert et de cinéma sont désertées, mais la bibliothèque est pleine jusqu'à sa fermeture, à 22 heures. Rares sont les soirées où Xiao Wang peut travailler dans sa chambre. Les huit étudiants n'ont qu'un seul bureau et le vacarme est infernal car certains écoutent du disco, importé de Hong-Kong ou des Etats-Unis, sur des cassettes qu'un étudiant étranger leur a prêtées. Deux soirs par semaine, Xiao Wang peut prendre une douche. Les salles d'eau, situées à quelques minutes des dortoirs, sont en nombre insuffisant, et l'eau ne coule que deux heures par jour. Chacun son tour !

Xiao Wang est un provincial. Ses parents, enseignants tous les deux, ont « poussé » leur fils unique. Brillant lycéen, il s'est présenté au concours d'entrée de Beida et y a été reçu haut la main. Quand il rentre au village pendant les congés d'hiver et d'été, il est fier de porter à son revers l'insigne de son unité de travail : sur fond blanc, les quatre caractères rouges *« Beijing Daxue »*, calligraphiés jadis par Mao en personne. Et, l'été dernier, de retour au village, quand sa grand-mère l'a vu pour la première fois portant les lunettes prescrites par le dispensaire de Beida, elle s'est exclamée, pleine d'admiration : *« C'est donc vrai que tu es un intellectuel ! »*

SOPHIE CRISLOUP.

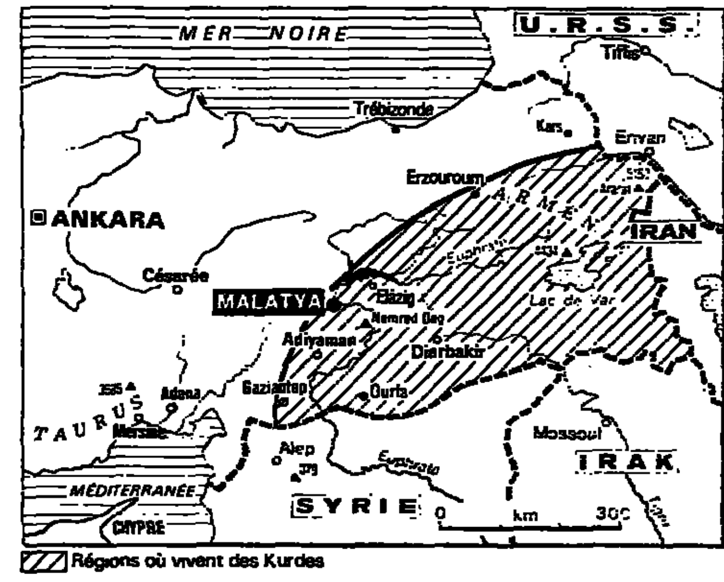
TURQUIE : à Malatya, dans les pas de l'« assassin du pape »

Entre les marchands d'abricots et les rebelles kurdes

Ce coin de Turquie a divers titres de gloire. Il se serait sans doute passé d'avoir vu naître l'« assassin du pape ». Mais il a nourri de ses délectables abricots d'autres célébrités, plus respectables.

MALATYA
de notre envoyé spécial

CEUX qui nous l'avaient décrite comme une grosse bourgade ronchonne et mal tenue n'avaient pas dû y venir depuis des lustres. Ou bien ils n'avaient pas pu imaginer autrement l'agglomération qui vit grandir le futur « assassin du pape » – puisque, en turc comme en français, il n'y a pas de mot commode pour désigner celui qui n'a pas tué mais a tiré pour le faire.



Régions où vivent des Kurdes

En tout cas, Ali Agça ou pas, Malatya, à près de 700 kilomètres d'Ankara, est un peu aujourd'hui une sorte de Grenoble anatolienne, avec sa ceinture de vergers généreux, sa foule sérieuse, ses rues propres, soudain magnifiées par l'envol d'une montagne crénelée de neige. Mais ici le piémont déboisé s'orne de gigantesques croissants et étoiles de cailloux, patiemment dessinés par des soldats désœuvrés et patriotes. *« Un Turc vaut tout le reste du monde ! »*, proclame au fronton d'une caserne un panonceau délavé.

Le slogan ne dut pas déplaire à l'adolescent Mehemet Ali Agça – on devrait écrire *Agdja* pour bien transcrire en français le « ç » turc – lorsqu'il vint s'intaller à Malatya avec sa famille. D'abord à tout le moins sympathisant des Loups gris, mouvement ultranationaliste dont le nom évoque la légende asiatique faisant naître le premier clan royal turc de l'union d'un homme et d'une louve, ce n'est que plus tard que le jeune homme, peut-être au moment de son passage à l'école d'instituteurs de Malatya, fit la synthèse entre son panturquisme et l'islam de guerre sainte qui devait le conduire, le 13 mai 1981, sur la place Saint-Pierre de Rome.

Paysans originaires de la région de Césarée-de-Cappadoce (Kayseri en turc), les grands-parents d'Ali étaient venus s'installer à Hekimhane, un peu au nord de Malatya (1). Sa mère et sa sœur retourneraient plus tard dans ce village, ne cessant d'y répéter à leurs visiteurs : *« Nous ne comprenons pas ce qui a pu se passer dans la tête d'un garçon si studieux, qui ne s'intéressait ni au sport ni aux femmes ; il n'aurait jamais dû quitter Malatya. »* Le frère de l'homme qui voulut tuer le pape pense, pour sa part, qu'il quitta la ville pour Ankara, puis Istamboul, *« afin de gagner beaucoup d'argent et rien d'autre »*. Avec près de trois cent mille habitants, Malatya est pourtant une cité active qui, depuis des siècles, doit sa prospérité aux moelleux abricots secs expédiés dans le monde entier. Il faut voir agriculteurs et négociants fixer les cours au jour dit, tous grands et maigres, uniformément vêtus d'un pantalon bouffant noir et d'un veston européen brun, moustache et casquette dévorant chacune une moitié du visage. Tout est chuchoté, sans geste inutile. Comme on est loin de la fébrilité arabe, d'emblée perceptible un peu plus au sud, dans les régions longeant la Syrie !

Les affaires conclues, nos marchands d'abricots se prennent par la main pour aller s'administrer une ventrée de gâteaux arrosés d'eau pure, dans l'une des multiples pâtisseries de l'avenue Ataturk, d'où ils repartiront avec de petits paquets de sucreries pour le gynécée. Voilées ou pas, à Malatya, les femmes sortent mais ne fréquentent pas les salons de thé.

Un pardon mal compris

Les messieurs qui y ont leurs habitudes ne s'effarouchent pas – ce n'est d'ailleurs pas le genre des Turcs – qu'on leur parle d'Ali Agça : *« Mon neveu était en classe avec lui, à l'école de la Colline-Verte que vous apercevez là-bas ; c'était un mauvais sujet, qui n'avait pas d'amis et pour un oui ou pour un non, il menaçait tout le monde, jusqu'à l'instituteur en personne, oui monsieur ! »* L'assassinat manqué de Jean-Paul II ? *« Le pape aurait dû prendre ses précautions. Nos journaux avaient publié, lors de sa visite en Turquie en novembre 1979, la lettre où Agça annonçait clairement son intention de supprimer le chef des catholiques »* (*le Monde* du 29 novembre 1979), rappelle en bâillant un greffier du tribunal. Le sujet ne paraît passionner personne.

A Malatya et ailleurs dans le pays, Agça est finalement moins connu comme *« assassin du pape »* que comme meurtrier supposé d'Abdi Ipekdji, journaliste en vue du quotidien libéral *Milliyet*, qu'il abattit le 1er février 1979, avant de venir séjourner tranquillement à Malatya puis d'être arrêté à Istamboul le 25 juin et enfin de s'échapper, le 23 novembre de la même année, à la veille de la venue du pape en Turquie. Aujourd'hui encore, onze citoyens sont incarcérés pour avoir organisé la fuite d'Agça de sa prison.

Aussi le pardon de Jean-Paul II a-t-il été mal perçu jusqu'au fin fond de l'Anatolie, et nombreux sont les journaux turcs, y compris les feuilles malatyaises, à ne pas manquer une occasion de brocarder le souverain pontife, alors que le nom d'Ipekdji est porté aujourd'hui par un parc central d'Ankara. La veuve du journaliste est allée jusqu'à déclarer : *« En pardonnant, le pape a délibérément ignoré un assassinat perpétré en Turquie sur un musulman et il s'est donné le beau rôle. »*

Aujourd'hui, dans cette ville de Malatya qui eut naguère son quartier arménien – on prête à Ali Agça écolier la rédaction d'un texte arménophobe, – mais qui n'est plus peuplée de nos jours que de musulmans turcs ou kurdes, sunnites ou chiites, les policiers se soucient moins de leur compatriote qui, dans sa geôle italienne, prétend maintenant être la *« réincarnation de Jésus »*, que des *« bandits séparatistes »* ; autrement dit les rebelles kurdes qui écument encore quelques ravins à l'est de l'Euphrate, *« grâce à l'aide de la Syrie mandatée par les Russes »*, soutiennent les autorités turques. Elles affirment même que des hélicoptères *« venus du Sud »* déposent parfois nuitamment des maquisards armés de pied en cap en territoire turc. A telle enseigne qu'Ankara a dû menacer de détourner une partie des eaux de l'Euphrate, ce qui aurait certes pénalisé Damas, mais aussi Bagdad, capitale aux prises avec des *« séparatistes »*, cousins de ceux d'Anatolie...

Toujours est-il que, franchissant ce fameux fleuve biblique, nous fûmes interceptés par des civils en armes, se présentant comme *« policiers politiques »*. Ils nous ramenèrent à Malatya, où une demi-journée de palabres et de coups de fil avec Ankara fut nécessaire pour faire enfin admettre que nous n'avions rendez-vous ni avec la mère d'Ali Agça ni avec des *« séparatistes »*, des *« communistes »* ou des *« terroristes arméniens »*. L'affaire éclaircie, on nous montra, au siège de la police, la salle du souvenir, où sont exposées les photos des militaires et des policiers locaux tués en pleine ville jusqu'en 1985 par l'une ou l'autre de ces trois catégories d'*« ennemis de la nation turque »*.

Les gloires nationales

Mais notre édification ne sera pas jugée complète tant que nous n'aurons pas pris un repas avec le chef de la police dans le restaurant malatyais à la mode – porte anonyme, interminables escaliers et salle rutilante : *« Vous ne pouvez pas partir de chez nous avec l'idée que c'est la ville de l'assassin du pape ; nous avons ici deux gloires nationales qui effacent tout le reste. »*

Sur la place principale de Malatya, nous avions en effet aperçu la statue colossale d'un homme en manteau qui, contrairement à la règle nationale, n'était pas celle d'Ataturk, « père de la Turquie moderne ». *« Mais voyons, monsieur, vous ne reconnaissez pas Ismet Inonu, compagnon d'armes et successeur d'Ataturk ! »*

Afin d'être excusé de ne pas avoir identifié au quart de tour ce grand homme, disparu presque nonagénaire en 1973 après avoir réussi, tant bien que mal, à maintenir le pays dans la laïcité, nous voilà parti pour le bourg d'origine – mais non natal, car il eut le mauvais goût d'aller naître chez ces évaporés de Smyrniotes – d'Ismet-Pacha ; là le maire nous régale de force jus de cerise, spécialité locale, avant de prononcer un petit compliment sur le quatre cent cinquantième anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre Paris et Constantinople...

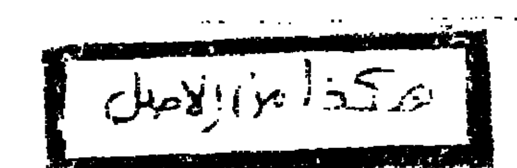
Nous n'en serons pas quitte pour autant puisque nous n'avons pas encore deviné le nom de la deuxième célébrité de la cité. Enfin, à minuit sonnant, nous donnons notre langue au chat. *« Mais enfin, c'est Turgut Ozal, notre estimé président du conseil, l'ami de Jacques Chirac ! »* Et nous redémarrons pour aller admirer la façade de la maison où ce futur ingénieur électricien et homme d'Etat dynamique vit le jour en 1927, *« dans une famille des plus honorables où tous les fils servent bien Dieu et la patrie »*.

Décidément, Malatya n'est pas celle que l'on croit.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

(1) *Esprit*, octobre-novembre 1984.

● RECTIFICATIF : *Le dessalement de l'eau à Malte.* – Dans l'article publié sous le titre « La course à l'eau douce » (*le Monde* daté 15/16 juin), un malencontreux zéro a décuplé la production de la nouvelle usine de dessalement d'eau de mer de Ghar-Lapsi, qui est de vingt mille mètres cubes. Toute l'eau distribuée à Malte représente soixante-dix mille mètres cubes (non compris les citernes et les puits). La plus grande usine de dessalement, actuellement en construction à Bahrein doit produire soixante mille mètres cubes.



هكذا من الاصل

Etranger

La communauté internationale et la situation en Afrique du Sud

La Conférence mondiale sur l'apartheid préconise des sanctions « globales et obligatoires »

En l'absence des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la RFA, la Conférence de Paris a condamné radicalement l'Afrique du Sud, malgré les réserves de certains pays occidentaux.

La Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste a clos ses travaux, le vendredi 20 juin, à Paris, en adoptant, par acclamation, une « déclaration » qui recommande au Conseil de sécurité des Nations unies d'adopter des sanctions *« globales et obligatoires »* contre le régime de Pretoria. *« Renoncer aux sanctions*, conclut ce document, *c'est choisir l'escalade de la violence et du carnage. La situation ne souffre aucun délai. L'heure d'une action concrète et immédiate a sonné. »* Durant cinq jours, plus d'une centaine de représentants de pays de tous les continents se sont succédé à la tribune de l'UNESCO pour dénoncer le système d'apartheid et le « terrorisme d'Etat » pratiqué par le gouvernement de la République sud-africaine.

En l'absence des délégués des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne de l'Ouest (la France, pour sa part, n'est intervenue qu'au titre d'*« observateur »*), le verdict d'un tel procès était connu d'avance. Les quatre-vingt-quinze points du document final sont, à cet égard, exempts d'ambiguïté : c'est une condamnation totale, mais souvent sans nuances, des actes, décisions et agissements du gouvernement du président sud-africain, M. Pieter Botha. La volonté de *« changement »* et de *« réforme »* que d'aucuns prêtent à ce dernier *« ne vise pas à éliminer le régime d'apartheid*, est-il spécifié, *mais plutôt à le perpétuer »*.

Officiellement, ce texte, comme l'a souligné le président de la conférence, M. Allan Wagner, ministre des relations extérieures du Pérou, reflète l'*« esprit de compromis »*, ainsi qu'un *« consensus général »* des Etats membres des Nations unies.

Un seul pays, l'Australie, a émis des réserves sur certains aspects de la déclaration finale. Le représentant de Canberra, M. Alfred Parsons, ambassadeur à Londres, s'est déclaré *« particulièrement gêné »* par un paragraphe indiquant que la conférence *« reconnaît et respecte le droit des peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, ainsi que de leurs mouvements de libération nationale, de choisir les moyens de lutte qui leur semblent appropriés »*. M. Parsons a estimé que son pays ne pouvait légitimer ainsi, en contradiction avec la charte des Nations unies, la *« lutte armée »*.

Plusieurs autres pays ont l'intention d'émettre des réserves par écrit au secrétariat général de l'ONU, à New-York.

En marge des séances plénières, un débat rude mais feutré a opposé, dans la nuit de jeudi à vendredi, les partisans de sanctions *« globales et obligatoires »* à ceux préférant que soit fait référence à des sanctions *« sélectives et volontaires »*.

Dans le premier camp se retrouvaient la plupart des pays africains, ainsi que bon nombre de pays des groupes asiatique, latino-américain et d'Europe orientale (Est), alors que le second était composé de pays occidentaux. Ceux-ci, notamment l'Australie, l'Autriche, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande, les Pays-Bas et le Canada (qui se sont montrés les plus réticents à l'égard de sanctions *« globales »*), ont dû également s'opposer aux partisans d'une mise en cause directe des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, telles l'Union soviétique, la Libye et l'Ethiopie, et à ceux qui souhaitaient dénoncer la *« collaboration »* d'Israël avec Pretoria, tels la Syrie, le Nicaragua, le Soudan et la Tchécoslovaquie. Enfin, certains ont profité des débats pour régler quelques comptes, comme l'Argentine vis-à-vis de la Grande-Bretagne ou le Nicaragua envers les Etats-Unis.

Un ton vindicatif

La déclaration finale ne comporte aucune surprise quant aux types de sanctions que la Conférence mondiale demande *« à tous les gouvernements, à toutes les organisations* [notamment les Nations unies, le Mouvement des non-alignés et l'OUA], *et à tous les peuples d'étudier d'urgence »* et *« d'y donner suite »*. En septembre dernier, à New-York, une autre conférence des Nations unies, sur le rôle des sociétés transnationales en Afrique du Sud (*le Monde* du 28 septembre 1985), avait préconisé des mesures semblables : embargo sur les armes, interdiction de toute collaboration militaire et nucléaire, embargo pétrolier, sur les investissements et les prêts financiers, interdiction d'importer des produits agricoles, du charbon et de l'uranium sud-africain, suspension des liaisons aériennes et maritimes, *etc.*

La conférence propose aussi que soient créés différents organismes de surveillance pour contrôler l'application de ces dispositions, et insiste, d'autre part, sur l'aide que la communauté internationale doit apporter aux pays d'Afrique australe victimes de la politique de Pretoria.

Elle condamne également *« toute tentative visant à interpréter le présent conflit en Afrique australe comme un conflit « Est-Ouest »*. Elle ne précise pas, en revanche, que, sur ce dernier point, ce sont les pays de l'Est qui ont tenté de faire prévaloir cette analyse... La déclaration finale est catégorique pour affirmer qu'il *« ne faudrait encourager en aucune manière les prétendues réformes »* (du gouvernement sud-africain), pour *« rejeter totalement »* le principe du *« couplage »* (que défend Washington) entre la fin de l'occupation de la Namibie et le retrait des troupes cubaines d'Angola, pour dénoncer la politique dite d'*« engagement constructif »* (de Washington et Londres) à l'égard du régime sud-africain, enfin pour demander qu'aucune assistance ne soit *« octroyée aux bandits de l'UNITA »*. (Il s'agit là des termes systématiquement employés par le régime de Luanda pour désigner le mouvement d'opposition armée de M. Jonas Savimbi).

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sont nommément désignés et critiqués pour avoir fait usage de leur droit de veto au Conseil de sécurité et implicitement accusés de faire le jeu du *« monstrueux régime de Pretoria »*. Le ton adopté dans ce texte est cependant plus mesuré que celui du rapport de la commission de la Conférence mondiale, qui est beaucoup plus vindicatif. Ce dernier reflète pourtant la tonalité de la plupart des interventions en séance plénière, qui ne furent qu'une longue litanie de dénonciations et... de bonne conscience anti-apartheid.

Cette déclaration finale sera soumise, en septembre prochain, à la 41ᵉ session de l'Assemblée générale des Nations unies, puis, sans doute, au Conseil de sécurité. Si les Etats-Unis et la Grande-Bretagne opposent, une nouvelle fois, leur veto — ce qui est probable, — la Conférence mondiale aura eu — peut-être — le mérite d'élargir une prise de conscience internationale sur la nécessité de faire pression sur l'Afrique du Sud pour que disparaisse l'apartheid.

LAURENT ZECCHINI.

Pouvoirs d'exception pour le gouvernement de Pretoria

Le conseil présidentiel sud-africain a adopté, le vendredi 20 juin, deux projets de loi accordant des pouvoirs d'exception au gouvernement.

Le premier est la loi sur la sécurité intérieure, qui étend de quatorze à cent quatre-vingts jours la période légale de détention sans jugement. Le second est un amendement à la loi sur la sécurité publique qui permet aux autorités de Pretoria de déclarer des *« zones de troubles »* ou des états d'urgence régionaux, pour une période de trois mois ou plus. Ces deux textes, adoptés par 35 voix contre 22, avaient été rejetés par les chambres métisse et indienne. Leurs représentants au Conseil présidentiel ont voté contre, ainsi que ceux du Parti progressiste fédéral (PFP, opposition libérale blanche) et du Nouveau Parti républicain (NRP, conservateur anglophone).

Ces deux projets auront force de loi lorsqu'ils auront été signés par le président Pieter Botha. Une fois entrés en vigueur, ils devraient permettre la levée de l'état d'urgence national décrété le 12 juin. Depuis cette date, le nombre officiel des personnes tuées s'élève à cinquante-quatre. Le bureau gouvernemental a indiqué vendredi que six Noirs avaient été tués au cours des dernières vingt-quatre heures, cinq l'ayant été par la police.

Le chef de l'aile militaire de l'ANC (Congrès national africain), M. Joe Modise, a invité vendredi la communauté noire à intensifier sa lutte contre le gouvernement, notamment en sabotant les réseaux de communication et de transport, ajoutant : *« Tout le pays doit être transformé en champ de bataille. »* — *(AFP, Reuter.)*

ESPAGNE : fin de campagne électorale

La tension monte entre chrétiens et musulmans à Melilla

MADRID
de notre correspondant

Melilla, cette possession espagnole sur la côte nord-africaine revendiquée par le Maroc, devait voter ce week-end en deux temps... et dans des urnes différentes ! Les musulmans doivent déposer leurs bulletins le samedi 21 juin et les chrétiens le lendemain, comme le reste des Espagnols.

Des deux scrutins, seul le second aura valeur légale. La plupart des vingt-sept mille musulmans qui vivent à Melilla (un tiers de la population de la ville), et dont un bon nombre d'entre eux y sont nés, ne disposent pas du droit de vote, n'ayant pas la nationalité espagnole (la plupart sont apatrides).

C'est d'ailleurs parce qu'ils la revendiquent à cor et à cri depuis des mois qu'ils ont décidé, sous l'impulsion de leur chef, M. Aomar Mohamadi Dudu, d'organiser une « élection parallèle » dans la mosquée de la ville.

Cette élection illustre la ségrégation croissante entre chrétiens et musulmans, un affrontement entre les communautés menace la ville. Dans la nuit du mercredi 18 au jeudi 19 juin, après la victoire de l'Espagne sur le Danemark au Mundial, quelques centaines de jeunes Espagnols, en mal de ferveur patriotique, sont allés crier des slogans provocateurs *(« Les Maures à la porte »)* devant le domicile de M. Dudu. Immédiatement, plusieurs dizaines de musulmans sont arrivés sur les lieux. La police est intervenue pour éviter une bataille générale. Les incidents ont continué durant la journée de jeudi, puis dans la nuit de jeudi à vendredi et plusieurs responsables de la police ont été destitués après avoir refusé de disperser une manifestation de chrétiens.

De sérieux accrochages entre musulmans et forces de l'ordre avaient déjà eu lieu en janvier dernier. Un accord avait été conclu entre les autorités de Madrid et M. Dudu pour faciliter l'octroi de la nationalité espagnole aux membres de sa communauté. Quatre mois plus tard on est au bord de la rupture. Sans mettre en cause la bonne volonté du pouvoir central, les musulmans affirment que les représentants locaux s'ingénient à saboter les contacts des musulmans avec l'administration.

Il semble que nombre d'Espagnols de Melilla (dont certains ont des fonctions officielles) aient choisi délibérément la voie du harcèlement avec ceux qu'ils appellent *« les Maures »*. Fatigués de regarder vers Madrid, les musulmans risquent de reporter rapidement leurs espoirs vers Rabat. Déjà les premiers tracts favorables au rattachement au Maroc ont fait leur apparition ces jours derniers dans les rues de la ville.

THIERRY MALINIAK.

POLOGNE

Un « espion » fort opportun

La télévision de Varsovie a fait état, le vendredi 20 juin, de l'arrestation, à une date non précisée, d'un homme présenté comme un « espion » travaillant pour les Etats-Unis, tout en laissant entendre que M. Walesa et d'autres personnalités de Solidarité pourraient elles aussi être mêlées à cette affaire.

M. Bogdan Charyton, physiothérapeute de quarante-quatre ans, déclare, dans la séquence diffusée par la télévision, avoir fourni des informations *« à deux reprises »* à un diplomate américain en poste à Varsovie, M. Donald Mull.

Il ajoute que le diplomate en question *« s'intéresse à tout le mouvement clandestin* (de Solidarité), *et a rencontré M. Lech Walesa, le père Jankowski* (un prêtre de Gdansk très proche du président de Sodidarité) *et M. Bronislaw Geremek* (historien, ancien conseiller de M. Walesa) ».

La télévision a alors diffusé des photos montrant le diplomate en compagnie du père Jankowski, puis du professeur Geremek, qu'*« il rencontrait souvent »*, a indiqué le commentateur, avant d'ajouter : *« Ces rencontres étaient-elles le fruit du hasard ou bien étaient-elles liées à la véritable activité de M. Mull en Pologne ? La réponse est d'autant plus importante que le professeur Geremek projette de se rendre en France. »*

Ce curieux amalgame peut apparaître soit comme une menace, soit comme la simple poursuite de l'offensive de propagande lancée au lendemain de l'arrestation du dirigeant clandestin Zbigniew Bujak et à l'approche du congrès du parti, et qui tend à faire passer les personnalités de l'opposition comme des agents de l'étranger.

M. Geremek est actuellement entendu presque quotidiennement, depuis une quinzaine de jours, par les services du ministère de l'intérieur, en tant que « témoin » dans l'affaire Bujak, ce qui l'a empêché de se rendre à Paris, où il était invité par l'Ecole des hautes études, et où il aurait dû être reçu par le ministre des relations internationales. M. Walesa a également reçu une convocation de la police au même titre, peu après avoir demandé, pour la première fois depuis la proclamation de l'état de guerre, l'autorisation de se rendre à l'étranger. Le président du syndicat dissous a été invité par le ministre italien des affaires étrangères à participer, à Rome, à une conférence internationale.

Le congrès de l'Internationale socialiste à Lima

Européens et Latino-Américains sont divisés sur la dette et le désarmement

Le dix-septième Congrès de l'Internationale socialiste a commencé ses travaux le vendredi 20 juin à Lima dans une ambiance très tendue au lendemain de la répression des mutineries du Sentier lumineux qui aurait fait, selon des estimations officieuses, plus de trois cents morts dans les prisons de la capitale péruvienne. Cinq attentats ont eu lieu dans le centre de la ville peu avant le début de la conférence. Une jeune étudiante qui avait réussi à installer un mortier sur le toit d'un immeuble, à trois cents mètres de l'hôtel où sont réunis les délégués de l'Internationale socialiste, a été déchiquetée par l'explosion de son engin. La jeune fille avait trompé les services de sécurité en présentant une fausse plaque de police.

Le président Alan Garcia a consacré une partie du discours inaugural à justifier l'intervention de l'armée dans les prisons et l'ancien président vénézuélien Carlos Andres Perez a exprimé ce que tous les congressistes ressentaient en déplorant qu'*« un Etat démocratique soit obligé de répondre à la violence par la violence »*.

Le président du conseil italien, M. Bettino Craxi, attendu à Lima, a renoncé à se rendre au Pérou *« pour des raisons de sécurité »*. Les premiers ministres de Suède, M. Ingvar Carlsson, et de Norvège, Mᵐᵉ Gro Harlem Bruntland, sont également absents alors que leur participation était annoncée.

LIMA
de notre correspondante

C'est avec pour toile de fond la violence subversive et la répression sanglante de la mutinerie des sendéristes, qui a provoqué la mort de plus de trois cents guérilleros, que le dix-septième congrès de l'Internationale socialiste a été inauguré, vendredi 20 juin à Lima.

Pour la première fois, le rendez-vous a lieu dans la capitale du tiers-monde. Depuis 1976, c'est-à-dire depuis l'élection de M. Willy Brandt à la présidence de l'Internationale socialiste, l'IS a mené une politique très active pour que l'Amérique latine, alors dominée par des dictatures, retrouve le chemin de la démocratie. Elle s'est alliée à des partis qui représentaient une issue démocratique comme l'aprisme au Pérou, le travaillisme brésilien, le radicalisme de M. Alfonsin en Argentine ou l'action démocratique de M. Carlos Andres Perez au Venezuela.

Cette solidarité européenne a contribué à la chute du régime du général Garcia Meza en Bolivie, à l'isolement du régime Pinochet au Chili. Elle a aussi servi de contrepoids à l'interventionnisme des Etats-Unis en Amérique centrale.

Les régimes démocratiques en Amérique latine se sont consolidés. Ils sont moins menacés par les militaires. La crise économique, la faim, le chômage sont, en revanche, des facteurs graves de déstabilisation. L'Internationale socialiste devrait maintenant aider les démocraties latino-américaines à lutter contre les effets de la crise économique.

C'est une étape difficile, car l'IS ne doit plus se contenter de déclarations lyriques ou d'appui moral. Les socialistes d'Amérique latine attendent de l'Europe une *« solidarité militante »* et efficace en ce qui concerne le développement économique, c'est-à-dire une prise de position claire sur la dette, le prix des matières premières, les transferts de technologie...

Obligations morales

Le discours inaugural prononcé par le président Garcia a été clair. *« En parlant de solidarité, je m'adresse aux socialistes des sociétés opulentes, et je leur rappelle qu'ils sont moralement obligés de faire leur la cause des peuples pauvres de la Terre, de préférer leurs intérêts chaque fois qu'ils se trouvent en conflit avec les intérêts économiques de leurs pays ou Etats parce que s'ils oublient ces obligations éthiques et humaines, ils tourneront le dos aux réclamations légitimes des pauvres de la Terre. Ils ne seront plus des socialistes. »*

M. Alan Garcia a profité de la tribune de l'IS pour réaffirmer la thèse péruvienne sur la dette. Une thèse qui est loin d'être appréciée par certains pays européens. M. Garcia s'en est pris aussi aux *« vendeurs d'armes et d'instruments de mort »*. La France et Israël se sont sans doute senties visées.

La dette, le désarmement sont des thèmes concrets qui divisent les membres de l'Internationale socialiste.

« Jusqu'à présent, le message global du socialisme démocratique au pouvoir n'a signifié aucun changement dans les rapports Nord-Sud », a remarqué M. Carlos Andres Perez, qui s'est demandé *« comment aller de l'avant vers un nouvel ordre économique international sans que le Nord renonce à obtenir des bénéfices extraordinaires »*.

La réunion de Lima devrait servir de test pour savoir si l'Internationale socialiste passe des déclarations de bonnes intentions à un engagement réel envers le tiers-monde.

NICOLE BONNET.

ÉTATS-UNIS

M. Reagan subit l'ablation de deux nouveaux petits polypes

Washington *(AFP)*. — Le président Reagan a subi, vendredi 20 juin, l'ablation de deux polypes de très petite taille au côlon, a annoncé la Maison Blanche, à l'issue d'un examen médical. En juillet dernier, M. Reagan avait été opéré d'une tumeur cancéreuse située déjà dans le côlon.

Un communiqué de la présidence a précisé que les polypes prélevés devaient être soumis à des examens, samedi, pour déterminer s'ils sont cancéreux. *« Les résultats des autres examens sont normaux et le président est en bonne santé »*, a ajouté la Maison Blanche.

Compte tenu de l'âge du président (soixante-quinze ans), l'apparition de telles excroissances n'est pas jugée, dans les milieux médicaux, comme un phénomène particulièrement inquiétant. A sa sortie de l'hôpital, M. Reagan a gagné son hélicoptère en marchant avec précaution et en levant le pouce en direction des journalistes pour leur indiquer que tout allait bien.

● *L'attaché de l'air soviétique à Washington est déclaré* persona non grata. — Le colonel Vladimir Izmailov, pris en flagrant délit d'espionnage, le jeudi 19 juin, par le Bureau fédéral d'investigation (FBI), a été déclaré *persona non grata* par les autorités américaines, qui lui ont demandé de quitter sous peu les Etats-Unis.

Selon le FBI, le colonel Ismailov, qui travaillait vraisemblablement pour les services de renseignement militaires soviétiques, a été appréhendé au moment où il prenait livraison de documents secrets déposés à un endroit précis par un officier de l'armée de l'air américaine travaillant avec la sûreté fédérale. — *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

Italie

Incident au procès de l'« Achille-Lauro »

Gênes. — Le « repenti » du commando palestinien *auteur du détournement* de l'*Achille-Lauro*, Ahmad Al Assadi, n'a pas joué, le vendredi 20 juin, le grand jeu de la rétractation comme ses compagnons l'avaient fait la veille (*le Monde* du 21 juin). Il a confirmé toutes ses accusations malgré les menaces et les insultes des autres membres du groupe.

Assadi a assuré que le chef du commando, Magied El Molki, avait bien assassiné l'infirme américain Leon Klinghoffer.

« Molki est venu vers moi, la chemise tachée de sang, a-t-il dit. *Je lui ai demandé ce qu'il avait fait, et il m'a répondu qu'il avait tué l'Américain. Nous, nous étions d'accord pour ne tuer personne, mais lui l'a fait sans nous avertir. »*

Molki et son « lieutenant » Fatayer Abdellatif Ibrahim, littéralement hors d'eux, ont alors accusé en hurlant Assadi d'être de connivence avec le ministère public. L'interprète a même refusé de traduire certains de leurs propos, et le président du tribunal a levé l'audience. — *(AFP.)*

Philippines

Découverte d'un charnier

Cagayan-de-Oro. — L'armée a découvert dans le sud du pays un charnier contenant les restes d'au moins vingt-huit indicateurs présumés, exécutés par des guérilleros communistes de la Nouvelle Armée du peuple, a indiqué, vendredi 20 juin, le général Mariano Adalem, commandant la région.

Le charnier, situé dans la province de Mimsais-Oriental, à 830 kilomètes au sud-est de Manille, a été découvert grâce aux révélations d'un ancien guérillero qui s'est rendu aux forces gouvernementales.

D'après ce dernier, les corps d'au moins cinquante-neuf personnes, dont vingt-quatre guérilleros condamnés à mort pour délits divers, ont été jetés dans le charnier après leur exécution à coups de gourdin. Les exhumations se poursuivent.

Par ailleurs, trois personnes au moins ont été tuées et une vingtaine blessées vendredi, après l'attaque et l'occupation par un groupe de rebelles de la Nouvelle Armée du peuple (NPA, communiste) d'un camp militaire proche de la ville de Bacolod (centre des Philippines), a-t-on appris de source militaire. — *(Reuter, AFP.)*

Politique

L'Hôtel de Ville et Matignon

A la mairie de Paris, M. Chirac retrouve le plaisir d'être seul maître à bord

Matignon grogne et l'Hôtel de Ville sourit. Trois mois après sa désignation comme premier ministre, M. Jacques Chirac passe davantage de temps dans son palais municipal qu'à son bureau de la rue de Varenne.

L'emploi du temps de la semaine du 13 au 22 juin est assez démonstratif. Lundi matin, le maire et ses principaux collaborateurs parisiens ont tenu leur réunion hebdomadaire. Sujet : la révision du plan d'occupation des sols de la capitale. Le dossier préparé depuis six mois par les services avait été peaufiné trois jours auparavant chez M. Jean Tibéri, le premier adjoint, et transmis au « patron » qui l'avait étudié pendant le week-end. En une heure, M. Jacques Chirac a fixé l'essentiel : les grands objectifs d'une opération qui conditionne l'avenir de Paris pour la prochaine décennie.

Puis il a reçu une couvée de jeunes administrateurs municipaux sortis de l'ENA et leur a expliqué ce que lui et les Parisiens attendaient d'eux. Sur leurs talons, arrivait le gouverneur de Tokyo, avec lequel le maire est allé inaugurer une exposition japonaise au musée Cernuschi.

Mardi matin, nouvelle cérémonie, cette fois, dans les salons de l'Hôtel de Ville, en l'honneur du secrétaire général du PC chinois. Mercredi, le maire recevait à sa table les Compagnons de la Libération. Vendredi, troisième matinée consacrée à la Ville. Le maire réunit son état-major et décide si, après avoir privatisé la distribution de l'eau, il convient ou non de soumettre maintenant au même régime la production d'eau potable destinée aux Parisiens. Puis il court inaugurer une statue dans le quartier des Halles avant de tenir sa conférence de presse mensuelle avec les journalistes municipaux.

La semaine précédente, M. Jacques Chirac avait passé deux heures et demie à parcourir à un train d'enfer le nouveau quartier de la ZAC Champerret. Détendu, serrant les mains à la ronde, embrassant les vieilles dames, s'intéressant au moindre détail, blaguant avec tout un chacun, le maire ressemblait à un candidat faisant la tournée du canton.

Dès le début de la semaine prochaine, le premier magistrat de Paris présidera comme à l'accoutumée la séance du Conseil de Paris. Puis sur l'île aux Cygnes, il dévoilera la réplique de la statue de la Liberté (qui vient de subir un lifting bien nécessaire) avant de se payer une petite croisière sur la Seine. Et ainsi de suite...

Chaque soir en rentrant à l'Hôtel de Ville, le maire trouve les lettres et les notes qu'on lui a préparées pendant la journée. Jamais la machine municipale n'a tourné avec autant de rapidité : *« Mais quand trouve-t-il donc le temps de dormir? »* se demandent ses proches collaborateurs.

Un état-major tout neuf

Aux lendemains de sa désignation comme premier ministre, M. Jacques Chirac avait mis les choses au point : *« Je reste le maire de Paris. »* Mais il était le premier à penser que sa nouvelle charge l'obligerait à prendre tout de même quelque distance avec les affaires de la capitale. Un bureau spécial avait été aménagé à Matignon pour recevoir les journalistes municipaux venant aux nouvelles. Il n'a jamais servi. En quelques semaines, le maire a repris les rênes. C'est à l'Hôtel de Ville que les événements locaux s'annoncent et se déroulent. Pas ailleurs.

Le maire a d'abord senti qu'il y aurait un risque politique à s'éloigner des Parisiens, qui l'ont quasiment plébiscité en mars 1983. Risque aussi de laisser une énorme maison (quarante-cinq mille fonctionnaires et cent soixante-trois élus) livrée à elle-même. Vingt maires d'arrondissement sont prêts à jouer les seigneurs sur leur territoire, et autant de directeurs de service ne rêvent que de régner sans partage dans leur secteur. La mairie centrale a d'autant plus besoin d'une main ferme que son état-major est tout neuf après les départs massifs vers Matignon.

Il est non moins vrai que les problèmes municipaux passionnent M. Jacques Chirac, qui les a découverts depuis 1977. Gérer une ville comme Paris est finalement plus gratifiant que passer quelques mois à la tête d'un ministère. Six ans de mandat donnent le temps de mesurer sur le terrain, par son courrier quotidien, dans les contacts avec les citoyens, les résultats d'une politique. M. Jacques Chirac apprécie, plus qu'aucun autre, cette efficacité dans l'action.

Le maire ne peut pas non plus se soustraire à un protocole qui jusqu'ici l'a avantagé. La règle veut que tout homme d'État passant dans la capitale fasse une étape à l'Hôtel de Ville. M. Jacques Chirac est donc contraint aujourd'hui de leur consacrer deux fois son temps : à Matignon et dans les salons de la mairie.

Enfin – et c'est peut-être l'essentiel – M. Jacques Chirac se sent chez lui et en sécurité quand il regagne son palais. Les appartements rénovés et décorés par son épouse sont infiniment plus confortables que ceux de la rue de Varenne. Dans son bureau, le plus vaste de Paris, le maire a les coudées franches. Tard dans la nuit, pendant les week-end, il y travaille à loisir et y reçoit plus discrètement qu'à Matignon. Il peut se reposer en toute confiance sur des collaborateurs dont il a éprouvé la fidélité depuis longtemps. Ici, ni surprise, ni chausse-trappe, ni cohabitation. M. Jacques Chirac est, pour de vrai, le seul maître à bord.

MARC AMBROISE-RENDU

Propos et débats

M. Toubon : état transitoire

«Les sondages correspondent à un état transitoire, partiel et ambigu», *a déclaré M. Jacques Toubon, lors de la «nuit tricolore» organisée à Saint-Laurent-du-Var (Alpes-Maritimes) par la section locale du RPR, le vendredi 20 juin. Le secrétaire général du RPR a expliqué que ces sondages, qui n'ont* «rien de surprenant», *traduisent* «une double réalité». *Il a précisé :* «Les Français perçoivent un président au-dessus de la mêlée, mais le président n'est pas un arbitre, il tape dans le ballon et fait même de l'anti-jeu (...). L'autre réalité est que nous conduisons une politique de changement, à long terme, parfois rude, et que les résultats n'apparaîtront que d'ici quelques mois.»

M. Fabius : état de déception

A Guingamp (Côtes-de-Nord), où il présidait, le vendredi 20 juin, un banquet républicain, M. Laurent Fabius a tiré des derniers sondages la conclusion que le gouvernement n'a « même pas l'état de grâce » *et qu'il connaît* « déjà l'état de déception ». *Après avoir affirmé que le gouvernement est* « en train de rallumer la lutte des classes en France », *l'ancien premier ministre a précisé qu'il attendra le mois d'octobre pour dresser un bilan en matière d'emploi :* « Je me garde de faire du pessimisme, et, même si je ne crois pas à la politique menée, je souhaiterais, *a-t-il ajouté,* qu'elle réussisse. »

M. Stirbois : la force fébrile

Invité de la presse anglo-américaine le vendredi 20 juin, M. Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du Front national, a observé que M. Raymond Barre a fait « le bon choix » *et qu'il récoltera* « les fruits de l'erreur d'analyse de M. Jacques Chirac », *car si pour les Français le président de la République représente aujourd'hui* «la force tranquille» *– ce qui explique sa cote dans les sondages, – en revanche, le premier ministre donne l'image de* «la force fébrile». *C'est pourquoi, estime M. Stirbois,* «les Français ne renouvelleront pas le moment venu leur confiance à M. Chirac».

Quarante-cinq mille fonctionnaires qui prennent peu à peu l'esprit maison

Après un siècle d'ostracisme, la capitale est devenue pour ses fonctionnaires (et pour ses élus) un véritable tremplin.

On n'avait jamais vu cela à l'Hôtel de Ville de Paris. A peine Jacques Chirac avait-il formé son gouvernement que plusieurs dizaines de cadres quittaient leur bureau pour passer au service de l'Etat. L'exemple venait de haut puisque le secrétaire général de la mairie, M. Camille Cabana, devenait ministre de la privatisation, et que le directeur du cabinet du maire, M. Robert Pandraud, prenait le portefeuille de la sécurité. Derrière eux, trois chefs de service, autant de sous directeurs et une cohorte d'autres collaborateurs s'engouffraient dans les allées du pouvoir.

Ce coup de tabac aurait pu secouer la vieille nef parisienne. Celle-ci – *fluctuat nec mergitur* – n'a même pas donné de la bande. Pour trois raisons. D'abord, le patron, Jacques Chirac, a signifié aussitôt qu'il gardait la barre. Il conserve son appartement de fonction, continue à présider les séances du Conseil de Paris et réunit chaque semaine son état-major.

Ensuite, ses collaborateurs directs s'étaient préparés à ce déménagement. Pour certains, comme M. Pandraud, l'Hôtel de Ville était depuis 1981 une sorte de réserve de la République. En tout cas, la relève était prête au cabinet du maire, où les hommes sûrs et les chargés de mission sans affectation bien précise ne manquaient pas.

Enfin, l'équipage administratif de la capitale est des plus solides. Plus que séculaire, façonnée par un siècle de pouvoir préfectoral, aussi hiérarchisée qu'un corps militaire, forte de quarante-cinq mille agents, l'administration parisienne est une puissante machinerie. Il faudrait une révolution pour la déstabiliser.

Si on ajoute à ces effectifs ceux de la police (20 000), des pompiers (6 700), de la RATP (40 000) et de l'assistance publique (63 000), on s'aperçoit que la capitale est l'une des villes du monde libre où les services publics sont les plus développés. On y compte un fonctionnaire local pour douze habitants, ce qui est probablement un record.

La tradition du « socialisme municipal » parisien – paradoxe dans une cité qui a le plus souvent voté à droite – a été maintenue par Jacques Chirac durant son premier mandat. De 1977 à 1982, il a fait embaucher plus de 6 000 agents. Puis, changement de cap, conforme à la nouvelle orientation libérale : l'embauche se réduit et, depuis l'an dernier, ne comble pas les trous laissés par les départs à la retraite. La privatisation va accélérer ce mouvement, car les gros bataillons des employés municipaux sont surtout ceux des ouvriers travaillant dans les égouts, au ramassage des ordures, dans les usines de traitement, au service des eaux, à l'entretien des écoles, aux pompes funèbres. Autant de tâches qui, dans l'esprit de la majorité municipale, pourraient être confiées à des entreprises privées. De toute manière, les engins mécaniques et les ordinateurs devront à l'avenir augmenter le rendement et diminuer le personnel.

12 polytechniciens et 250 licenciés

Les serviteurs de Paris sont à l'image de sa population. On ne compte parmi eux qu'un tiers de Parisiens de souche. Les autres sont originaires de banlieue (15 %), de province (17 %), d'outre-mer (9 %) et même d'une vingtaine de pays étrangers (16 %). Après un rajeunissement énergique entrepris depuis 1977, leur âge moyen (trente-neuf ans) est inférieur à celui de l'ensemble des agents communaux de France. En revanche, on y est plutôt misogyne, puisqu'ils ne comptent plus dans leur rang que 35 % de femmes contre 54 % dans les autres collectivités locales.

Mais c'est surtout leur niveau technique que toutes les municipalités de province envient. Compte tenu des besognes qu'elle assume la Ville de Paris recrute à 80 % des gens ayant le certificat d'études ou le BEPC. Dédaignant de les envoyer au centre de formation des personnels communaux, elle recycle elle-même sur une grande échelle. L'an dernier, treize mille fonctionnaires parisiens ont suivi un cycle « maison » de formation complémentaire. Pour les cadres on ne se contente pas d'une douzaine de polytechniciens et de deux cent cinquante licenciés ès lettres. Les ingénieurs sortent d'une section de l'École des travaux publics et, en 1980, tous les administrateurs sont passés au moule de l'ENA, où ils suivent une filière spéciale. Au dire des observateurs extérieurs, les directeurs des services parisiens sont au même niveau technique que les hauts fonctionnaires de l'Etat.

« L'Hôtel de Ville est un blockhaus »

Voilà donc une maison plutôt jeune et bien équilibrée. La moitié des personnels ont été engagés il y a moins de dix ans, mais l'autre moitié – les anciens – ont connu la férule des préfets. Certes, on ne fait pas de folie : 90 % des rémunérations se situent entre 5 000 F et 10 000 F par mois, mais les avantages sociaux ne sont pas négligeables. Pour une pièce de 10 francs, tout employé modeste peut déjeuner dans l'une des vingt cantines municipales, dont certaines ont une flatteuse réputation. Chacun a la possibilité d'aller au spectacle, de participer à des visites, de faire des randonnées et de partir en vacances avec des réductions de 30 % à 40 %. En revanche, les employés municipaux ne bénéficient d'aucun passe-droit pour l'attribution d'un appartement intramuros. Si bien que plus de la moitié d'entre eux (57 %) sont obligés, à l'instar des travailleurs parisiens, d'habiter en banlieue et même, pour quelques centaines, dans l'Oise et l'Eure-et-Loir.

Pour défendre leurs intérêts professionnels ces personnes dispersent leurs efforts entre une dizaine de syndicats différents. Lors des dernières élections, en décembre 1985, la CGT s'adjugea 39 % des voix, FO 16 % et la CFDT 13 %. Mais l'abstentionnisme – maladie typiquement parisienne – est très élevé, puisque 47 % des employés n'ont pas pris part au vote. Il est vrai que les syndicats n'ont guère la cote à l'Hôtel de Ville. A la suite de maladresses qui avaient laissé un trou de 45 millions de francs dans la caisse des œuvres sociales, M. Chirac leur en a retiré la gestion en 1977. *« Il n'est pas convenable que l'argent public soit géré par des syndicalistes »*, avait-il affirmé.

La concertation se noue en principe dans les commissions techniques paritaires, qui émettent des avis. Mais – étrange oubli – la commission centrale n'a pas été réunie depuis trois ans. *« Nous ne voyons jamais les élus »*, se plaignent les syndicats. *« L'Hôtel de Ville est pour nous un blockhaus dans lequel nous ne sommes admis qu'après avoir montré patte blanche. »*

Pourtant, on reconnaît que les œuvres sociales marchent bien et que la maison fait un réel effort d'information. C'est à la demande de Jacques Chirac qu'a été lancé en 1982 un « journal maison » en couleurs et sur papier glacé, intitulé *Paris Mairie*. Il tire aujourd'hui à 55000 exemplaires, paraît dix fois par an et a obtenu en 1985 l'Oscar de la presse d'entreprise, catégorie collectivité locale. Il existe également dans les services plusieurs bulletins intérieurs et huit cents panneaux d'affichage, où les informations sont renouvelées tous les quinze jours. Et même un système interne d'informations téléphoniques, qui reçoit mille appels par mois.

Dans certaines corporations, comme celles des égoutiers, des fontainiers ou des employés des pompes funèbres, les traditions sont très fortes : il est fréquent que les enfants succèdent à leur père. Mais il n'existait guère jusqu'ici dans le personnel municipal un véritable esprit maison. Et pas non plus de relation directe avec les élus, comme cela se pratique dans nombre de villes moyennes. Le fonctionnaire parisien était sérieux, respectueux des grades, et il se considérait comme aux ordres du préfet. Il n'y avait donc aucune trace de ce clientélisme, qui est la plaie des collectivités locales. *« La municipalisation existe dans les faits*, constatait Jacques Chirac en 1981, *mais pas dans les esprits. »*

Cette situation est en train de changer. Recrutés à un plus haut niveau, mieux informés, rajeunis, les employés municipaux semblent aujourd'hui fiers de servir Paris, une ville bien gérée et dont le maire a une envergure nationale. Les cadres, au moins, savent qu'ils appartiennent à l'élite des fonctionnaires locaux. Leur statut est calqué sur celui des agents du ministère de l'intérieur, et on tient mordicus à ce rang. On a surtout pris conscience que, grâce à la multiplicité de ses services, la Ville offre à ceux qui veulent faire carrière un terrain de choix. Pour ses élus comme pour ses fonctionnaires, la capitale est devenue après un siècle d'ostracisme un excellent tremplin.

M. A.-R.

Francophonie

Scènes de ménage rue de Babylone

Rien ne va plus dans le vieil hôtel du 7e arrondissement qui abrite, rue de Babylone, le secrétariat d'Etat à la francophonie et le commissariat général de la langue française. Il n'y est plus question depuis le lundi 16 juin que de manquement au devoir de réserve, de démission ou de limogeage, de propos vifs et même, à en croire certains, de menaces, voire... de main levée.

Il y a quelque temps, M. Philippe de Saint-Robert, nommé en 1984 commissaire général de la langue française, rencontre un journaliste du *Nouvel Observateur*. Le commissaire vient d'offrir sa démission car il estime que *« sa fonction est dévaluée par la création d'un secrétariat d'Etat à la francophonie »*.

Il s'épanche un peu auprès de notre confrère mais, dit-il aujourd'hui, *« mes propos ont été déformé au point que je dois les démentir »*. Selon *le Nouvel Observateur* du 13 juin, M. de Saint-Robert a dit, à propos de la nomination par M. Chirac de Mme Lucette Michaux-Chevry, à la tête du secrétariat d'Etat à la francophonie : *« c'est un couac de ce gouvernement. Pourquoi avoir fabriqué un ministère sans budget ni moyens et l'avoir confié à cette Madame Sans-Gêne qui prétend régenter nos travaux? »*

La France, à défaut de mettre des fonds importants à la disposition de la francophonie, a accumulé les organismes en ce domaine. Un seul d'entre eux dispose pour le moment d'un budget d'action, encore qu'il soit modeste (15,1 millions de francs en 1986) : le commissariat général.

Après le 16 mars, cet organisme a été mis *« en tant que de besoin »* à la disposition du secrétariat d'Etat. *« Le service des affaires francophones est, de son côté, à la disposition du commissariat général en tant que de besoin, aussi, mais je n'ai pas essayé pour autant de l'annexer. Qu'on me laisse conduire en paix mon projet terminologique national mis sur pied en 1985! »*, déclare M. de Saint-Robert.

Cependant, Mme Michaux-Chevry, n'ayant guère apprécié, et on la comprend, d'être réduite à un *« couac »* – il ne semble pas en revanche qu'elle ait pris mal d'être comparée à la maréchale Lefebvre, dont le «sans-gêne» plaisait tant aux sujets de Napoléon Ier, – a demandé à M. de Saint-Robert de passer la voir au début de cette semaine, en présence de plusieurs personnes dont l'une donne de l'entrevue une version digne effectivement d'une pièce de Sardou.

L'Elysée s'est ému et a demandé un rapport car on n'y voudrait pas, à l'heure où la communauté francophone internationale commence à s'organiser, qu'une «pantalonnade» vienne compromettre le processus en cours.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ

La restructuration de «l'Express»

M. Dumait, maire UDF du 2e arrondissement de Paris rejoindra la direction du groupe

La restructuration d'un groupe de presse cache bien souvent une reprise en main politique. Le groupe *l'Express* en fournit actuellement une preuve. La nomination de M. René de Laportalière, ancien cadre du Crédit lyonnais, puis responsable du groupe privé de réflexion ultra-libéral Printemps 86, transformé le 20 juin en Fondation Liberté (*le Monde* du 21 juin), est due à la volonté du président-directeur général du groupe, M. James Goldsmith, de diversifier les activités de *l'Express*.

Quatre nouveaux suppléments au magazine seront en effet lancés le 3 octobre prochain, qui s'ajouteront au supplément *l'Express-Paris*. Paraissant chaque semaine à tour de rôle, l'un sera consacré aux sciences, à la médecine et à la santé, le second aux sports, le troisième, intitulé « styles », s'intéressera à tout ce qui touche aux styles de vie (décoration, mode, tourisme, loisirs, etc.), le dernier à l'économie. Le magazine *l'Express* bénéficiera lui-même d'une nouvelle maquette, qui sera lancée début octobre sous l'égide du graphiste Milton Glaser, et d'un nouveau découpage de ses rubriques. M. Goldsmith a, en outre, lancé l'idée de créer un quotidien...

M. René de Laportalière, nouveau directeur général du groupe, aura la charge de la diversification et particulièrement de l'entrée de *l'Express* sur le terrain multimédia. M. James Goldsmith est en effet candidat à la reprise de la « 5 ». Le nouveau directeur général de *l'Express* n'occupera ses nouvelles fonctions qu'en août. M. Alain Dumait, rédacteur en chef de la lettre quotidienne libérale, *la Lettre A*, et maire (UDF) du deuxième arrondissement de Paris, l'escortera avec le titre de « consultant ».

A la faveur de cette diversification et de ces nominations, le vent libéral souffle donc un peu plus fort sur *l'Express*. La rédaction, en ébullition le 20 juin, a appris diverses nominations mais aussi la mise en cause de deux journalistes, Noël-Jean Bergeroux et Christian Fauvet, très respectés pour leur professionnalisme, mais peu favorables aux thèses de l'ultra-libéralisme défendues par MM. James Goldsmith et René de Laportalière.

Noël-Jean Bergeroux, rédacteur en chef adjoint depuis 1981, a été écarté et nommé rédacteur en chef technique. Quant à Christian Fauvet, démis de ses fonctions de chef du service politique, aucun autre poste ne lui a été proposé pour l'instant. M. Goldsmith lui a proposé un délai de réflexion jusqu'en septembre.

« Ces modifications et cette reprise en main politique ne sont sans doute pas étrangères à la volonté de M. Goldsmith de reprendre la « 5 », note un journaliste. Pour un autre, *« le PDG de* l'Express *veut surtout que ses idées libérales passent mieux »*.

Toutefois, malgré l'effervescence qu'elle a connue et le malaise qu'elle ressent, la rédaction ne semble pas prête à se mobiliser.

YVES-MARIE LABÉ.

Le coûteux droit de réponse de Romain Marie

Statuant en référé, Mme Huguette Le Foyer de Costil, vice-présidente du tribunal de Paris, a rendu, vendredi 20 juin, une ordonnance par laquelle la chaîne de télévision TF 1 est tenue de diffuser le texte d'un droit de réponse demandé par M. Bernard Antony, dit Romain Marie, député européen élu sur la liste du Front national.

Lors de l'émission « Questions à domicile » diffusée le 22 mai 1986, la journaliste Anne Sinclair avait évoqué devant M. Jean-Marie Le Pen des propos tenus par certains de ses amis, en citant notamment un article de M. Romain Marie paru en février 1979 dans le journal *Présent*. Pour justifier son choix, Mme Anne Sinclair avait déclaré qu'il s'agissait d'*« un article de référence, parce qu'il ramassait un certain nombre d'arguments antisémites »*.

S'estimant gravement mis en cause, M. Romain Marie avait transmis à TF 1 un texte de trente lignes dactylographiées au titre d'un droit de réponse. Mais la chaîne de télévision refusa de le diffuser, tout en proposant un résumé exprimant l'essentiel de la pensée du député européen, qui tenait à préciser qu'il n'était pas antisémite.

Le juge des référés saisi par M. Romain Marie a ordonné la diffusion, *« un soir, à 20 h 30, et de préférence juste avant la prochaine émission « Questions à domicile »*, du texte intégral.

Même si l'argument n'a aucune valeur juridique, force est de constater que la lecture du texte, qui prendra un peu moins de deux minutes d'antenne (1), représente, au tarif de la publicité, une valeur considérable, rarement attribuée sous forme de dommages-intérêts.

MARC PORTEY.

(1) Dans la tranche horaire 20 h 15 – 20 h 30, trente secondes sont facturées aux annonceurs publicitaires 244 000 francs à TF 1, quarante-cinq secondes 347 700 francs, et soixante secondes 463 600 francs.

BOURGOGNE

Une nouvelle route des vins

Aussi surprenant que cela puisse paraître, le Mâconnais-Beaujolais, dont les crus bénéficient de la réputation que l'on connaît, n'avait pas de route des vins ! L'enthousiasme et la détermination de Fernand Bucchianeri, le maire de Solutré, qui a regroupé les soixante et une communes concernées dans un syndicat d'initiative intercommunal auquel se sont associés le conseil général, les fédérations viticoles et la direction départementale de l'équipement, ont permis de combler cette lacune.

Aujourd'hui, tout comme l'Alsace, le Bordelais, les Côtes du Rhône ou la Champagne, le Mâconnais-Beaujolais a sa route des vins. Depuis le 7 juin dernier, « Suivez la grappe ! » conseillent aux touristes et aux autochtones quelques mille panneaux jaune et vert répartis tout au long de ce labyrinthe de 450 kilomètres qu'est le vignoble du Mâconnais-Beaujolais, auquel on accède par six portes (Saint-Gengoux-le-National, Tournus, Fleurville, Cluny, Mâcon et Romanèche-Thorins).

A l'entrée de chaque village, un écriteau précise quelles sont les curiosités à voir, quel est le cru local, s'il existe ou non une cave, coopérative ou particulière, une auberge, etc.

Un vaste cellier de 300 mètres carrés est installé à Crèches-sur-Saône, où chacune des soixante et une communes dispose de trois tonneaux pour sa publicité personnelle et où le visiteur peut trouver de quoi faire plus ample connaissance avec la gastronomie, les vins et les curiosités locales.

ILE-DE-FRANCE

CRÉTEIL. – La caisse primaire d'assurance-maladie du Val-de-Marne vient d'emménager dans un nouvel immeuble qui fait face au centre commercial de Créteil-Soleil et qui regroupe les services centraux jusqu'ici éparpillés à Créteil, Thiais, Charenton et Alfortville. Sept cent cinquante-quatre personnes y travaillent.

La caisse est née en 1981 de l'éclatement de l'ancienne caisse primaire centrale de Paris. D'ici un an ou deux, elle mettra en service un système de liquidation informatique assisté en temps réel, connu sous le sigle LASER (liquidation assistée sur le lancement réparti). Ce système supprimera presque toutes les archives papiers et, surtout, permettra que l'usager soit payé beaucoup plus vite.

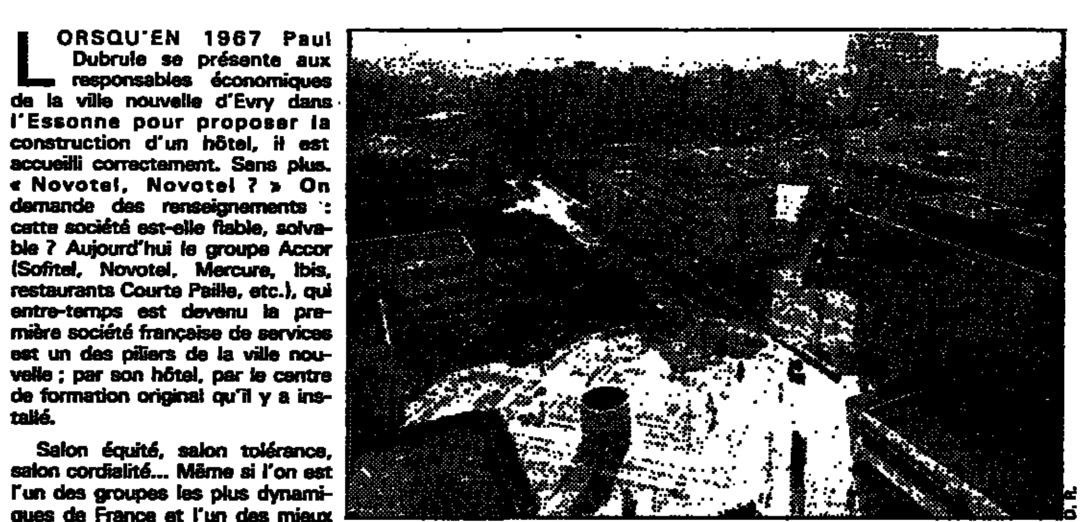
ÉVRY VILLE NOUVELLE

Les hôteliers à l'école

LORSQU'EN 1967 Paul Dubrule se présente aux responsables économiques de la ville nouvelle d'Evry dans l'Essonne pour proposer la construction d'un hôtel, il est accueilli correctement. Sans plus. « Novotel, Novotel ? » On demande des renseignements : cette société est-elle fiable, solvable ? Aujourd'hui le groupe Accor (Sofitel, Novotel, Mercure, Ibis, restaurants Courte Paille, etc.), qui entre-temps est devenu la première société française de services est un des piliers de la ville nouvelle ; par son hôtel, par le centre de formation original qu'il y a installé.

Salon équité, salon tolérance, salon cordialité... Même si l'on est l'un des groupes les plus dynamiques de France et l'un des mieux cotés en Bourse, on peut avoir sa philosophie. Surtout s'il s'agit de former les élites du groupe Accor. Parler d'élite est d'ailleurs excessif puisque pratiquement tout le personnel passe par la formation maison.

Dès l'origine, le groupe Accor a accordé une très grande importance à la formation, comprise comme allant au-delà d'une simple mise à niveau technique. Il s'agit essentiellement de forger des personnalités capables d'initiative et d'innovation, épanouies et ayant un fort sentiment d'appartenance au groupe. Les stages organisés dans les différents hôtels se révélent insuffisants, le 1er janvier 1985 est inaugurée à Evry l'académie Accor, qui s'orne de la devise latine : *« Per aspera ad astra »*, que l'on peut librement traduire : *« Par la voie étroite jusqu'aux cimes »*. Où l'on retrouve la philosophie de la maison, la voie étroite représentant l'effort de formation.



Evry au sud de Paris (58 000 habitants) bénéficie de la proximité de l'aéroport d'Orly, d'entreprises et d'« institutions » de renomée internationale.

Les salons sont en réalité des salles de cours avec équipement audiovisuel ultramoderne. L'amphi-cuisine est également une salle de classe, au milieu de la cuisine dont une partie du matériel équipé de roulettes peut servir aux démonstrations. Pour la formation des femmes de chambre sont prévues des reproductions des quatre modèles de chambres du groupe. La réception de l'académie, d'une superficie digne d'un quatre étoiles, sert de modèle grandeur nature pour les réceptionnistes. Le bien-être des stagiaires n'étant pas oublié, ceux-ci profitent des bars et salons télé, et surtout d'une splendide salle de sport avec sauna, bain à remous et professeur attaché aux lieux.

Les Japonais aussi...

Le principe du groupe étant l'autonomie des directeurs d'hôtels, ce sont eux qui prennent l'initiative d'envoyer leurs employés en stage. Que se passe-t-il s'ils ne le font pas ? *« Ce n'est pas obligatoire pour eux, mais ils auraient très vite de gros problèmes qui se répercuteraient sur leur chiffre d'affaires »*, explique Claude Marçais, directeur de la formation. Ce sont les exploitants d'hôtels qui payent les stages à l'académie, mais ce ne sont pas des consommateurs captifs, *« ils peuvent aller ailleurs, s'ils me prouvent qu'ils trouvent moins cher et aussi bien »*, commente d'un air dubitatif Claude Marçais.

Quatre sortes de stages sont proposés : formation permanente de courte durée, dans tous les domaines imaginables de l'hôtellerie, depuis l'hygiène jusqu'à l'informatique ; stage « nouveaux directeurs » pour tous les derniers promus, d'une durée de trois semaines ; les stages de formation internationale de six mois, destinés aux cadres locaux de pays sans formation hôtelière ; enfin, très courus, les stages de formation aux nouveaux produits, essentiellement en cuisine et en informatique. La formation touche près de 10 000 personnes par an venant du monde entier sur un total de 47 000 salariés.

Derrière cet énorme effort, unique dans l'hôtellerie, se trouve une conception du management assez proche de celle des Japonais, mais francisée : responsabilité individuelle à tous les niveaux, mise en compétition, développement d'un esprit de groupe très marqué, cercles de qualité...

Preuve du succès et de la curiosité provoquée par ce système : les hôteliers du monde entier visitent l'académie. Les Japonais aussi ? *« Non, eux vivent une grande période d'autosatisfaction. Ils devraient faire attention ! »*

MARTINE KIS.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Hôtes d'ailleurs

La population étrangère résidant en Languedoc-Roussillon a subi, depuis 1968, une réduction en nombre. De nouvelles nationalités ont émergé, maghrébine notamment, tandis que d'autres, plus traditionnelles, espagnoles et italienne, ont vu leur nombre diminuer. On est également passé d'une immigration à caractère économique à une immigration de type plus familial. Cette constatation ressort d'une étude de la direction de l'INSEE à Montpellier, effectuée par Josiane François.

En 1982, date du dernier recensement, 134 000 étrangers étaient dénombrés en Languedoc-Roussillon contre 144 000 en 1975 et 147 000 en 1968. Cette baisse, conjuguée avec la croissance de la population totale (plus 7,7 % entre 1975 et 1982) se traduit par une proportion plus faible d'étrangers : 8,6 % en 1968, 8,1 % en 1975 et 7 % en 1982. Cependant, la part de la population étrangère reste légèrement supérieure à la moyenne nationale, qui est de 6,8 %.

L'arrivée des Maghrébins, très forte entre 1968 et 1975 (plus 128 %) s'est ralentie, pour tomber à 36 %. Les femmes, jusqu'alors moins nombreuses, ont représenté plus de 50 % de ces dernières arrivées, marquant ainsi un regroupement familial. Les Marocains constituent la nationalité la plus importante de cette population maghrébine, dont la proportion a crû par rapport aux autres immigrés : 11 % en 1968, 25 % en 1975 et 37 % en 1982.

LORRAINE

Verdun restera verdun

La municipalité de Verdun, dans la Meuse, a gagné la bataille engagée contre l'office du tourisme au sujet de l'appellation à donner à la ville. L'office du tourisme, qui cherchait à *« rénover l'attrait touristique et modifier l'aspect morbide accompagnant le nom de Verdun »*, voulait appeler la ville Verdun-sur-Meuse. Le juge des référés a donné raison au conseil municipal et a sommé l'office du tourisme de *« prendre toutes les mesures nécessaires pour faire disparaître la mention « Verdun-sur-Meuse » sur les dépliants »*. *« Chaque infraction constatée*, a-t-il encore décidé, *sera passible d'une amende de 50 francs. »*

HAUTE-NORMANDIE

ROUEN. – Le coût élevé de la main-d'œuvre et le sous-emploi des dockers au Havre constituent les causes principales de l'importante chute de trafic enregistrée par le port normand en 1985, notamment en ce qui concerne les marchandises diverses (– 13,34 %), selon l'Union maritime et portuaire du Havre (UMEP), qui regroupe cent quatre-vingts entreprises. Selon cet organisme, le coût de passage des marchandises au Havre est de 40 à 50 % supérieur à celui pratiqué par certains ports européens (Anvers ou Rotterdam).

PICARDIE

Un logo pour l'Oise

Dans le but de promouvoir une image plus dynamique du département, le conseil général de l'Oise vient de créer un logo départemental. Il est l'œuvre d'un jeune dessinateur indépendant de Paris, Lionel Puget. Ce logo figurera désormais sur tous les documents émanant du conseil général.

D'autre part, l'assemblée départementale vient de signer un contrat avec la société Jean-Claude Decaux pour l'implantation des Abribus dans l'Oise sur les lignes des cars scolaires. La publicité sera absente de ces abris ; par contre un emplacement sera réservé pour les informations émamant du conseil général.

Il y a mille ans la France

Dans le cadre de la célébration du millénaire de la France en Picardie, une des grandes manifestations organisées par le conseil régional de Picardie sera un « son et lumière » dans la cathédrale gothique d'Amiens, la seule cathédrale française figurant à l'inventaire de l'UNESCO.

« Il ne s'agit pas de faire quelque chose au rabais, souligne Charles Baur, président du conseil régional, *l'investissement sera de 7 ou 8 millions de francs. Bien entendu, le spectacle devra pouvoir servir pendant une dizaine d'années »*. Pour la mise en scène, les éclairages et le son, un accord a déjà été pris avec la société qui a réalisé les spectacles de Persépolis, Athènes et Karnak.

Le Picard Robert Mallet (ancien recteur des académies d'Amiens, puis de Paris), écrivain, poète, dirige le comité de pilotage pour l'ensemble des fêtes du millénaire.

C'est en effet en l'an 987 que la France est née dans la Picardie d'aujourd'hui avec l'élection à Senlis et le couronnement à Noyon de Hugues Capet. Dautre part, cette année est celle du quinze centième anniversaire de la victoire de Clovis à Soissons, en 486. Des manifestations sont prévues à Amiens, mais aussi à Laon, Soissons, Noyon et Senlis.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Etienne Banzet, Roger Bécriaux, Michel Curie, Christine Duret, Francis Gouge, Philippe Lacoche. Coordination : Jacques-François Simon.

UN HOTEL RÉGIONAL A CLERMONT-FERRAND

Une lettre de M. Valéry Giscard d'Estaing

Après l'article publié dans le Monde *du 22 mai indiquant que le nouveau conseil régional d'Auvergne envisageait de renoncer à la construction d'un hôtel de région, M. Valéry Giscard d'Estaing, président du conseil régional, nous a adressé la lettre suivante :*

Le coût total de cette opération était estimé, en mars 1986, à 98 millions de francs TTC avec le terrain et les équipements, et non à 52 millions de francs, chiffre que vous citez. Les autorisations de programme déjà ouvertes au 16 mars 1986 s'élèvent à 78 millions de francs.

Au surplus, le seul marché de travaux signé le 4 mars 1986, sur ordre de mon prédécesseur, pendant la durée de la campagne officielle des élections régionales, se monte à 64 millions de francs TTC.

La légalité de ce marché a été mise en cause par le commissaire de la République de la région Auvergne, qui a contesté la régularité de la procédure d'appel d'offres. Le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a suspendu l'exécution du marché par une décision en date du 13 mars 1986.

Dans le respect scrupuleux de cette décision de justice, qui a sanctionné une procédure précipitée et irrégulière, les travaux ont été interrompus, lors de l'achèvement des fondations profondes. Le règlement de cette opération, au plan technique et financier, sera réalisé dans un souci de justice et d'économie par la région dès que sera connue la décision sur le fond du tribunal administratif, attendue dans les prochaines semaines.

Le projet d'une école nationale d'ingénieurs de la mécanique, orientée vers les matériaux du futur, répond à la fois aux vœux des responsables de l'éducation nationale et des entreprises industrielles auvergnates. J'ai obtenu un accord de principe du ministre de l'éducation nationale et du ministre chargé de la recherche scientifique sur ce projet. Une mission destinée à le mettre au point a été décidée. Cette mission conduite par le recteur Delorme, est attendue dans les prochains jours en Auvergne.

Des dispositions ont été prises pour que la région poursuive son effort d'équipement, grâce aux économies effectuées sur l'hôtel de la région, par des réalisations réellement utiles aux Auvergnats. Les entreprises locales y seront, bien entendu, associées.

Cet effort d'investissement portera principalement sur les établissements d'enseignement et de formation, en faveur desquels le nouveau conseil régional d'Auvergne souhaite consacrer une part plus importante de son budget.

Je laisse enfin juges vos lecteurs de « la signification politique et du sens culturel » d'une décentralisation qui ne trouverait, comme seule valorisation, que la construction coûteuse d'un immeuble de bureaux dont le coût équivalait à une année d'investissement de la région en faveur des établissements d'enseignement secondaire. La nouvelle majorité régionale a heureusement d'autres ambitions pour l'Auvergne.

APRÈS LA RENCONTRE D'AGEN

Armistice dans la guerre des villes

LA géographie française abonde en exemples de villes rivales, en batailles de métropoles. Nancy et Metz sont souvent citées comme les sœurs ennemies de la Lorraine ; Rennes et Nantes revendiquent chacune le droit de parler au nom de la Bretagne historique. Et que dire de Nice, rejetant l'hégémonie marseillaise et proclamant sa volonté de redessiner une région Côte d'Azur dont elle prendrait la tête !...

L'histoire et le sort respectifs de Bordeaux et de Toulouse, que viennent d'évoquer à Agen Jacques Chaban-Delmas et Dominique Baudis (*le Monde* du 17 juin), procèdent aussi de ce jeu d'antagonisme. Alors que leur situation territoriale, leur arrière-pays, leurs ambitions devraient sinon les rapprocher du moins faire apparaître des tendances complémentaires, les deux grandes métropoles du Sud-Ouest se tournent le dos, se jalousent et s'enferment dans leurs frontières régionales, au grand profit – s'en rendent-elles compte ? – du pouvoir central, trop heureux d'arbitrer et de rendre des jugements de Salomon.

De ce fait, malgré les tentatives pour donner corps au concept de Grand Sud-Ouest imaginé par Valéry Giscard d'Estaing lorsqu'il était à l'Elysée, la coopération interrégionale entre l'Aquitaine et Midi-Pyrénées et entre leurs deux capitales n'a jamais pris un tour concret. Ni avant 1981 ni depuis, alors que jusqu'au printemps 1985 pour l'Aquitaine et jusqu'en mars dernier pour Midi- Pyrénées, les deux régions étaient chacune dirigées par des personnalités socialistes.

Velléités irrédentistes

Les choses changent, et au temps des superbes solitudes semble devoir succéder l'ère des similitudes bien comprises. Bordeaux et Toulouse ont chacune un maire qui appartient à la majorité gouvernementale. Chacun de ces maires préside le conseil régional et voit plus loin que le cadre départemental et local.

Chaque ville, enfin, tout en constituant pour sa propre région une métropole incontestée suscite à la périphérie, du Béarn au Périgord et des Causses aveyronnais aux vallées ariégeoises, des mécontentements, voire des velléités irrédentistes. On connaît les récriminations : *« Bordeaux veut toutes les usines, toutes les universités, tous les emplois... Toulouse tire la couverture à elle, nos campagnes se vident de leur population à son profit, l'industrie aéronautique n'irradie pas l'arrière-pays... »*

Voilà qu'Aquitaine et Midi-Pyrénées, Toulouse et Bordeaux ont décidé de jouer en équipe. Mieux vaut s'épauler que s'ignorer. Les deux villes ont des atouts – dans le domaine des hautes technologies, par exemple, – à « vendre » ensemble. La Garonne est leur trait d'union. La rencontre d'Agen entre Jacques Chaban-Delmas et Dominique Baudis aura permis de faire tomber le rideau sur des décennies de bouderie.

FANÇOIS GROSRICHARD.

Société

«Le Monde» et le délit d'apologie du crime de collaboration

«Un débat malaisé et même douloureux» pour le magistrat du ministère public

La dix-septième chambre du tribunal de Paris dira le 27 juin si *le Monde* a commis le délit d'apologie du crime de collaboration avec l'ennemi et si les présidents des associations de défense de la mémoire du maréchal Pétain, ainsi que Mᵉ Isorni, ont été ses complices en leur qualité de signataires et auteur du placard publicitaire intitulé *«Français, vous avez la mémoire courte»* (*le Monde* du 21 juin). La seconde journée de ce procès a apporté au juge le point de vue du ministère public et les arguments de la défense.

M. Philippe Bilger n'a pas caché qu'il s'agissait à ses yeux *«d'une affaire extraordinairement difficile»*. Car, si les plaidoiries pour les associations de Résistance, parties civiles, lui ont paru *«très convaincantes»*, il les a tout de même trouvées *«un peu péremptoires dans leur façon de considérer que l'infraction était caractérisée»*. Le substitut n'a pas manqué de rappeler que le parquet avait conclu à un non-lieu. Mais, puisque le juge d'instruction estima devoir renvoyer les inculpés devant le tribunal, il pense qu'il n'était pas inutile d'avoir *«un débat complet et, en même temps, malaisé et même douloureux»*. Il devait dire encore : *«Le délit d'apologie du crime de collaboration n'est pas un délit évident. Les éléments qui le constituent sont difficiles à réunir car on est à la frontière du délit d'opinion.»* M. Bilger a ajouté que, si des décisions de condamnation sont intervenues dans le passé, ces décisions concernaient toutes des affaires sans analogie avec celle qui est aujourd'hui soumise au tribunal. Car il ne suffit pas, pour qu'il y ait apologie, qu'il y ait critique de la décision judiciaire qui a constaté le crime et condamné le criminel, en l'occurrence la Haute Cour de justice qui, en 1945, a déclaré coupable Philippe Pétain.

Le tribunal devra retenir la conception restrictive de la loi, qui fut celle du parquet, ou la conception extensive, qui est celle des parties civiles. Cette dernière lui paraît résulter de considérations *«plus sociologiques et même politiques que juridiques»*. Car, juridiquement, le texte publié par *le Monde* fait valoir que ce qui avait été déclaré crime par la Haute Cour n'en était pas un. En outre, ce texte, loin de faire abstraction de la barbarie, la dénonce explicitement. Certes, l'action de Philippe Pétain est présentée sous un jour uniquement favorable, mais *«il est difficile de dire que le délit d'apologie se trouve, de ce simple fait, constitué»*.

Il est vrai, toujours dans l'analyse du représentant du parquet, que *«cette conception restrictive peut présenter des risques, entraîner peut-être de vraies apologies par d'autres»*. Mais la conception extensive comporte un autre risque, celui de faire fi de l'Histoire, d'entériner une vérité judiciaire officielle qu'on n'aurait pas le droit de remettre en cause. M. Bilger se demande si, dans cette éventualité, *«il n'y aurait pas les prémices d'un petit totalitarisme, d'une volonté de régenter l'information au nom d'une morale qui justifierait tout, y compris une presse moins libre»*.

M. Bilger ne voit pas non plus au nom de quoi tout ce qu'a pu dire déjà Mᵉ Isorni dans ses livres, dans ses conférences en faveur du maréchal Pétain, serait licite et cesserait de l'être parce qu'il en fait état dans un placard publicitaire. *«Au nom de quoi,* ajoutera-t-il, *pourrait-on demander à des partisans de se comporter en historiens ?»* Ce réquisitoire convenait tout à fait aux défenseurs et tous ont fait compliment à son auteur.

Révision

Pour le reste, Mᵉ Jacques Isorni, plaidant pour lui-même, a rappelé que Philippe Pétain, au lendemain d'une condamnation qu'il n'acceptait pas, avait chargé ses avocats – dont était Mᵉ Isorni – de tout faire pour obtenir une révision et de mener cette mission même après sa mort. C'est donc par fidélité à cet engagement qu'il a mené le combat. Il a rappelé aussi, pour montrer que ce combat n'était pas sans raison, que successivement Charles de Gaulle et François Mitterrand, en leur qualité de chef de l'Etat, ont fait déposer des fleurs sur la tombe de l'île d'Yeu.

Pour Mᵉ Gérard Drubigny, avocat de M. Hubert Massol, président de l'Association nationale Pétain-Verdun, créée en 1983, les parties civiles se comportent *«en gardiens du temple d'une vérité au nom de laquelle, en 1986 encore, ceux qui ne la partagent pas seraient condamnés au silence»*. *«Il est temps,* a-t-il ajouté, *que l'histoire ne soit plus prisonnière de thèses officielles qui ne peuvent être laissées à la discrétion de quelque-uns, quels qu'aient pu être, dans le passé, leurs mérites éclatants.»* Mᵉ Drubigny a encore fait valoir que le texte *«ne magnifiait pas ce que la conscience collective a condamné, c'est-à-dire le nazisme»*.

M. François Gibault, exploitant ce même argument, y a vu une raison de déclarer irrecevables les associations de Résistance dont la plainte a entraîné les inculpations et le procès : *«L'action de la Résistance,* dit-il, *n'est en rien condamnée, ni même mise en cause. Ceux qui défendent ses intérêts ne peuvent donc justifier d'aucun préjudice, ni direct, ni même indirect.»*

La liberté d'expression

Avocat de M. Marie-François Lehideux, président de l'Association pour la défense de la mémoire du maréchal Pétain, Mᵉ Gibault a rappelé que si son client fut secrétaire d'Etat dans un gouvernement de Vichy, de juillet 1941 à août 1942, il bénéficia après la Libération d'un non-lieu en raison *«de faits de Résistance d'une nature telle qu'ils suffisent à le relever même d'une condamnation à l'indignité nationale»*.

Mᵉ Yves Baudelot, lui, défendait *le Monde* et M. André Laurens. Il a dit d'emblée que, de ce simple fait, il n'était pas là *«pour défendre Pétain et la collaboration, ni pour souscrire à ce qui était écrit dans le texte reproché»*. Il comprend que les associations de Résistance aient voulu intervenir, *«mais,* ajoute-t-il, *elles ont choisi un mauvais moyen car, au-delà des passions, il y a un principe fondamental, qui est celui de la liberté d'expression. C'est au nom de cette liberté que* le Monde *a accepté la publicité des défenseurs de la mémoire de Philippe Pétain, comme il a publié ensuite les réactions qu'entraîna cette publication»*.

Cela dit, Mᵉ Baudelot a plaidé avec minutie son dossier juridique : 1) le texte incriminé ne constitue en rien une apologie de collaboration avec l'ennemi ; 2) Il est la manifestation légitime du droit, qui a été reconnu aux signataires par les tribunaux, de poursuivre leur action pour une révision du procès Pétain, et pour la réhabilitation ; 3) Il est la manifestation du droit fondamental qui appartient à tous de critiquer une décision ou de soutenir une thèse différente de celle qui, jusque-là, a été retenue. D'ailleurs, le président de la Haute Cour de justice, à l'ouverture du procès Pétain, n'avait-il pas fait au public l'adresse suivante : *«Je demande de se rappeler que si ici, nous jugeons un accusé, l'Histoire jugera un jour les juges et elle jugera aussi certainement l'atmosphère dans laquelle le procès se sera déroulé.»* 4) Enfin, M. André Laurens n'a pu avoir conscience, à aucun moment, que ce texte pourrait être utilisé pour une apologie du crime de collaboration avec l'ennemi. La péroraison pourrait, finalement, se trouver dans une autre citation, celle-là de François Mauriac, qui écrivait au lendemain du procès Pétain : *«Rien n'est achevé pour lui. Le dialogue de l'accusation et de la défense va se poursuivre de siècle en siècle... Il restera une figure tragique, éternellement errante, à mi-chemin de la trahison et du sacrifice.»*

A Paris

Une condamnation de M. Le Pen confirmée par la cour d'appel

La cour d'appel de Paris vient de confirmer la condamnation pour propos antisémites de M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, par le tribunal d'instance d'Aubervilliers (*le Monde* du 13 mars). M. Le Pen avait été condamné à verser à la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) le franc de dommages et intérêts qu'elle réclamait et l'insertion du jugement dans plusieurs journaux.

M. Le Pen avait tenu les propos visés lors de la fête du Front national le 20 octobre 1985 au Bourget lorsqu'il avait dédié l'accueil enthousiaste du public à *«Jean-François Kahn, Jean Daniel, Ivan Levaï et Elkabbach»*.

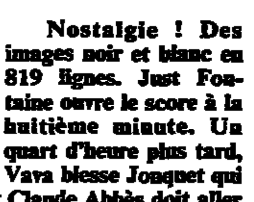
Dans un communiqué, la LICRA rappelle que M. Le Pen avait estimé, le 22 mai, au cours de l'émission télévisée d'Antenne 2 «L'heure de vérité», que le jugement du *«tribunal de simple police ne serait pas confirmé»*.

Acquittement d'un bijoutier qui avait tué un malfaiteur

M. Jean-Louis Véron, un bijoutier qui avait mortellement blessé l'un de ses agresseurs, a été acquitté dans la soirée du vendredi 20 juin par la cour d'assises de Seine-Saint-Denis à Bobigny. L'avocat général avait requis une peine de un à cinq ans d'emprisonnement avec sursis.

Le 9 juillet 1981, M. Véron avait tiré sur les quatre malfaiteurs qui s'en prenaient à lui dans sa bijouterie à Drancy (Seine-Saint-Denis). Il avait mortellement touché l'un d'eux, âgé de vingt ans, à l'aide d'un fusil de chasse, alors que les quatre bandits s'enfuyaient.

La treizième Coupe du monde de football au Mexique



Les quarts de finale

Nostalgie ! Des images noir et blanc en 819 lignes. Just Fontaine ouvre le score à la huitième minute. Un quart d'heure plus tard, Vava blesse Jonquet qui n'est pas remplacé. Et Claude Abbès doit aller chercher trois fois au fond de ses filets le ballon qu'y a expédié un gamin de dix-sept ans, Edson Arantes Do Nascimento, bientôt surnommé Pelé. 5-2 : le Brésil vient d'éliminer l'équipe de Kopa en demi-finale de la Coupe du monde de football de 1958 en Suède. Trois caméras ont filmé l'événement retransmis par l'unique chaîne de télévision française pour quelque 1,5 million de récepteurs.

Frénésie ! Vingt-huit ans après au Mexique, douze caméras couleur vont fixer, samedi 21 juin, la deuxième rencontre France-Brésil, en quart de finale du Mundial cette fois, pour plus de 16 millions de téléviseurs souvent équipés de magnétoscopes. Près de 20 millions de personnes devraient suivre cette rencontre dans l'Hexagone s'ajoutant aux quelque 12 milliards qui ont déjà regardé dans le monde les quarante-quatre premiers matches de cette compétition. Tous ont été retransmis en direct ou en différé.

Mais cette mobilisation médiatique sans précédent n'est pas la seule différence avec la Coupe du monde 1958. A l'époque, Jonquet et Kopa ont joué pour l'honneur. Au Mexique les vingt-deux hommes sélectionnés par Henri Michel comptent leurs gains en millions de francs.

France-Brésil

(le 21 juin à Guadalajara, sur A2 à 19 h 55)

Le Brésil et la France se sont déjà affrontés à cinq reprises, dont une fois en Coupe du monde, en 1958, en Suède, lors d'une demi-finale remportée 5-2 par les Brésiliens. En cinq matches, ceux-ci ont obtenu 3 victoires, concédant 1 nul et 1 défaite, marquant 13 buts pour 8 encaissés.

Le palmarès du Brésil en Coupe du monde est le suivant : vainqueur en 1958, 1962, 1970 ; finaliste en 1950 ; demi-finaliste en 1938, 1974, 1978 ; quart-de-finaliste en 1954. Le palmarès de la France est plus modeste : demi-finaliste en 1958 et 1982 ; quart-de-finaliste en 1938. Pour arriver en quarts de finale, le Brésil a obtenu 4 victoires, marquant 9 buts, mais en encaissant un seul. La France a obtenu 3 victoires et 1 nul, marquant 7 buts et en concédant 1.

Les équipes sur le terrain samedi devraient être les suivantes :

● **FRANCE** : Bats (1), Amorros (2), Bossis (6), Battiston (4), Tusseau (8), Fernandez (9), Platini, cap. (10), Tigana (14), Giresse (12), Rocheteau (18), Stopyra (19).

● **BRÉSIL** : Carlos (1), Josimar (2), Julio Cesar (14), Edinho, cap. (4), Branco (17), Alemao (15), Socrates (18), Junior (6), Elzo (19), Muller (7), Careca (9).

Mexique-RFA

(le 21 juin à Monterrey, sur A2 à 23 h 55)

Le Mexique et la République fédérale d'Allemagne se sont déjà rencontrés à deux reprises, dont une fois en Coupe du monde en 1978, en Argentine. La RFA l'avait alors emporté 6-0. Le Mexique a gagné l'autre match 2-0.

Le palmarès de la RFA en Coupe du monde est le suivant : vainqueur en 1954 et 1974 ; finaliste en 1966 et 1982 ; demi-finaliste en 1934, 1958 et 1970 ; quart-de-finaliste en 1962 et 1978. Le Mexique a seulement été quart-de-finaliste en 1970. Pour atteindre cette année les quarts de finale, la RFA a obtenu 2 victoires, concédant 1 nul et 1 défaite et marquant 4 buts pour 4 encaissés. Le Mexique a obtenu 3 victoires et 1 nul, marquant 6 buts et en concédant 2.

Les équipes sur le terrain samedi devraient être les suivantes :

● **MEXIQUE** : Larios (1), Amador (18), Cruz (5), Quirarte (14), Servin (17), Aguirre (13), Munoz (16), Boy, cap. (10), Negrete (2), Espana (7), Sanchez (9).

● **RFA** : Schumacher (1), Briegel (2), Jakobs (17), Foerster (4), Berthold (14), Rummenigge, cap. (11), Mattaeus (8), Magath (10), Eder (6), Allofs (19), Voeller (9), ou Littbarski (7).

Angleterre-Argentine

(le 22 juin à Mexico, sur TF 1 à 20 h)

L'Argentine et l'Angleterre se sont déjà affrontées à neuf reprises dans le passé, dont deux fois en phase finale de la Coupe du monde, avec deux défaites pour l'Argentine, en 1962 au premier tour et en 1966 en quarts de finale.

Le palmarès de l'Angleterre en Coupe du monde est le suivant : vainqueur en 1966, quart-de-finaliste en 1954, 1962, 1970. Celui de l'Argentine est équivalent : vainqueur en 1978, finaliste en 1930, quart-de-finaliste en 1966 et 1974.

Pour arriver en quarts de finale cette année, l'Angleterre a obtenu 2 victoires et concédé 1 nul et 1 défaite, marquant 6 buts et en encaissant 1 ; l'Argentine a obtenu 3 victoires et 1 nul, marquant 7 buts et en concédant 2.

Les équipes sur le terrain dimanche devraient être les suviantes :

● **ARGENTINE.** – Pumpido (18), Cucciuffo (9), Ruggeri (19), Brown (5), Olarticoechea (8), Giusti (14), Batista (2), Burruchaga (7), Maradona, cap. (10), Pasculli (17), Valdano (11).

● **ANGLETERRE.** – Shilton, cap. (1), Stevens (2), Fenwick (14), Butcher (6), Sanson (3), Reid (16), Steven (17), Hodge (18), Hoddle (4), Lineker (10), Beardsley (20).

Espagne-Belgique

(le 22 juin à Puebla, sur TF 1 à 23 h 55)

L'Espagne et la Belgique ne se sont pas encore rencontrées en match international. Le palmarès de l'Espagne en Coupe du monde est le suivant : demi-finaliste en 1950 ; quart-de-finaliste en 1934. La Belgique, finaliste des championnats d'Europe en 1980, n'avait encore jamais atteint les quarts de finale d'une Coupe du monde.

Pour arriver à ce stade de la compétition cette année, la Belgique a obtenu 2 victoires, contre 1 nul et 1 défaite, marquant 9 buts et en encaissant 8. L'Espagne a obtenu 3 victoires et concédé une défaite, marquant 10 buts et en prenant 3.

Les équipes sur le terrain, dimanche, devraient être les suivantes :

● **ESPAGNE.** – Zubizarreta (1), Tomas (2), Camacho (3) cap., Gallego (14), Julio Alberto (11), Caldere (18), Victor (5), Francisco (17), Michel (21), Eloy (20), Butragueno (10).

● **BELGIQUE** . – Pfaff (1), Gerets (2), Demol (21), Renquin (5), Vervoort (22), Scifo (8), Grun (13), Vercauteren (6), Ceulemans (11) cap., Claesen (16), Veyt (18).

Pablito, dix ans, privé de Mundial

(Suite de la première page.)

«Le Mundial a favorisé l'expression d'une violence que nous ne connaissions pas chez ces jeunes», reconnaît un commissaire de police. Des chauffeurs de bus avaient déjà été attaqués pour leur recette, mais c'est la première fois que des bandes investissent ces autobus pour les vider de leurs occupants et menacent le conducteur s'il ne les conduit pas où ils veulent. Sans doute profitent-ils de l'anonymat qu'ils trouvent dans la foule qui envahit les rues les soirs de matches et de la clémence de la police pendant cette période, mais qui peut dire si tout redeviendra comme avant après le Mundial ?

Match au profit de l'UNICEF

Après trois semaines de compétition, la Fédération internationale de football (FIFA) s'est enfin préoccupée, vendredi 20 juin, du sort de tous ces gosses mexicains, *«premières victimes du terrible tremblement de terre»*. Sous son patronage et celui de l'UNICEF, la plupart des grandes vedettes de ce Mundial 86 disputeront, le 27 juillet prochain au Rose Bowl de Pasadena (Californie), où l'équipe de France avait été sacrée championne olympique, une rencontre entre une sélection des Amériques et une équipe du «reste du monde», dont la recette et les droits de télévision seront versés à l'UNICEF.

Les organisateurs espèrent recueillir au moins 400 000 dollars au profit des enfants mexicains. Il est vrai que l'affiche est alléchante avec Maradona, Zico, Julio Cesar, Quirarte, Careca, Negrete, Sanchez, Valdano, Romero, d'un côté, et, de l'autre, Platini, Briegel, Rummenigge, Cabrini, Lineker, Butragueno, Timoumi, Morton, Olsen, Lerby et Conti.

Diego Maradona, l'idole de l'Argentine, issu lui-même d'une famille nombreuse et pauvre des faubourgs de Buenos-Aires, est venu présenter à la presse ce match de bienfaisance. Avait-il un message à adresser à tous ces gosses de Mexico ? *«Si j'ai un conseil à donner aux enfants mexicains,* a-t-il répondu, *c'est d'essayer d'imiter des garçons pour lesquels j'ai beaucoup de respect, comme Hugo Sanchez, Manuel Negrete ou Thomas Boy, qui peuvent être des miroirs pour la jeunesse. Pour ma part, je ne sais que marquer des buts et j'espère ainsi leur procurer un peu de joie.»*

Hélas ! Pablito n'a jamais eu le temps ni les moyens d'assister à un match du Mundial 86. Il n'a même jamais vu Maradona autrement qu'en photo sur les journaux qu'il vend. Comme beaucoup de gosses de Mexico, il n'a pas la télévision. Son univers est limité aux rues de la monstrueuse capitale, et le Mundial 86 n'y aura rien changé.

GÉRARD ALBOUY.

● **TENNIS : Tournoi de Bristol.** – La finale du tournoi de Bristol, dernière épreuve préparatoire aux championnats de Winbledon, devait opposer, le 21 juin, le Français Henri Leconte et l'Indien Vijay Amritraj. Ils se sont qualifiés en battant respectivement l'Américain Bud Schultz (6-3, 6-0) et l'Australien Mark Woodford (6-4, 6-1).

● **VOILE : Transat en double britannique.** – Partis de Plymouth (Angleterre) le 8 juin, Loïc Caradec et Olivier Despeignes, à bord du catamaran français *Royale*, étaient attendus samedi 21 juin en fin d'après-midi à Newport (États-Unis), terme de la course transatlantique britannique en double Twostar. Repérés le 20 juin à 140 milles de l'arrivée avec plus de 200 milles d'avance sur le *Formule Tag* de Mike Birch et Walter Greene, Caradec et Despaigne devraient ainsi battre le record de la traversée en double détenu depuis 1981 par les Britanniques Chay Blyth et Robert James en 14 jours, 13 heures, 13 minutes.

● **RUGBY : tournée en Australie.** – L'équipe d'Australie a battu l'équipe de France 27-14 au cours du premier test-match de la tournée aux Antipodes disputée à Sydney le 21 juin.

Au tribunal de Paris

M. Jean-Dominique Fratoni perd son procès contre «le Canard enchaîné»

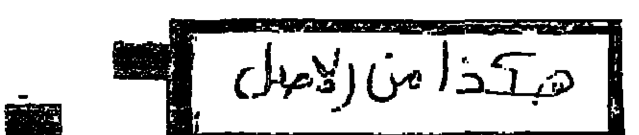
M. Jean-Dominique Fratoni, ancien président-directeur général du casino du Ruhl, à Nice, trois fois condamné par défaut pour infractions douanières et fraude fiscale, réputé en fuite, objet d'un mandat d'arrêt, a perdu le procès en diffamation que, depuis sa retraite, il avait chargé son avocat, Mᵉ Pascal Dewynter, d'engager contre *le Canard Enchaîné* (*le Monde* daté 1ᵉʳ-2 juin).

Le jugement rendu vendredi 20 juin par la 17ᵉ chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Emile Cabié, ne l'a pas déclaré irrecevable, comme le lui avait demandé Mᵉ Christine Courrégé, avocate du *Canard*, en invoquant *«son audace et son impudence»*, mais il a trouvé tout de même dans cette fuite une motivation à sa décision de relaxe du *Canard enchaîné* et de ses journalistes.

M. Jean-Dominique Fratoni se plaignait d'un *«dossier du Canard»* consacré aux jeux et particulièrement d'un article le décrivant comme un instrument de la Mafia. Le tribunal déclare que les articles incriminés *«sont le fruit de plusieurs enquêtes»* et qu'il s'agit *«d'enquêtes sérieuses, bien documentées»*. Certes, ajoute-t-il, *«la preuve n'a pas été rapportée que M. Fratoni appartient à la Mafia. Mais le soupçon existe dans l'esprit des journalistes du* Canard. *Il se nourrit de certains faits et de certaines relations entretenues par M. Fratoni. En persistant à refuser de comparaître devant les tribunaux qui l'ont condamné, M. Fratoni a lui-même donné corps à leurs soupçons, transformé ce qui n'était qu'une hypothèse vraisemblable en une certitude. Dès lors, comment reprocher à des journalistes de publier ce dont ils sont certains, comment ne pas admettre le bénéfice de la bonne foi ?»*

La relaxe est donc prononcée. Mais le tribunal va encore plus loin en faisant droit à la demande présentée par *le Canard enchaîné* qui sollicitait, avec sa relaxe, la publication du jugement dans trois journaux de son choix. Il fallait pour cela que M. Fratoni soit déclaré plaideur de mauvaise foi ou, pour le moins, téméraire. C'est ce que dit le jugement : *«Le fait pour un condamné en fuite à l'étranger de poursuivre devant une juridiction française des journalistes dont la bonne foi a été reconnue relève de la plus évidente témérité.»*

Le *Canard* pourra donc, sous réserve d'appel, faire publier ce jugement mais, seulement, dans deux journaux et non trois.



En Indre-et-Loire

Le directeur d'une colonie de vacances écroué après cinq viols de mineures

TOURS
de notre correspondant

La ville de Chinon (Indre-et-Loire) où avait été découverte, au mois de septembre 1985, une affaire de mœurs mettant en cause le directeur d'un institut médico-pédagogique, connaît à nouveau une affaire comparable : le directeur d'une colonie de vacances, M. Pierre Roux, âgé d'une quarantaine d'années, vient d'être inculpé de cinq viols et de quatre attentats à la pudeur sur des jeunes filles de moins de quinze ans. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Tours.

Les faits que l'on reproche à M. Roux auraient été commis à Vitrac (Puy-de-Dôme) dans une colonie de vacances gérée par l'association Jeunesse chinonaise en plein air».

M. Roux, qui exerce les fonctions de directeur adjoint du Crédit industriel de l'Ouest à Chinon et qui fut conseiller municipal pendant plusieurs années, est un homme apprécié auquel les familles n'ont jamais hésité à confier leurs enfants. Il n'en reste pas moins que l'instruction ne fait que commencer : elle se fonde sur plusieurs plaintes concernant des faits survenus pendant l'été dernier ou les étés précédents.

A. B.

Alexandra et le trichlore

Une adolescente, Alexandra, quatorze ans, qui se trouvait parmi les sept mineurs interpellés aux Halles pendant la nuit du 21 au 22 mai et retenus au dépôt de la préfecture de police de Paris, parce que les policiers les jugeaient *« en danger moral »*, a été de nouveau interpellée, mercredi 18 juin, à Beaubourg.

Une patrouille de police effectuant une ronde, rue Brantôme (3e), a surpris Alexandra alors qu'elle reniflait du trichlore, un produit très toxique qui provoque de terribles dégâts à l'organisme, notamment des lésions au cerveau.

La mère d'Alexandra, une psychologue, qui avait porté plainte auprès du procureur de la République à la suite de la « bavure » des Halles, a été immédiatement prévenue de la nouvelle interpellation de sa fille : celle-ci a été relâchée peu après. Sa mère a indiqué à l'Agence France-Presse que l'adolescente, *« profondément traumatisée »* par cette seconde interpellation, avait fait une tentative de suicide.

Les assises nationales de la prévention de la délinquance à Toulouse

« Stop galère » : une semaine qui promettait beaucoup...

Sous la houlette de M. Dominique Baudis, Toulouse est devenue une ville-pilote dans la prévention de la délinquance. Et pourtant « Stop galère » n'a pas eu le succès escompté.

TOULOUSE
de notre correspondant

Toulouse attendait la justice et la police pour porter la bonne parole aux assises nationales de la prévention de la délinquance, intitulées « Stop galère » : M. Robert Pandraud, seul , est venu, vendredi 20 juin, rendre hommage au travail accompli depuis plusieurs années dans cette ville, la quatrième de France, au quinzième rang pour la délinquance. Le ministre chargé de la sécurité est passé en coup de vent pour annoncer qu'il allait renforcer l'action de la police dans les trois capitales du Grand Sud-Ouest. Rien de plus : le ministre, pressé, n'a pas eu le temps de répondre aux questions de la presse. Son collègue, M. Albin Chalandon, s'était contenté, dans le cours de cette semaine de prévention, d'adresser un appel aux comités locaux et aux organisations spécialisées pour qu'ils se montrent attentifs aux jeunes à l'heure des grandes migrations estivales.

Pas de quoi émouvoir les HLM, dans ces quelques déclarations qui n'ont guère ajouté à cette semaine, intitulée « Stop galère », comme pour bien affirmer le caractère jeune et branché de l'opération. Le ministre de la justice n'est pas venu. Les mauvais esprits y auront trouvé un symbole et une conception par trop policière de la prévention. Les autres auront remarqué que cette semaine n'a rien appris, ni des intentions du pouvoir ni de l'attitude des différents partenaires économiques. Manifestement, le premier n'avait pas le cœur à ça, et les seconds se sont contentés de faire un peu de figuration. Bref, dans les HLM du Mirail, où vit toute une jeunesse à risque, où travaillent îlotiers, animateurs sociaux et membres de la Mission pour l'insertion des jeunes, on s'est parfois demandé si la galère n'avait pas tout à coup levé l'ancre.

Sur le papier, cette semaine promettait pourtant beaucoup : à vélo... cross, ballon au pied, ou à moto, le tout sur des rythmes étranges de percussions et de rock local, les jeunes ont parcouru ces cinq jours comme au patronage, quand vient la prestation de fin d'année devant un parterre de parents convaincus d'avoir bien agi.

Des spécialistes conviés par le Conseil national de prévention ont, à d'autres heures, discuté sur les antennes de quelques radios locales, mobilisées pour la circonstance, des graves problèmes de société. La toxicomanie, par exemple, que M. Dominique Charvet, président de la Mission interministérielle de lutte, a voulu soustraire à l'infamante marque de la délinquance.

L'insertion par l'économique, également, un vaste sujet qui méritait mieux que deux débats boudés par une grande partie des socio-professionnels de la région. Dans ce domaine, l'enjeu est grand, et les entreprises intermédiaires qui font le pont entre l'action sociale et la véritable activité économique, les associations comme le réseau Orange, qui tente, grâce aux jus de fruits, de mettre des jeunes en situation commerciale réelle, avec une formation à la clé, cherchent à réconcilier ceux-ci avec la société en leur évitant un chômage sans issue, tant certains se trouvent désarmés sur le marché de l'emploi. Expérience ou pas, ces tentatives sont déjà nombreuses dans la région et, pour les plus anciennes sont grosses de promesses, à condition encore que pouvoirs publics et partenaires économiques leur prêtent vie.

Si, pour l'instant, les Missions locales, principales instigatrices, conservent leur crédit, on sent bien chez les industriels et les commerçants comme des réticences, des préventions – c'est le mot – à laisser se développer des activités qu'ils jugent déloyalement concurrentielles car soutenues par des fonds publics.

La ville-pilote

La prévention semble ainsi au milieu du gué. M. Gilbert Bonnemaison, vice-président du Conseil national, arrive au terme de son mandat. Discret, attaché par-dessus tout à son « enfant », il ne refuserait pas de reprendre du service, même s'il affirme ne rien savoir des intentions du gouvernement. En tout cas, il aura pu mesurer, avec les représentants d'une soixantaine de communes et les quelques observateurs étrangers invités à Toulouse, les efforts entrepris par M. Dominique Baudis, maire de cette ville, qui est fière d'être pilote au point d'avoir fait école autour d'elle dans le cadre d'un Comité intercommunal de prévention. Candie, un circuit pour jeunes motards créé dès 1979, l'îlotage dans le quartier du Mirail, la présence de représentants de la police dans tous les groupes de travail municipaux, les contrats d'agglomération, suite logique d'une étude menée en 1976 par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Toulouse (AUAT) sur le logement des populations immigrées et qui ont permis, aujourd'hui, la rénovation de quartiers entiers, en liaison avec les associations sur le terrain, constituent quelques-unes des actions conduites par la mairie de Toulouse.

A titre d'exemple, le contrat d'action de prévention signé en 1985 avec le Conseil national mobilisera pour cette année 1 508 560 F affectés prioritairement à la prévention de la récidive, à l'insertion des jeunes et au renforcement de l'action culturelle et sociale sur les quartiers.

Reste « Stop galère » : les projecteurs sont maintenant éteints, mais, à l'évidence, la prévention s'accommode mal du tapage médiatique, surtout quand les plateaux sont chichement composés.

GÉRARD VALLES.

● **Nouvel assassinat d'une vieille dame à Paris.** – Le corps d'une personne âgée de soixante-dix-huit ans, Mme Maria Poullard, a été retrouvé, vendredi 20 juin, vers 17 h 30 à son domicile, 5, rue Valette, à Paris (5e). Mme Poullard gisait bâillonnée sur le sol, les bras et les jambes ligotées. Cet assassinat de personne âgée à Paris est le troisième en moins d'une semaine et le dixième depuis le début de l'année.

Culture

La Fête de la musique

Maurice Fleuret : « Dans dix ans, le 21 juin sera un jour chômé »

Créée en 1982, la Fête de la musique mobilisera cette année 150 radios locales, 700 000 élèves et professeurs, et près d'un million d'associations. 8 000 manifestations sont prévues (*le Monde* du 14 juin). Et quarante-quatre pays se sont joints à la France pour célébrer cette journée. Maurice Fleuret, directeur de la musique, résume l'esprit de cette manifestation qui coïncide cette année avec la retransmission du match France-Brésil. « *Associer sport et musique correspond à un très vieux rêve*, dit Maurice Fleuret. *Lorsque j'étais directeur de festival, j'avais imaginé des compétitions avec des concerts à la mi-temps. Ces projets ne se sont jamais réalisés. A Mexico, la musique sera présente avant, pendant et après le match. Les footballeurs français vont même arborer le tee-shirt de la fête ! Il faut rétablir le lien entre le sport et la musique. L'entraînement physique d'un virtuose n'est pas si différent de celui d'un athlète : l'un se fait les doigts, l'autre les jambes. Ce qui pèse sur les sociétés occidentales, c'est le cloisonnement. On a du mal à comprendre qu'un homme qui se plonge dans une salle obscure puisse hurler sur les gradins d'un stade. C'est ce qui se passera le 21 juin.* »

« La Fête de la musique a-t-elle évolué depuis 1982 ?

– Elle s'est étendue et diversifiée. Elle a montré aux Français qu'ils sont non seulement mélomanes mais musiciens. De nombreuses associations, groupes, chorales sont nés. On m'avait dit : « Avec le changement de gouvernement, cette fête n'aura pas lieu. » A ma grande satisfaction, François Léotard nous a souhaité plein succès. »

– Ce n'est plus la fête d'un ministre ?

– Elle n'a jamais été la fête d'un ministre, elle a été la fête des musiciens. Elle est née de grands rassemblements de professionnels et d'amateurs qui se rencontraient en marge des festivals. Il fallait bien faire masse de tout cela, puisque nous sommes cinq millions en France qui pratiquons la musique. Aujourd'hui, personne n'a envie de remettre cette fête en cause. Je pense que, dans dix ans, le 21 juin sera un jour chômé. C'est une pression naturelle.

– Qu'attendez-vous de cette année ?

– Une gigantesque exposition, un élan populaire. Le chœur de l'Opéra de Paris sortira sur le parvis et chantera. Vous aurez du rock au Zénith et aux Tuileries, Ravi Shankar au Trocadéro...

– Parmi les huit mille manifestations, quelles sont celles qui vous attirent le plus ?

– Les plus insolites. Rue de la Harpe, on jouera de la harpe celtique, classique et moderne. Toulouse se met à l'heure brésilienne. Et pour la première fois, deux harmonies, la catholique et la laïque, se produiront ensemble à Charquemont, dans le Doubs. Ce sont des actes très symboliques.

– Qu'allez-vous faire le 21 juin ?

– Je tournerai avec le ministre à Paris et en banlieue. Et puis je vais rester ici, rue Saint-Dominique, où l'on m'appellera du monde entier pour me dire ce qui se passe. On fera de la musique dans la cour, dans le jardin. Chaque année, mon piano est pris d'assaut.

Propos recueillis par
LAURENCE BENAIM.

★ Pour obtenir des renseignements, composez le numéro d'appel « Fête de la musique » : 40-26-33-33. Minitel : 36-15-91-77, code TV INFO.

Saint-Germain-en-Laye

Une poignée de mélomanes...

Batteurs de Livide Passion, chanteurs de Lunatic Asilum ou trompettistes de la fanfare locale, ils seront plus de 200 musiciens à se produire samedi dans les rues de Saint-Germain-en-Laye. Merci qui ? Merci l'association Fête de la musique, créée en 1985 par une poignée de mélomanes (deux animateurs, un médecin, deux institutrices, un gérant de société et un pré-retraité) qui, en moins d'un an, ont su s'attirer le soutien de la municipalité. Elle leur aura versé cette année 8 000 F de subventions.

C'est peu quand on a décidé d'imprimer 7 000 tracts, de monter cinq podiums, de payer les sonos et les photocopies. Bénéficiant de l'aide de la Maison des associations, qui a mis à disposition bureaux, secrétaire et répondeur, les membres (ils sont trente aujourd'hui) ont fait appel à des sponsors : la Banque populaire participe aux programmes, les commerçants prêtent des camionnettes... En un an, les organisateurs ont tout planifié : le concert de saxos depuis les balcons de la rue Louviers, la succession des groupes qui joueront de 15 h à 23 h. « *Au début, on nous regardait comme si nous étions des bêtes sauvages* », explique Jacques Fribourg, le président de l'association.

Il a fallu convaincre les habitants, déjà comblés d'associations (il en existe 231 !), mais aussi les officiels qui organisent de leur côté une fête de la musique bon chic bon genre. Déjà l'association prépare la Fête 87. « *On a commencé à en discuter au café* ».

★ Association Fête de la musique, 3, rue de la République, 78100 Saint-Germain-en-Laye, tél. : 39-73-73-73.

L'adieu à Coluche

On enterrera Coluche dans la tenue de scène de son dernier spectacle, chemise blanche avec des petits cœurs rouges, jean à bretelles et chaussettes blanches à rayures roses. C'est une tradition, très digne. Gérard Philipe avait été inhumé dans le pourpoint du Cid.

Les obsèques de Michel Colucci seront célébrées mardi, en l'église Saint-Jacques-le-Majeur à Montrouge, dans la banlieue parisienne. Dans de multiples lycées, collèges, au CES Courteline à Paris, notamment, les écoliers, le lendemain de la mort de « *leur source d'énergie* » comme a dit l'un d'eux, ont observé une minute de silence. Samedi, les manifestations de motards se sont transformées en hommage à leur pote.

D. H.

L'hommage de Josiane Balasko

Quand nous parlions du futur, tu te voyais finir clodo, Michel. Vu que le pognon, c'est fait pour être claqué. Et toi qui t'étais si souvent précipité tête la première contre les murs blindés de la connerie humaine, et qui avais fait de grosses brèches dedans, tu t'es planté contre un poids lourd, y avait pas de traces de freinage à ce qu'il paraît. Normal. Je t'ai jamais vu freiner.

Dans *Ginette Lacaze* un des héros tentait de se foutre en l'air suite à un chagrin d'amour. Il lançait sa Mobylette du haut d'une décharge à ordures. Il s'en tirait. C'est sa mob qui était morte. J'ai vu les photos de ta moto, apparemment elle s'en est pas trop mal sortie.

Je sais pas ce qui va se passer maintenant. Y aura plus personne pour remuer la merde, plus personne pour pointer un gros doigt, en rigolant, sur les imbéciles, les enculés mondains, les fachos de tout poil. Tu t'es tiré au moment où ça commence à sentir mauvais de partout. J'aurais jamais pensé que Zorro pouvait mourir. Cela dit, t'as vu le bruit que ça fait dans Landerneau ? Même le Mundial passe à l'arrière-plan. Les gros titres, le nombre de pages consacrées à l'événement, les réactions prises sur le vif. Même moi, ça doit bien te faire marrer, en train d'écrire pour la première et la dernière fois un truc dans *le Monde*. Seulement t'es pas là pour superviser le tout.

Un jour, tu es arrivé au Vrai Chic parisien et tu as dit : « *Je vous quitte les mecs. J'ai trouvé un type qui va me lancer comme un paquet de lessive.* » Je te dis pas le détergent qu'il y avait dans la lessive. Du Teepol puissance 10. A côté, l'eau de Javel ressemble à de la vaseline. Ça va être dur maintenant pour l'entretien, on risque de s'encrasser en profondeur.

Mais le plus dur, c'est que demain on va se réveiller et se dire : Bordel de vie, Coluche est toujours mort.

Nouvelle donne culturelle au Maroc

Cassette royale et Sécurité sociale

Le premier colloque national sur la culture marocaine s'est déroulé mi-juin en présence de près de deux cents intellectuels marocains.

Taroudant. – On put craindre un instant le pire : sous les remparts rouge de l'ancienne capitale saadienne (seizième siècle), la municipalité faisait défiler des majorettes version mahométane – jupes longuettes et mamans voilées suivant pas à pas. Et puis, il y avait ces cohortes de bureaucrates transpirant dans leur complet Tergal, vivantes expressions de la pire séquelle de la présence occidentale : le colonialisme vestimentaire.

Très vite, cependant, les traditions locales reprirent leurs droits, jetant d'emblée dans le débat le magistère gastronomique du Maroc : *pastilla* andalouse ou cornes de gazelle aux amandes mirent chacun dans le vif du sujet, sous la lumière tamisée des tentes caïdales ou dans un frais palais du siècle passé, le tout sur fond musical descendu de l'Atlas. Du poêlon à l'architecture, en passant par la poésie chantée et dansée, une identité robuste vous sautait à la figure. Dès lors, à quoi bon se réunir pour parler d'une culture, ou plutôt d'une civilisation expertement mitonnée sous six dynasties depuis l'an 800, et affichant sous nos yeux maints signes de vitalité ?

En tout cas, il était plaisant d'entendre les mêmes bouches politico-intellectuelles qui, il y a dix ou quinze ans, n'avaient pas de mots assez durs pour critiquer la dynastie alaouite, actuellement régnante, la célébrer aujourd'hui comme « *le seul rempart contre l'intégrisme* ». Le Maroc, où le roi est aussi « *prince des croyants* », figure, en effet, parmi les rares pays musulmans où le phénomène islamiste reste apparemment bénin. Le secret de cette réussite réside peut-être dans le respect jamais démenti envers ceux pour qui « *la culture, c'est l'islam* » et qui, ailleurs, étant malmenés, ont viré à l'intégrisme.

Tout le monde à Taroudant a souri du lapsus freudien d'un cheikh éminent accueillant le jeune ministre des affaires culturelles, Mohamed Benaïsse, comme « *ministre des affaires religieuses* »... Mais personne n'en a fait de gorges chaudes, pas plus que lorsque d'autres savants coraniques condamnèrent la « *culture immorale* » représentée par la danse, la peinture ou les livres de Mohamed Choucri ou de Driss Chraïbi, qui parlent cru de la vie ou de l'histoire. Bon, on prend note, de temps en temps on interdit un ouvrage ou un film un peu trop lestes, mais on évite la confrontation, l'humiliation. Et puis, ce qui est essentiel pour les traditionalistes, nul ne remet en cause le primat de l'arabe classique, langue du pouvoir et de la foi.



« Il était une fois Hassan II », éditions Fayolle.

Les « pieds-blancs »

Les autres langues – le *derrija* ou arabe dialectal, les trois parlers berbères, le français, « *dont le rôle ne peut être reconnu qu'officieusement* », l'espagnol des provinces septentrionales et le judéo-arabe et l'hébreu des quelques milliers de juifs vivant encore au Maroc – ont chacune leur champ d'action, mais elles se retrouvent toutes, avec l'arabe classique, pour exprimer la même forme de civilisation. Les « *utilisateurs du fonds berbéro-africain* », selon l'expression du quotidien communiste *El Bayane*, sont sans doute ceux – et ils représentent tout de même 40 % des Marocains – qui souhaitent le plus élargir leur domaine de communication. « *L'accès à la radio n'est plus suffisant, il nous faudrait aussi, comme l'a déjà le français, un créneau à la télévision* », nous confiait le sympathique chanteur populaire berbérophone Embarek Amouri.

Les moins à plaindre sont sans doute les francophones – lesquels, en tous les cas, parlent aussi arabe ou (et) berbère, – encore que le primat qui fut longtemps le leur dans les cercles « modernistes » de Casa ou de Rabat soit, paradoxalement, entamé depuis peu par la percée populaire du français *via* l'école. « *Jadis, nous avions nos « poules blanches », ces bourgeois de Fès, raffinés jusqu'à la mièvrerie, mais peu intéressés au sort du peuple. Aujourd'hui, nous avons nos « pieds-blancs » qui préfèrent les moquettes parisiennes à la terre battue de nos villages* », n'hésitait pas à lancer un jeune compositeur de « *musique orientale moderne* » qui doit tout de même aller à Paris presser ses disques.

Et c'est là qu'apparaît l'utilité des états généraux de Taroudant. Le pouvoir voulait y proposer aux divers courants de pensée de la nation un programme ambitieux visant à donner plus de moyens techniques, donc plus de vie, aux créateurs, sur place. Les projets de Mohamed Benaïssa sont légion et leur réalisation dépendra sans doute des décisions que le Palais prendra en dernier ressort. Mais il suffirait qu'une partie d'entre eux fût réalisée pour que l'activité culturelle du royaume élargisse encore ses plages.

On citera, parmi ces projets, la transformation en « *Beaubourg marocain* » de l'ancienne cathédrale de Casablanca, trois ou quatre grands musées pour le passé et le présent, des maisons de la culture dans chaque chef-lieu, une école de musique arabe, une volée de bibliobus et, *last but not least*, une Caisse de prévoyance dont jusqu'à présent ne jouissaient pas les artistes et écrivains. La culture marocaine devait donc bientôt, sans quitter l'ère de la cassette royale, aborder celle de la Sécurité sociale.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

DISQUES

Premiers pas de Coup d'Eclat

Des jeunes musiciens français se mobilisent contre l'apartheid. Dur de se faire entendre.

« *Est-il possible de vivre libre ? Est-il possible de vivre l'inadmissible ? Est-il possible de tenter l'impossible ?* » Ce sont les questions posées à répétition sur fond de musique funky par Coup d'Eclat, à la fois titre d'un 45-tours et nom d'un collectif créé par des jeunes musiciens français pour soutenir la lutte contre l'apartheid. Paroles lapidaires, musique militante, voire guerrière. Dansante. En ce sens, on est plus proche ici de Sun City, son équivalent américain (Artists Against Apartheid in South Africa), composé par Steve Van Zandt avec Bruce Springsteen et bien d'autres, que du USA For Africa de Lionel Ritchie et Michael Jackson.

A l'origine : une colère et un ras-le-bol face à la banalisation des images, de l'information sur l'apartheid. Momak et Sodi ont vingt-deux ans, ils sont musiciens. Leur but : « *Montrer qu'avec rien on peut faire quelque chose.* »

Ils écrivent une chanson. Bientôt, ils sont quinze musiciens de styles et d'horizons différents. Ils se débrouillent, enregistrent avec les moyens du bord dans un studio 16 pistes (le studio des Halles).

Autour d'eux, on se mobilise bénévolement : une maison d'édition (Yaba Music), une agence de publicité (Emotion/Paul Antonietti), le Palais des Congrès prête son studio pour le mixage, Just' In assure la distribution du disque et l'association Jericho, qui a contribué à la libération du musicien nigérian Fela Kuti, prend le relais.

Les bénéfices réalisés par l'opération Coup d'Eclat seront consacrés à une campagne de sensibilisation sur les problèmes de la société sud-africaine.

Depuis le début de leur action, il y a six mois, les gens de Coup d'Eclat n'ont cessé d'entendre le traditionnel « *ça ne sert à rien* ». Ils veulent évidemment prouver le contraire. Julien Dray, le numéro deux de SOS Racisme, les a refusés pour la Fête des potes à la Bastille. Pas assez commercial, trop culotté et prétentieux. « *Notre culot et notre prétention*, colère Sodi, *c'est de lutter contre l'apartheid. Sans ce culot, Coup d'Eclat n'aurait jamais existé.* »

Grâce aux moyens techniques de Beaubourg et avec le soutien de Jack Lang, l'étape suivante consiste à produire cinq vidéo-clips de 90 secondes sur le thème de l'apartheid vu par des réalisateurs différents. Coup d'Eclat espère pouvoir monter un spectacle en septembre.

ALAIN WAIS.

★ Just'In Distribution 30001.

OPÉRA

Défi



JAMES HEFFERNAN

Elle est imposante. Elle a l'air posé. Pourtant, elle décide périodiquement de tout risquer dans un répertoire qui n'est pas le sien et d'affronter un rôle de tragédienne, elle, la mozartienne. *Adrienne Lecouvreur* est cette actrice, amie de Voltaire, que le compositeur italien Francesco Cilea, s'inspirant d'une pièce de Scribe, fait mourir dans les bras de son bien-aimé pour avoir respiré un bouquet de violettes empoisonnées. Une chanteuse dans un rôle de comédienne : belle occasion de faire son théâtre !

Margaret Price n'en fait pas plus que ce que peut sa voix : faire planer sur ce drame de la jalousie, sur cet opéra boulevardier, un vent de douceur, d'émotion limpide, de pureté. Dans ce rôle « de tripes », elle reste incroyablement désincarnée. Et ce qu'on admire, comme dans Mozart, ce sont ses aigus ciselés, son phrasé en vol plané.

La mezzo Hanna Schwarz, sa rivale dans le livret, met de formidables moyens vocaux dans la compétition, sans parvenir à l'éclipser. Certes, on peut regretter que cette *Adrienne* soit donnée en concert. Mais franchement, pour un tel affrontement au sommet, pas besoin de décor. D'autant que le Nouvel Orchestre philharmonique, très à son aise dans cette œuvre qu'en France on ne joue jamais, s'est trouvé un chef : le Chilien Maximiano Valdès, qui dirigera bientôt *Don Carlos* au palais Garnier.

ANNE REY.

★ *Adrienne Lecouvreur* est redonné dimanche 22 salle Pleyel, à 20 heures.

La Nuit de la danse indienne à Chaillot

La Cinémathèque de la danse présentera, dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 juin, une manifestation entièrement consacrée à la danse indienne. Sur scène à 21 heures, au Théâtre Gémier, Manochkaya présentera un récital de Bharata Natyam (danse sacrée de l'Inde du Sud), accompagné par des musiciens spécialement venus de l'Inde.

A partir de 23 heures, salle de Chaillot, seront projetés des extraits de films montrant la danse à travers le cinéma indien, depuis le film de danse authentique (*Kalpana* 1948) jusqu'aux comédies musicales, où cette forme d'expression tient une place essentielle. La seconde partie abordera la danse indienne vue par les cinéastes occidentaux dans des documents ou des fictions.

● A l'occasion du centenaire des relations diplomatiques franco-coréennes, les cinq meilleurs solistes coréens joueront Mozart, Brahms, Liszt et Saint-Saëns dans un concert donné au Théâtre du Rond-Point le mardi 24 juin.

Programmes

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), sam. à 19 h 30 : Salammbô (opéra de Moussorgski ; dir. musicale : Z. Pesko).

SALLE FAVART (42-96-06-11), dim. 15 h : la Flûte enchantée; Concert : sam. 20 h : à l'occasion de la Fête de la musique, concert Saint-Saëns dirigé par F. Rojdestvensky. Entrée libre.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), dim. 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; dim. 14 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; sam. 20 h 30 : le Balcon.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), sam., dim. 18 h 30 : Des trous dans la glace, d'Anne Barbey.

BEAUBOURG (42-77-12-33), Débats-Rencontres, sam. : Notes en marge. Programme musical de France-Culture; à 16 h : Retour aux sources; à 17 h : La direction en trois mouvements; Cinéma-vidéo, Vidéo-Information; tous les jours à 13 h : Carnets du Maroc. Mémoire à rebours, de J. Bensimon; à 16 h : Un vigneron en hiver, de J. Donjon; Dans la forêt de Bourgon, le charbon de bois, de G. Silvanie, V. Pichot ; L'art et la matière, de M. Lacroix; 19 h : Abel Gance et son Napoléon, de N. Kaplan; Vidéo-Musique : tous les jours à 13 h : Charles Trenet, de J. Ertaud, P. Bouteiller; à 16 h : Peter Grimes, de Britten; à 19 h : Spartacus, de Aram Khachaturian.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) . Danse : sam. à 20 h 30; dim. à 14 h 30 : Tanztheater de Wuppertal.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), théâtre : sam. à 20 h 30, dim. 17 h (dern.) : Boudoirs empoisonnés; sam. à 20 h : Fête de la musique (entrée libre).

Les autres salles

AMANDIERS (43-46-91-93) - 2e Festival du théâtre Berbère : sam. 20 h 30 : Berbère Story.

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71) sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Lily et Lily (dern.).

ARCANE (43-38-19-70) sam. 20 h, dim. 18 h : Trois cases blanches.

ATELIER (46-06-49-24) sam. 21 h, dim. 15 h : Hot House.

BASTILLE (43-57-42-14) sam., dim. 21 h : Britannicus.

BOUCANIER (43-45-60-60) sam., dim. 21 h : Hérode et Salomé.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) sam., dim. 15 h 30 : les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84) sam. 16 h, 20 h : Pas deux comme elle ; sam. 17 h 30, 21 h 30 : Y'en a marr...ez-vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) sam., 22 h : la Nouvelle Cuisine ; dim. 20 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50) sam. 20 h 30 : D'où viennent les catules ? (dern.).

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28) sam. 20 h 30, dim. 16 h : Cabaret de la dernière chance.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) : sam. 20 h 30 : Mort d'Oluwemi d'Ajumako.

CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-50-84) sam. 20 h 30 : Pénélope (dern.).

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) sam. 20 h 30 : Galerie : Antoine et Cléopâtre : Resserre sam. 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) sam. 18 h, 21 h., dim. 15 h 30 : L'âge de Monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) sam. 21 h : Poil de carotte.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Chrysis.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) sam. 20 h 30 : Phèdre.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) sam. 20 h 30, dim. 16 h : Poésies avec Vicky Messica.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37) sam. 21 h : Du sang sur le cou du chat.

EDOUARD-VII (47-42-57-49) sam., 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Répétition.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10) sam. 21 h, mat. dim. 17 h : Histoires... d'aller au théâtre ou la fin d'Othello.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) sam. 20 h 30, mat. dim. 17 h : Stefano.

ESSAION (42-78-46-42) 21 h, mat. sam. et dim. 17 h : la Nuit du 4 août ; sam. 19 h : Une saison en Enfer.

FONTAINE (48-74-74-40) sam. 18 h, 20 h 30 : les Mystères du confessionnal. Sam. 15 h 30, 22 h : les Chaussures de Madame Gilles.

FORAIN-THEATRE (43-29-12-78) sam., dim. 17 h 30 : Les marrons du feu (dern.).

FORTUNE (43-56-76-34) sam. 21 h : La môme Suzy.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) sam. 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) sam. 20 h 30 ; The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) sam., dim., 20 h 30 : la Machine infernale (dern.).

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) sam. 20 h 30 : Lady Day.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) sam. 21 h : Des oiseaux par les yeux ; sam. 19 h 30 : le Dédale du silence.

HOTEL DES MONNAIES (43-29-12-78) sam. dim., 21 h 30 : On ne badine pas avec l'amour.

HUCHETTE (43-26-38-99) sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) sam. 20 h 30, mat. dim. 15 h : la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34). I. : sam., 18 h 30 : Pour Thomas ; II. 19 h : les Désirs de l'amour ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballyberg ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, 21 h 30 ; Si on veut aller par là.

MARIE-STUART (45-08-17-80) sam. 22 h : Haute Surveillance ; 20 h 15 : Savage Love ; sam. 18 h 30 : l'Entrée en matière.

MÉCÈNE (42-77-40-25) sam. 20 h 30 : Opino.

MICHEL (42-65-35-02) sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-45-30) sam., dim. 21 h : Le Grand Théâtre Kabuki.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Grande salle sam. 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : le Veilleur de nuit.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14) sam., dim., 21 h : Enfant et roi.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : l'Amour-Goût.

ŒUVRE (48-74-42-52) sam. 20 h 45, dim. 16 h : La mienne s'appelait Régine.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. sam. 21 h, dim. 17 h : Et Juliette ; II. sam. 21 h 30, mat. dim. 17 h 30 : Rufus, 300 dernières ; 20 h ; Speedy Bananas.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) sam. 21 h, dim. 16 h 30 : les Trompettes de la mort.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97) sam. 21 h 15, dim. 17 h : la Poule d'en face.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) sam. 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) sam. 21 h : Laissez-les vivre.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), sam. 18 h, 21 h, dim. 15 h 30 : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. Sam. 20 h 30 : Huis clos. – III. Sam. 22 h 15 : Bail à céder.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : le Tombeur.

THÉATRE DE L'UNION (47-70-90-94), sam. 16 h 30 : Cet animal étrange. Je veux voir Mioussov.

TINTAMARRE (48-87-33-82) sam. 18 h 30 : le Voyage immobile ; sam., 18 h 30 : Bouffonnerie épicée ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle sam. 20 h 30 : les Oiseaux. II. Petite Salle sam. 18 h 30 : les Intimités d'un séminariste (dern.) ; sam. 21 h : Home.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88) sam. 20 h 30 : Electre ; sam. 18 h 30 : Père Ubu et Daruma.

THÉATRE DU TOURTOUR (48-87-82-48) sam. 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) sam. 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) sam. 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : l'Age en question.

La danse

(voir théâtres subventionnés)

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), sam. 20 h 30 : Créations de danse. Théâtre (jusqu'au 21).

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47), sam. 22 h, dim. à 17 h 30 : Sel (dern.) ; sam. 20 h 30 : Emilie Hasard (dern.).

ESPACE KIRON (43-73-50-25), sam. 18 h 30 : la Boîte à brume (dern.) ; 21 h : Lise blanche.

Samedi 21 - Dimanche 22 juin

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), sam., dim. 21 h : Chansons françaises ; sam. 19 h : le Rat dans la contrebasse.

THÉATRE NOIR (43-46-91-93), dim. 17 h : Mune.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam. 15 h : Adrienne ; à 20 h : C. Vence chante Boris Vian.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (55-44-72-30), sam., dim. 21 h : Chants yiddish et judéo-espagnol.

OLYMPIA (47-42-52-86), sam. 20 h 30 ; dim. 17 : Popeck (dern.).

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), sam. 22 h : P. Péchin, Rachel.

THÉATRE NOIR (43-46-91-93), dim. 17 h : Mune.

VINGTIÈME ART (43-49-23-16), B. Sauvane ; dim. 20 h 30 : A. Aurenche.

Les concerts

SAMEDI 21 JUIN

Fête de la musique en France

Péniche-Opéra, 17 h et 21 h : Barca di Venetia Per Padova. O comme Eau.

Théâtre Grévin, 21 h : Maison à vendre. L'amant-statue, opéras de N. Dalavrac.

Eglise réformée du Saint-Esprit, 16 h 30 : P. Atalante, G. Lartigau (Liszt, Verdi, Brückner) ; 18 h : Chancel Choir (Scariati, Distler, Duruflé).

DIMANCHE 22 JUIN

Eglise Saint-Merri, 16 h : Ensemble Cantabile (Haydn, Mozart, Beethoven, Devienne).

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : M. C. Alain (Nivers, Alain, Boellmann).

Eglise Saint-Louis-en-l'Isle, 17 h : 21 h : F. Brillouin, J. Person (Bach, Buxtehude, Haendel, Mozart, Fauré).

Chapelle de la Salpêtrière, 16 h 30 : A. Goyen, M. Thiolat.

Eglise américaine, 18 h : Trio International Consort of Viols, H. Miloradovitch (dir.) (Du Caurroy, Tunder, Bach, Telemann).

Maison des cultures du monde, 19 h : Hazzanout, art cantorial des synagogues.

Pleyel, 20 h : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France. M. Valdes (dir.) (CILEA).

Sainte-Chapelle, 19 h 30 : Orchestre national populaire, Ensemble vocal féminin de Paris (Mozart, Wagenseil, Brahms).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 21 JUIN

L'INA, tour et détour : 15 h, le Retour de l'enfant prodigue, de M. Theulade ; Hogarth, de P. Collin ; le Jardin des délices, de J. Eustache ; Fancon, de J.-C. Larrieu ; 17 h, Chili impressions ; les Pompiers de Santiago, de J.-M. Berzosa ; De la saintoté, de J.-M. Berzosa ; 19 h 15, Voyage d'une main ; Querelle de jardin ; l'Hypothèse du tableau volé, de R. Ruiz ; 21 h, la Cinémathèque de la danse présente une « Nuit indienne ».

DIMANCHE 22 JUIN

15 h, cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, Champi-Tortu, de J. de Baroncelli ; 17 h, le Café du cadran, de J. Gehret ; L'INA, tour et détour : Un jour Pina a demandé, de C. Akerman ; l'Homme à la valise, de C. Akerman ; 21 h 15, Ma première brasse, de L. Moullet ; Tam-Tam, de J. Deschamps et G. Girard.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 21 JUIN

15 h, Amour du village natal, de Hu Binglin et Wang Jin (Vostf) ; 17 h, les Lycéens, de Zhao Yuan (Vostf) ; Rétrospective du cinéma argentin : 19 h, Los inundados, de F. Birri (Vost ang.) ; 21 h, El Hombre de la esquinada rosada, de R. Magica (Vostf).

DIMANCHE 22 JUIN

15 h + 17 h, Rétrospective du 8e Festival national et des 2e Journées internationales du court métrage de Clermont-Ferrand ; Rétrospective du cinéma argentin : 19 h, Los venerables todos, de M. Antin (Vostf) ; 21 h, Pajarito Gomez, Una vida feliz, de R. Kuhn (Vostf).

SALLE GARANCE

Tlj à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BERLIN AFFAIR (*) (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LE DERNIER SURVIVANT (Néo-Zélandais, v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

FINAL EXECUTOR (It., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-26-10-30) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). – V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

HAVRE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95). – V.f. : Le Club, 9e (47-70-81-47).

I LOVE YOU (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MACARONI (It. v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

NOMADS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LES FILMS NOUVEAUX

LE DIABLE AU CORPS (*), film italien de Marco Bellocchio (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Victor-Hugo, 16e (47 27-49-75) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

LES FANTASMES DE MISS JONES, (**) film français de Gérard Loubeau : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE COUTEAU SOUS LA GORGE, film français de Claude Mulot : Forum, 1er (42-97-53-74) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; La Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (J., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 14e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-25-19-68) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08).

ROSE BONBON (A.), Forum, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46). – (V.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

SALVADOR (A., v.o.) : Studio de La Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais, v.o.) : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

SOUVENIRS SECRETS (Ang., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TOUBIB ACADEMY I (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DEJA (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

YOUNG BLOOD (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

Z00 (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

ANGEL (A., v.o.) : Action-Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE BAL (Fr.-It.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LES BRANCHES DU BAHUT (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Colisée, 8e (43-59-29-46).

CONAN LE BARBARE (A. v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 2e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

DELIVRANCE (A. v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). – V.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'ENFER EST A LUI (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

GILDA (A. v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GLORIA (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

GOLDFINGER (A. v.o.) : Danton, 6e (42-35-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Rex, 2e (42-36-83-93) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Brit., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Boîte à films, 17e (46-22-44-21) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

GUN CRAZY (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LOLA MONTES (Fr.-all.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LOULOU (Pabst, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Epée de Bois (Hsp), 5e (43-37-57-47).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PAROLES ET MUSIQUE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o) : Reflet La Fayette, 9e (48-74-97-27).

RETOUR VERS LE FUTUR (A, v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) ** : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOP SECRET (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

TOOTSIE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE 3e HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34), Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-36).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74), Quintette, 5e (46-33-79-38), Marignan, 8e (43-59-92-82), Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

LUNDI 23 JUIN

« La Mosquée : histoire de l'islam », 15 heures, place du Puits-de-l'Ermite (M. Pohyer).

« La cathédrale russe Saint-Alexandre-Newsky », 14 h 30, 12, rue Daru (Mme Hulot).

« Paris disparu : la « folie » du duc de Chartres à Monceau », 15 heures, métro Monceau, entrée parc (M. Jacomet).

« Les beaux hôtels de la rue des Archives », 15 heures, 24, rue des Archives (Paris et son histoire).

« Port-Royal de Paris : histoire du jansénisme », 15 heures, 123, boulevard de Port-Royal (P.-Y. Jaslet).

« Vieux village d'Auteuil », 14 h 30, métro Eglise-d'Auteuil (les Flâneries).

« Les bosquets des jardins du château de Versailles », 14 h 30, passage nord conduisant aux jardins (Office de tourisme).

« L'hôtel Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou (AITC).

« Musée Picasso », 11 h 15, 5, rue de Thorigny (G. Caneri).

« Une cité du dix-septième siècle : l'île Saint-Louis », 16 h 30, 2, rue Saint-Louis-en-l'Ile (Approche de l'art).

« Le Palais de justice, la vie sous Saint-Louis », 15 heures, sortie métro Cité (I. Hauller).

« Le cimetière du Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale.

« Promenade parisienne des Batignolles à la place de Clichy », 14 h 45, métro Brochant (V. de Langlade).

« Hôtels du Marais (nord), place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

CONFÉRENCES

Maison de l'Europe, 35, rue des Francs-Bourgeois : « L'actualité de la pensée de Robert Schuman » (M. Paul Sabourin).

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Le rôle de l'État et des organisations professionnelles et agricoles dans l'évolution de la société française » (M. René Groussard).




Carnet du Monde

Naissances

– Le commissaire de l'air et Mme Thierry LESPINET, née Danièle GUILLOU,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Philippe,

le 17 juin 1986.

11, avenue Gabriel-Péri, 94300 Vincennes.

Décès

– Mme Jean Dhotel, son épouse, Noelle Dhotel et Laurent Collet, Annick Dhotel, Jeanne Dhotel, ses enfants, Loris, son petit-fils, Toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Me Jean DHOTEL,
docteur en droit,
ancien bâtonnier,
croix de guerre,
médaille militaire,

survenu le 20 juin 1986, à l'âge de soixante-treize ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 23 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Géry, à Arras, où l'on se réunira à 10 heures.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Selon la volonté exprimée par le défunt, ni fleurs ni couronnes, les remplacer par des dons à l'Association des myopathes de France.

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue des Trois-Filloires, 62000 Arras.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Mme Jurovsky, née Annick Jamet, Et sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Alexandre JUROVSKY,
HEC,
membre du groupe des évadés
anciens de Colditz,
ancien directeur
des automobiles Peugeot.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

10, rue Cassini, 75014 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Antonina KORN,

survenu le 15 juin 1986, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

De la part de M. Henri Korn, son fils, M. et Mmes Jérôme, Cécile, Hélène Korn, ses petits-enfants, M. et Mme Israël et Paulette Korn, ses cousins, M. Pierre Joxe.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

20, rue des Carmes, 75005 Paris.

– M. et Mme Jean-Paul Desolneux, ses enfants, Les familles Moulis, Palemon, Desolneux,

ont la douleur de faire part du décès de

René MOULIS,
receveur principal honoraire des impôts,

survenu le 18 juin 1986, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 24 juin 1986, à 10 h 30, en l'église réformée de Port-Royal, 18, boulevard Arago, 75013 Paris.

« Tu entreras par la porte étroite. »
(Matthieu, VII, 13.)

102, boulevard Kellermann, 75013 Paris.

– Mme Jacques Vittrant, son épouse, Mlle Claudine Vittrant, Mme Marie-Hélène Vittrant et Mathieu, ses filles et son petit-fils, Mme Maryse Borel, sa sœur, M. Jean Borel, son neveu, M. et Mme François Meline et leurs enfants, ses beau-frère, belle-sœur et neveux, Toute la famille et leurs amis,

ont la grande douleur de faire part du décès accidentel du

docteur Jacques VITTRANT,
ophtalmologiste et historien,

survenu le 17 juin 1986, à Génillé (Indre-et-Loire).

Les obsèques auront lieu le lundi 23 juin, à 15 h 30, en l'église de Perrusson par Loches (Indre-et-Loire).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Les familles Dayan et Bénichou demandent à tous ceux qui ont connu et aimé

Simone DAYAN,
née Bénichou,

d'évoquer son souvenir pour ce vingt-troisième anniversaire de sa mort.

– L'Association cultuelle israélite française du Québec rappelle, avec émotion et fidélité, le souvenir du

grand rabbin docteur David FEUERWERKER Z " " L,
2 octobre 1912 - 20 juin 1980,

officier de la Légion d'honneur,
héros de la Résistance,
officier d'Académie,
chevalier de la Santé publique,
grande médaille de vermeil
de la Ville de Paris,
Minerve d'or,
lauréat de l'Académie française,
créateur et fondateur
et premier aumônier israélite
de la marine nationale,
ancien rabbin des Tournelles,
fondateur et directeur
du Cercle d'études du Marais,
14, place des Vosges,
grand rabbin
durant la seconde guerre mondiale
de la Dordogne, de la Creuse et du Lot,
rabbin de Brive-la-Gaillarde,
grand rabbin de Lyon.

A la Libération, il fonde, à Lyon, *l'Unité*, le premier hebdomadaire israélite de France.

Auteur de *L'Emancipation des juifs en France de l'Ancien Régime à la fin du second Empire*

Il introduisit l'hébreu, langue vivante, au baccalauréat français.

Avis de messes

– Rodrigo Lopez,

Francis Lopez,

prient d'assister à la messe qui sera célébrée en l'église Saint-Philippe du Roule, 154, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris-8e, pour le souvenir de

Anja LOPEZ,

décédée le 20 mai 1986.

On se réunira, le mercredi 25 juin 1986, à 11 heures.

Communication

Le 33e Festival international du film publicitaire

Visionner 2490 spots en six jours : telle sera la (rude) tâche du jury du 33e Festival international du film publicitaire, qui a lieu à Cannes du 23 au 28 juin. Mais les 3 500 publicitaires, directeurs de création et producteurs de spots présents à ce festival pourront aussi admirer ou critiquer l'ensemble de la production. Quarante et un pays seront représentés : 578 pour les Etats-Unis, 437 pour la Grande-Bretagne, 262 pour la France, 217 pour le Japon, mais 85 seulement pour la République fédérale d,Allemagne et un seul pour le Liban, la Colombie, le Chili et le Venezuela.

Composé de dix-huit membres, tous directeurs ou présidents d'agences de publicité de quatorze pays (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Brésil, Japon et... Afrique du Sud), le jury de ce 33e Festival sera chargé de désigner les films publicitaires qui recevront la Palme d'or ou l'un des trois Lions. Il offre une « originalité », cette année : deux de ses membres sont des femmes. Toutes deux psycho-sociologues de formation, Mmes Annie Poussielgues et Evelyn Soum, respectivement vice-présidente de l'agence CFRP et directrice générale de l'agence Audour-Soum-Scall Mac Cabe Sloves, représenteront la France. Bien sûr.

Y.-M. L.

● **« L'Union » de Reims : le choix d'un « repreneur » renvoyé au 1er juillet.** — Les représentants des douze associations propriétaires du quotidien champenois *l'Union* de Reims, réunis le 20 juin en assemblée générale, n'ont pu choisir entre les deux candidats à la reprise du journal, MM. Alain Thirion et Philippe Hersant, le quorum n'étant pas atteint (*le Monde* du 20 juin). Quatre associations (l'Union des femmes françaises, l'Union départementale CGT, l'Union départementale du PCF et le mouvement de résistants le Front national, proche du PC) ont en effet refusé de participer à la réunion. Toutefois, les associations représentées se sont mises d'accord sur une augmentation du capital de *l'Union* et sur la nécessité de faire appel à un repreneur. Quatre d'entre elles penchent en faveur de M. Philippe Hersant, locataire-gérant du quotidien jusqu'au 3 juillet, et quatre en faveur de M. Alain Thirion.

● **Service public et programmes religieux.** — Dans une lettre adressée, jeudi 19 juin, à M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, deux sénateurs, M. Adolphe Chauvin, vice-président de la commission spéciale chargé d'étudier le projet de réforme de l'audiovisuel, et M. Daniel Hoëffel, président du groupe sénatorial centriste, ont exprimé leur souhait de voir les émissions religieuses rester dans le domaine du service public. *« Ces émissions religieuses, diffusées sur TF 1, constituent dans leur ensemble un service irremplaçable à différentes communautés de croyants »*, font notamment observer MM. Chauvin et Hoëffel. Ils ajoutent qu'ils *« partagent l'avis de ceux qui pensent, dans une perspective tant culturelle que spirituelle, que ces émissions telles qu'elles se déroulent actuellement jouent un rôle essentiel »*.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4252

HORIZONTALEMENT

I. Avec lui, pour se faire la main, il ne faut pas craindre d'en avoir plein les jambes. Maître à penser. – II. Est susceptible d'intéresser celui qui fait bouillir la marmite. Où certains se comportent tels de véritables butors. – III. Mis au courant bien malgré lui. A souvent quelque chose de plus que ses voisins. – IV. Trouble-fête. Celle par qui un scandale arriva. Monte quand la tempête s'annonce. – V. Adverbe. Forces de « frappes ». Collé au mur. – VI. Flèches empoisonnées. Effectué selon certains critères. – VII. Est habituée à la vie des champs. Permet de voir sans être vu. – VIII. Compagnons de route. Reste sur ses positions. Gagna sa croûte avec bien autre chose que des croûtes ! Entraîner une disparition. – IX. Un qui souhaiterait assurément avoir le don d'ubiquité. Celui qui veut en rajouter ne se le fait pas dire deux fois ! – X. Possessif. Quand même pas en mesure de faire trembler « l'enclume ». Oblige à faire plus que les cent pas. Article. – XI. C'est tout de même un coup fatal pour celui qui est fort comme un taureau. Est propice à des rassemblements de mandarins. – XII. Des occupations lui rapportent, mais une occupation peut lui coûter cher. Tout ce qu'on lui demande c'est de faire bonne mesure. – XIII. Homme de pouvoir. Le meilleur est à l'intérieur. Note. Son morceau est de premier choix. – XIV. Qu'on a souvent à la bouche. Homme de mer. – XV. On n'est pas près d'en voir le bout. Est telle que l'on peut goûter à un agréable mélange.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■			■
II									■						
III						■									
IV					■		■					■			
V			■						■						
VI									■				■	■	
VII							■								
VIII			■			■				■					
IX		■						■							■
X			■							■			■		
XI									■					■	
XII						■									
XIII					■	■			■			■			
XIV	■						■	■							
XV									■						

VERTICALEMENT

1. Il faut vivre sur un grand pied pour avoir droit à ses égards. – 2. Avec eux, il y a plus d'un trou à boucher. Peut être apporté par des vagues. – 3. Passe souvent près d'un banc. Aide à fuir les réalités. S'intéresse à son métier. – 4. Une opération qui ne donne un résultat que si l'on a pris soin de retrancher. Quelque chose de court. – 5. Amplifié sous l'effet d'une explosion. On ne se contente pas seulement de mettre le doigt dessus. Préposition. – 6. Participe. Son plus cher désir est de se mettre dans les affaires. Lieu de relâche. Peut servir à siffler. – 7. Ne donne pas ses « tuyaux ». A de nombreux points noirs sur la face. Où certains se permettent de faire de sempiternelles observations. – 8. Traîne en longueur. Une réussite pour les uns, un échec pour les autres. – 9. C'est cuit quand il fait un four ! Accueillent marguerite et véronique. – 10. Peut pousser à défier toute concurrence. Clôt un « concours ». – 11. Ouvrent le débat. Donne à entendre. – 12. Fut à l'origine de maints dévouements. Incite à savourer. Note. – 13. C'est un comble ! A beaucoup donné d'elle-même. Il n'y a pas à douter de leur réalité. – 14. Où se trouvent des murs qu'il serait malvenu de raser. Embrassa la carrière politique. Il est préférable qu'elle ne se sépare pas de son chapeau. – 15. N'est pas carrossable. Est capable de faire du mal à une mouche.

Solution du problème n° 4251

Horizontalement

I. Invendus. – II. Nuit. Cf (*confer*). – III. Emeri. Lie. – IV. Pi. Entier. – V. Usait. Bru. – VI. Imagine. – VII. Sa. NM. Roc. – VIII. Atteint. – IX. Bée. Tueur. – X. Tael. Ré. – XI. Emeu. Sucs.

Verticalement

1. Inépuisable. – 2. Numismate. – 3. Vie. Aa. Tête. – 4. Etreigne. Au. – 5. Intimité. – 6. Do. Nuls. – 7. Liberté. – 8. Scier. Ure. – 9. Féru. Cérès.

GUY BROUTY.

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le samedi 21 juin à 0 heure et le dimanche 22 juin à minuit :

Le minimum dépressionnaire sur le proche Atlantique maintient les remontées d'air chaud et instable qui affecteront surtout la moitié ouest du pays.

Dimanche : les nuages seront nombreux dès le début de journée du Bassin aquitain et du golfe du Lion au Massif Central, aux côtes atlantiques, aux Pays de Loire, à la Normandie et à l'est du Bassin parisien. Sur ces régions on verra quelques ondées orageuses par endroits le matin. Il y aura des brumes ou des brouillards de la Touraine à l'Ile-de-France.

On verra également des brouillards en matinée de la Picardie à l'Alsace et à la Bourgogne. En revanche, le soleil brillera aussi, comme du Lyonnais aux Alpes, à la Provence et à la Corse. En Bretagne, le soleil se montrera de temps en temps.

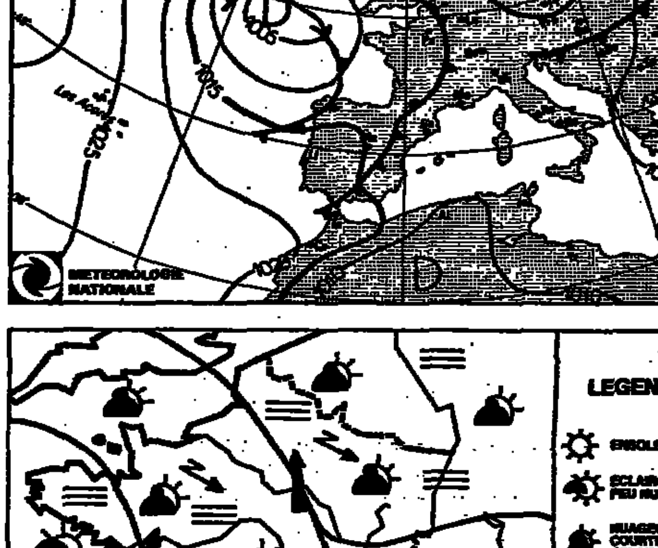
Dans l'après-midi, l'activité orageuse reprendra. Les orages seront assez nombreux et parfois violents du Sud-Ouest au Massif Central au Bassin parisien et à la Picardie. Le temps deviendra lourd l'après-midi et il éclatera aussi des orages, plutôt épars et en fin de journée, de la Lorraine au nord des Alpes, ainsi qu'en Bretagne, en Vendée et dans le Cotentin. De rares orages pourraient aussi éclater sur le sud-est du pays, mais il fera toujours beau.

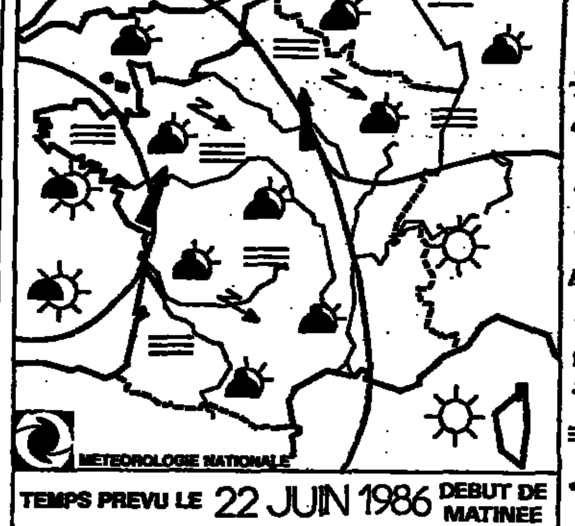
Le vent sera souvent faible et de direction variable, mises à part les rafales sous orages. Il fera de 15 à 17 degrés au lever du jour. On atteindra des maxima de 25 à 28 degrés sur la partie ouest, 30 à 32 degrés dans le secteur plus ensoleillé de l'Alsace à la Méditerranée.

SITUATION LE 21 JUIN 1986 A 0 HEURE UTC

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

PRÉVISIONS POUR LE 23 JUIN A 0 HEURE UTC





JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 21 juin 1986 :

UN DÉCRET

● N° 86-774 du 17 juin 1986 modifiant le décret n° 86-330 du 7 mars 1986 portant institution de conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage, en ce qui concerne la région Ile-de-France.

DES LISTES

● D'admissibilité au concours d'admission à l'Ecole de l'air et au concours d'admission à l'Ecole navale en 1986.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 22 JUIN

– *M. Pierre Mauroy*, maire de Lille, député PS du Nord, ancien premier ministre, répond aux questions des journalistes au cours de l'émission « Forum », sur RMC, à 12 h 30.

– *M. André Giraud*, ministre de la défense, est invité à l'émission « Le grand jury RTL-*le Monde* », sur RTL, à 18 h 15.

– *M. Alain Madelin*, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, participe au « Club de la presse », sur Europe 1, à 19 heures.

LUNDI 23 JUIN

– *M. André Bergeron*, secrétaire général de Force ouvrière, est « Face au public », sur France-Inter, à 19 h 15.

TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	25	15	S
BIARRITZ	29	17	C
BORDEAUX	30	18	C
BOURGES	31	17	S
BREST	19	16	O
CAEN	25	21	S
CHERBOURG	16	12	N
CLERMONT-FERR.	29	14	S
DIJON	28	15	S
GRENOBLE-St-M-H	29	14	S
LILLE	27	14	N
LIMOGES	28	17	N
LYON	27	16	S
MARSEILLE-MAR.	27	17	S
NANCY	27	16	B
NANTES	30	17	C
NICE	25	19	S
PARIS-MONTS.	30	19	P
PAU	30	17	
PERPIGNAN	28	17	C
RENNES	30	17	O
ST-ÉTIENNE	28	13	S
STRASBOURG	27	17	B
TOURS	30	17	S
TOULOUSE	27	18	C

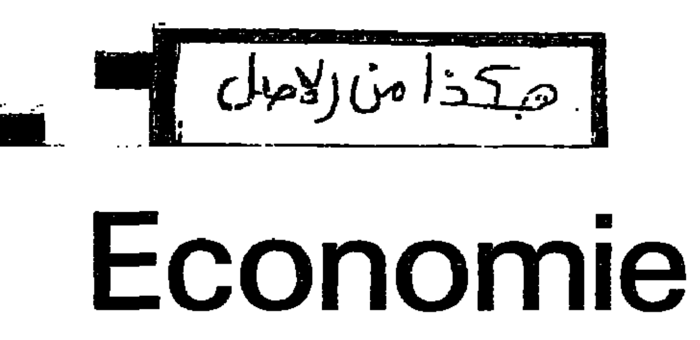
ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	35	22	C
AMSTERDAM	22	12	C
ATHÈNES	31	22	S
BANGKOK	33	26	N
BARCELONE	26	18	C
BELGRADE	30	17	S
BERLIN	27	17	S
BRUXELLES	26	12	N
LE CAIRE	36	23	S
COPENHAGUE	14	13	S
DAKAR	28	22	N
DELHI	38	29	C
DJERBA	34	22	S
GENÈVE	27	14	N
HONGKONG	32	28	N
ISTANBUL	28	17	S
JÉRUSALEM	27	14	S
LISBONNE	20	12	S
LONDRES	20	10	C
LOS ANGELES	24	16	S
LUXEMBOURG	27	16	N
MADRID	27	14	S
MARRAKECH	21	16	C
MEXICO	23	13	B
MILAN	28	18	B
MONTRÉAL	24	11	S
MOSCOU	29	18	C
NEW-YORK	27	18	S
OSLO	24	8	S
PALMA-DE-MAL.	29	18	N
PÉKIN	25	19	S
RIO-DE-JANEIRO	22	21	N
ROME	24	15	S
SINGAPOUR	32	27	C
STOCKHOLM	16	10	P
SYDNEY	14	6	N
TOKYO	27	18	A
TUNIS	30	22	S
VARSOVIE	29	14	N
VENISE	28	19	S
VIENNE	29	18	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le supplément hebdomadaire « Radio-Télévision » se trouve désormais sous une forme élargie et plus complète dans le cahier qui accompagne nos éditions de ce jour.





Les procédures de licenciement

Les négociations commenceront le 9 juillet

C'est désormais officiel : les négociations entre le CNPF et les cinq confédérations syndicales sur les procédures de « substitution » à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement s'ouvriront le 9 juillet au siège de l'organisation patronale. M. Yvon Gattaz ayant « fait une fleur » aux syndicats en décidant d'entamer ces discussions avant la promulgation de la loi, une course contre la montre est engagée. Le projet de loi ayant été également adopté par le Sénat, avec une grande rapidité..., la procédure parlementaire pourrait être achevée avant que la procédure contractuelle ne prenne le relais. Le seul « espoir » de M. Gattaz, pour que son ouverture aux syndicats ne soit pas vidée de sens, résiderait alors dans un recours de l'opposition devant le Conseil constitutionnel qui retarderait d'autant la promulgation de la loi.

Quoi qu'il en soit, cette négociation sera l'occasion d'une grande première dans le monde patronal puisque le président de la commission sociale, M. Jean-Claude Achille, ne sera pas le véritable meneur de jeu de la délégation patronale. *« En raison du caractère particulièrement technique de la négociation »*, M. Achille a demandé lui-même à ne pas être en première ligne, et M. Gattaz a accédé à sa demande. Ainsi le CNPF a précisé, le 20 juin, que M. Achille *« a chargé MM. Guillen et Lemoine de la conduite des discussions, en étroite liaison avec lui »*. Une situation d'autant plus cocasse que MM. Guillen (métallurgie) et Lemoine (agro-alimentaire) sont connus comme des proches de M. Yvon Chotard, concurrent de M. Gattaz.

Le président du CNPF semble s'en remettre à ses opposants pour conduire et conclure la négociation, ce qui n'est pas sans habileté. Il satisfait d'abord les syndicats, qui ne cachaient pas, surtout après la galop d'essai peu concluant sur les retraites complémentaires, leur méfiance vis-à-vis de M. Achille. Il « piège » les amis de M. Chotard en les plaçant devant une alternative redoutable : un succès bénéficierait aussi à M. Gattaz; un échec serait préjudiciable pour les partisans de l'ancien vice-président qui se veut le champion de la politique contractuelle.

Pour l'heure, les négociateurs n'ont pas de « mandat » formel, se fondant sur une autorisation de négocier donnée, dit-on au CNPF, par le conseil exécutif du 22 mai. Le contenu du mandat sera précisé au fur et à mesure que la négociation avancera, le CNPF réunissant sa commission sociale le 10 juillet, son conseil exécutif le 11 juillet, son assemblée permanente le 15 juillet...

M. N.

M. Séguin invite syndicats et patronat à négocier sur les seuils sociaux

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a profité du forum « Décider pour une libre entreprise » pour inviter, ce samedi 21 juin à Paris, les organisations syndicales et le patronat à négocier sur les seuils sociaux. Il leur est demandé de mettre à profit la négociation sur les conséquences de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, prévue pour le 9 juillet.

Le ministre des affaires sociales a déclaré qu'il était dans son *« intention de différer dans l'immédiat toute initiative gouvernementale en matière de réforme des seuils sociaux »*. Pour M. Séguin, il s'agit de *« laisser aux partenaires sociaux, qui entament dès le 9 juillet des négociations sur les garanties devant accompagner la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, le soin d'apprécier s'il y a lieu de l'inclure dans le champ des négociations »*.

Cette ouverture est conforme aux propos tenus par M. Séguin le 18 juin au Sénat quand il envisageait, en réponse aux préoccupations de M. Durafour, de retarder certaines décisions dans l'espoir de faciliter l'extension du champ contractuel (*le Monde* du 20 juin). Le ministre des affaires sociales marque ainsi sa volonté de rééquilibrer les négociations.

Il répond en partie à l'inquiétude des syndicats (en satisfaisant une demande de la CFDT) qui, dès l'origine, estimaient que les discussions étaient vidées de leur contenu, le patronat ayant par avance obtenu, selon eux, tout ce qu'il souhaitait avec la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Ce geste apparaîtra plus que symbolique. Pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir, la nouvelle majorité fait clairement savoir qu'elle suspend momentanément l'application de son programme pour laisser place à la politique contractuelle. Le gel des seuils sociaux figurait parmi les promesses de la plate-forme de gouvernement mais M. Jean Arthuis, secrétaire d'Etat, avait déjà préparé un avant-projet de loi qui s'en écartait puisqu'il prévoyait plus que le « lissage » des seuils sociaux (*le Monde* du 14 juin).

Plutôt que de recourir d'abord à la loi comme il s'y était engagé, le gouvernement préfère vérifier au préalable si la voie conventionnelle est praticable. Une démarche inverse à celle choisie pour la suppression du contrôle du bien-fondé économique du licenciement.

A. Le.

● **Les garanties de ressources pourraient être relevées de 0,5 %.** — Le conseil d'administration de l'Association pour la structure financière a décidé, le vendredi 20 juin, une augmentation de 0,5 % des préretraites garanties de ressources au 1er juillet, sous réserve de l'aval du gouvernement, qui peut faire usage de son droit de veto. Le 17 juin, le CNPF s'était opposé au relèvement prévu de 1,1 % (*le Monde* du 19 juin). Le 20 juin, il a fait la proposition d'un relèvement de 0,5 %, avec le soutien de la CGC puis de la CFDT. La CFTC et FO ont réservé leur réponse jusqu'au 23 juin, tandis que la CGT a voté contre.

Equipements automobiles

M. de Benedetti est autorisé à prendre le pouvoir chez Valéo

L'*« affaire »* Valéo, le numéro un français des équipements automobiles (28 000 emplois) est désormais close. Après trois mois de tractations pouvoirs publics (qui ont finalement abandonné le classement « défense ») constructeurs d'automobiles, actionnaires et direction de l'entreprise sont tombés d'accord sur un arrangement qui sauvegarde les apparences.

L'*« agresseur »* italien, Carlo de Benedetti, retire donc l'offre publique d'achat, lancée à la veille des élections du 16 mars, qui lui aurait donné la minorité de blocage. S'il est prévu qu'il élargisse sa participation actuelle (19 %) lors de la prochaine augmentation de capital de Valéo, il s'engage à ne pas dépasser 30 % jusqu'en juin 1991. La participation française aura le même poids avec la CGIP (Compagnie générale de participations industrielles) pour 10 % (*le Monde* du 23 mai), Suez (4 %), l'UAP (4 %) et la Caisse des dépôts pour 3 %. Ces actionnaires pourront également porter leur participation d'ensemble à 30 %. Le ministère de l'économie retire son classement « défense ». Quant à M. Boisson, PDG de Valéo, proche de la retraite, il *« cessera ses fonctions au 31 décembre 1986 »*. Les nouveaux propriétaires lui cherchent un successeur.

De plus, M. de Benedetti s'engage à demander l'accord des constructeurs d'automobiles français, Peugeot et Renault, s'il décidait de vendre sa participation dans Valéo à un concurrent ou à un fournisseur de l'automobile. Voilà qui devrait rassurer M. Calvet, le patron de Peugeot SA, qui s'était montré le plus farouche opposant à l'opération de M. de Benedetti.

Tout paraît donc pour le mieux dans le meilleur des mondes. La présentation « consensuelle » du nouvel actionnariat de Valéo ne peut cependant dissimuler que le véritable maître à bord sera M. de Benedetti. *« Il est impossible de conduire une société à quatre mains »*, constate-t-il. Et tout naturellement, ses partenaires lui ont confié le rôle d'opérateur industriel. Cet engagement fait partie d'un accord d'actionnaires que les associés français et italien ont conclu entre eux. Cet accord, inspiré des pactes d'actionnaires en vigueur dans deux sociétés du groupe de Benedetti (CIR et Olivetti), est une pratique peu courante en France. Les « syndiqués » (actionnaires faisant partie du pacte) s'engagent à ne pas toucher à leurs actions pendant une période donnée, cinq ans en général. Ils adoptent le même vote (1), à la majorité simple ou qualifiée, selon les décisions. Ce système permet d'établir un équilibre entre l'actionnaire principal et un certain nombre d'actionnaires importants.

« Caution bourgeoise »

M. de Benedetti a donc conquis le pouvoir à bon compte chez Valéo, puisqu'il le détient avec 19 % du capital (soit une mise d'environ 540 millions de francs), alors qu'il était tout prêt à payer pour 35 %. Il ne cache d'ailleurs pas, avec l'appui des banques Worms et Cie et de Lazard, avoir *« inventé »* la solution CGIP. La Compagnie, dont le directeur général M. Seillère fait partie de la commission d'étude économique installée auprès de M. Balladur, apportait une « caution bourgeoise » qui a apparemment convenu à la Rue de Rivoli. La participation de la CGIP se fera sous la forme d'apport de certains actifs d'Allevard Industries, une de ses filiales.

« C'est quand même incroyable que ce soit un Italien qui fasse le pari sur l'avenir de l'automobile française », constate M. de Benedetti, pour lequel l'affaire Valéo a été traitée de façon ridicule. *« Je n'ai pas trouvé de partenaire français pour venir avec moi. Par contre, j'ai reçu une dizaine de lettres de sociétés françaises de composants automobiles me demandant de les racheter. »*

Le problème de l'actionnariat de Valéo résolu, l'équipementier automobile va constituer le premier élément du groupe industriel que M. de Benedetti veut constituer en France à l'image de ce qu'il a fait en italie avec la CIR (Compania Industriale Reunite). Pour ce faire, la participation de M. de Benedetti dans Valéo, actuellement détenue par CIR International (filiale à 100 % de la CIR et qui rassemble ses participations hors d'Italie), sera apportée à CERUS (Compagnies européennes réunies), qui deviendra le holding industriel de M. de Benedetti en France et sera dirigé par M. Alain Minc.

Constitué à partir d'Airflam, un petit holding coté que l'Italien a racheté récemment, CERUS verra, à l'issue de l'augmentation de capital actuellement en cours (pour 1,3 milliard de francs), son tour de table réunir la CIR (pour environ 40 % par apport des 19 % de Valéo), Suez et l'UAP (pour 10 % chacun), la BNP et Worms et Cie (pour 5 % chacun), Pallas (la société de M. Moussa pour 3 %), enfin divers investisseurs institutionnels (pour quelque 10 %). Le reste sera dans le public. Cette augmentation de capital, qui sera suivie d'autres opérations pendant l'été, donnera à CERUS les moyens financiers pour concrétiser les ambitions de M. de Benedetti en France.

CLAIRE BLANDIN.

(1) Le droit français interdit les votes « bloqués ».

Le gouvernement face aux chefs d'entreprise

Le CNPF existe-t-il ?

(Suite de la première page.)

Il serait intéressant de savoir si le premier ministre a « conseillé » le vice-président du CNPF dans sa démarche du mois de mars. Les avis à ce sujet divergent. Et si d'aucuns font remarquer que le « clan Chotard » était largement représenté à Egletons le 7 juin, lorsque le premier ministre a baptisé la quarantième promotion de l'Ecole d'application aux métiers des travaux publics, d'autres répondent que les invitations avaient été lancées non par Matignon, mais par le président de la Fédération nationale des travaux publics, M. Jean-Louis Giral, le plus fervent soutien de l'ancien vice-président. Il n'en reste pas moins que M. Chirac a reçu M. Chotard avant M. Gattaz lorsqu'il a été nommé premier ministre et qu'il porte ainsi une évidente responsabilité dans les difficultés actuelles.

Quels que soient les comptes que l'on fait des présidents de fédération ou des fédérations (ce qui n'est pas forcément la même chose) acquis à l'un ou à l'autre des protagonistes, le résultat le plus vraisemblable de ces discussions, c'est que celui par qui le scandale est arrivé ne parviendra sans doute pas à prendre la présidence du CNPF, qu'il guignait déjà en 1981. Tandis que l'actuel patron des patrons ne peut plus guère espérer obtenir les 75 % des suffrages nécessaires lorsqu'on veut être réélu.

Les membres les plus influents du CNPF cherchent donc déjà le troisième homme. Mais les élections ont lieu en décembre. Et, d'ici là, les deux fonctions principales que doit jouer ce corps intermédiaire, comme organe de liaison entre les pouvoirs publics et les dirigeants d'entreprise d'une part, comme négociateur avec les confédérations syndicales de salariés d'autre part, risquent bien de pâtir fortement de la situation. Ce qui laisse mal augurer des possibilités de mener à bien la discussion avec les syndicats sur les mesures de substitution à l'autorisation préalable de licenciement.

« L'exigence d'emploi »

Cela dit, tous les reproches faits par le gouvernement aux chefs d'entreprise ne sont pas forcément imputables à ceux-ci. Et le premier ministre l'a bien compris qui, après avoir dit au Forum de *l'Expansion* le 13 mai, que les patrons seraient responsables de l'*« échec de l'expérience libérale »* s'ils ne répondaient pas à l'*« exigence d'emploi »*, est revenu à plus de raison début juin devant d'autres patrons, en reconnaissant que *« l'Etat n'a pas à demander aux entreprises d'investir »*.

Et pourtant, il est bien vrai que les entreprises n'embauchent ni n'investissent autant que l'aimerait le gouvernement. Mais beaucoup d'industriels soulignent que si de très nombreuses mesures ont été annoncées, rares sont celles qui sont déjà en vigueur. D'où un attentisme renforcé par les incertitudes de la cohabitation entre l'Elysée et Matignon.

Quant à l'investissement, il ne se décrète pas. Il dépend des produits, des marchés, des moyens de financement, du « nez » du chef d'entreprise. D'autant que si les comptes des entreprises se redressent leur taux moyen d'autofinancement (par rapport à la valeur ajoutée) n'a pas été en 1985 très supérieur à 1984, et que l'endettement reste une contrainte lourde lorsque la charge du remboursement s'alourdit avec le ralentissement de l'inflation. Enfin le maintien de taux d'intérêt réels trop élevés — qui rendent les placements financiers investissements productifs — n'est pas incitatif. Or cela devrait durer puisque tous les responsables économiques jugent que la baisse des taux est à peu près terminée. Il n'en est pas moins vrai que, compte tenu du retard pris par l'industrie française ces dernières années, une non-reprise des investissements constituerait une abdication coupable par rapport à la concurrence et la certitude de nouvelles pertes de parts de marché.

Enfin la défaillance actuelle du CNPF n'est qu'un exemple du phénomène plus large qu'est la faiblesse des corps intermédiaires en France. On ne saurait oublier que le taux de syndicalisation a perdu quatre points ces dernières années, et que, avec à peine plus de 15 %, il est inférieur de plus de moitié à celui d'Allemagne fédérale.

Voilà pourquoi le gouvernement est obligé de faire de la communication directe. En sachant que ce n'est pas la meilleure manière d'atteindre la multitude de petits patrons qui constituent le tissu économique du pays. Les « libéraux » s'aperçoivent ainsi qu'il serait plus facile d'expliquer et d'appliquer leur politique si les relais étaient plus forts et plus efficaces. Une rude leçon pour des hommes qui avaient pour objectif d'amoindrir le pouvoir syndical.

BRUNO DETHOMAS.

● **ÉTATS-UNIS : hausse des prix de 0,2 % en mai.** — Après trois mois consécutifs de baisse, les prix à la consommation ont augmenté de 0,2 % en mai aux Etats-Unis. Cette hausse a été alimentée par la progression du prix des carburants de 2,5 %, après une chute de 11,3 % en avril et de 12 % en mars. Toutefois, pour les cinq premiers mois de l'année, l'indice des prix reste à la baisse, — 1,4 % en rythme annuel, et les analystes prévoient pour l'ensemble de 1986 une inflation de 2 % contre 3,8 % en 1985. Mais, comme l'a souligné le principal économiste de Shearson Lehman Brothers, *« le meilleur de la désinflation est désormais passé »*.

Pour son réacteur CFM-56

La SNECMA reçoit une commande de 2 milliards de francs.

Par l'intermédiaire de sa filiale CFM International, qu'elle partage avec l'entreprise américaine General Electric, la Société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation (SNECMA), en France, vient de recevoir une commande de l'ordre de 2 milliards de francs pour des réacteurs qui équiperont des court-moyen-courriers Boeing-737. De l'aveu même de CFM-International, c'est le plus important contrat jamais reçu de l'étranger pour son réacteur CFM-56 (série 3), qui a une poussée de 10 à 12 tonnes, selon les versions.

L'ensemble du contrat porte sur la commande, par la société de leasing irlandaise GPA, de Shannon, de 81 court-moyen courriers biréacteurs Boeing-737 (séries 300 et 400) qui sont propulsés par des réacteurs CFM-56. La commande reçue par Boeing, qui est évaluée à quelque 2 300 millions de dollars (environ 16,5 milliards de francs), est la quatrième plus importante commande jamais reçue par le constructeur d'avions américain. La société irlandaise GPA loue des avions et elle est déjà équipée d'appareils Boeing. Elle devrait recevoir ses nouveaux avions à partir d'octobre 1988, le reste de la commande étant honoré avant la fin de l'année 1991.

« Des ordres de cette importance, a précisé M. Jacques Chausse, président-directeur général de CFM International, *n'arrivent pas tous les jours. »* La part du marché qui revient au constructeur des réacteurs CFM-56 est estimée à 575 millions de dollars, soit environ 3 940 millions de francs, qui doivent être répartis à égalité entre la SNECMA et General Electric.

Le réacteur CFM-56 est devenu un très grand succès commercial. Il équipe déjà de nombreux types d'avions civils et militaires, comme les long-courriers DC-8 Douglas Super 70, les avions de ravitaillement en vol (du modèle KC-135) en service dans les armées de l'air américaine et française, les avions-radars AWACS et les avions de ravitaillement KE-3 de l'armée de l'air saoudienne, et les avions de guerre électronique E-6 de la marine américaine. Le CFM-56 (dans la série 5) a été choisi pour propulser le nouvel Airbus européen A-320.

M. Lemonnier quitte la présidence d'IBM-France

M. Jacques Lemonnier, PDG d'IBM-France, mettra fin à ses fonctions le 1er octobre 1986 *« pour des raisons personnelles »*, indique un communiqué de la filiale française du groupe informatique américain. Le conseil d'administration du vendredi 20 juin a nommé M. Pierre Barazer comme successeur.

M. Lemonnier était PDG d'IBM-France depuis 1977. Né en 1927, il a fait toute sa carrière dans cette compagnie. La tradition veut que les cadres dirigeants partent à soixante ans. M. Lemonnier a donc légèrement devancé la date.

M. Barazer, polytechnicien âgé de cinquante-deux ans, a également fait toute sa carrière chez IBM. Il était directeur général depuis le 1er janvier 1984 : il a la réputation d'être un dirigeant plus rude que son prédécesseur. Il prend ses fonctions au moment où IBM-France entend prendre une large part du marché téléinformatique ouvert par les mesures gouvernementales de déréglementation des télécommunications françaises.

● **Micro-informatique : le fabricant britannique Apricot en perte.** — Apricot, l'un des principaux fabricants britanniques d'ordinateurs personnels, a indiqué, le 17 juin, avoir enregistré des pertes de 16,4 millions de livres (175 millions de francs) pour l'année fiscale terminée en mars 1986, contre un bénéfice avant impôt de 10,6 millions de livres l'année précédente. La firme, qui a vu son chiffre d'affaires se réduire de 2 %, à 90 millions de livres en 1985, a particulièrement souffert d'une forte diminution des exportations. Elle a annoncé qu'elle allait supprimer sa production de micro-ordinateurs bon marché concurrencés par les appareils d'Asie du Sud-Est, pour se concentrer sur les appareils haut de gamme, compatibles IBM. Apricot ne comptera plus que 650 salariés, contre 1 250 il y a un an.

● **Un nouveau président pour le CNERP.** — M. Bernard Stasi, président (CDS) du conseil régional de Champagne-Ardenne, député de la Marne et maire d'Epernay, a été élu, le jeudi 19 juin, à l'unanimité, président du Conseil national des économies régionales et de la productivité (CNERP). Il remplace M. Charles Josselin (PS), ancien ministre, président du conseil général des Côtes-du-Nord et député de ce département.

A Renault-Billancourt

La CGT veut empêcher la réunion des comités d'établissement du 25 juin

La CGT a annoncé, par la voix de M. Jean-Louis Fournier, son délégué syndical central, le vendredi 20 juin, sa volonté d'empêcher la tenue des comités d'établissement (CE) du siège social et du centre industriel de Billancourt, par la mobilisation de ses adhérents, dès lundi 23 juin. Ces CE doivent examiner les 853 congés de conversion envisagés (168 au siège social, 685 au centre industriel de Billancourt) le mercredi 25 juin prochain.

Selon la CGT, la régie Renault *« tente d'isoler Billancourt de l'ensemble des autres usines »*. Le syndicat a réaffirmé *« son refus de cautionner tout licenciement à la Régie Renault et ce quelle qu'en soit la forme : ni FNE, ni départs GNL, ni congés de conversion »*.

Enfin, la CGT considère la mise en filiale de l'activité peinture chez Renault, comme *« un affaiblissement supplémentaire de l'entreprise »*.

ENTREPRISES

Les actionnaires vendent Macy à ses dirigeants

Les actionnaires de R. H. Macy and Co, dixième groupe américain de grands magasins, ont approuvé, jeudi 19 juin, l'offre d'achat par des membres de la direction de la société. La transaction s'élève à environ 3,7 milliards de dollars (un peu plus de 26 milliards de francs). Le groupe d'investisseurs comprend plus de trois cents membres de la direction de Macy. Le groupe, qui a réalisé en 1985 un chiffre d'affaires de 4,4 milliards de dollars et un bénéfice net de 189 millions de dollars, exploite environ quatre-vingt-dix grands magasins et emploie quarante-neuf mille personnes. — *(AFP.)*

Joaillerie : l'ex-PDG de Cartier reprend Poiray

Mme Nathalie Hocq, qui, après la mort accidentelle de son père en 1979, lui avait succédé trois ans durant à la tête de la bijouterie Cartier, vient d'annoncer qu'elle avait repris le contrôle du bijoutier Poiray, avec le soutien de la société londonienne Sussex Fine Arts. La société Poiray, dont le chiffre d'affaires était de 60 millions de francs en 1985, avait enregistré des pertes les années précédentes. Mme Hocq compte repositionner l'entreprise sur une production de bijoux milieu de gamme (de 5 000 à 150 000 francs) pour porter le chiffre d'affaires à 100 millions de francs au cours des douze prochains mois.

Bull en Espagne

Le groupe informatique français Bull a conclu, le vendredi 20 juin, un accord avec l'INI (Institut national de l'industrie, qui regroupe les participations de l'Etat espagnol), au terme duquel Bull va acquérir 40 % du capital de la société informatique espagnole Telesinero. L'INI conserve 30 %, et le reste sera repris par une banque. Telesinero, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 160 millions de francs en 1985, réalise en Catalogne, depuis 1980, la construction d'une nouvelle usine et d'un centre de recherches.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 16 au 20 juin

Le temps du réaménagement

OUF ! La Bourse de Paris a franchi cette semaine, sans trop de mal, l'épreuve, ô combien difficile, de la liquidation générale. En raison des positions souvent insupportables tenues par de nombreux professionnels, une recrudescence des ventes paraissait inévitable. Le phénomène ne s'est pas vraiment produit. Les deux premiers jours, le marché s'était même offert le luxe de progresser un peu (près de 1 %). Mais il avait présumé de ses forces. Mercredi, toute l'avance péniblement acquise était reperdue, et même au-delà (– 1,18 %).

Jeudi l'effritement était au rendez-vous et, à la veille du week-end, pour la grand-messe de l'échéance mensuelle, un léger tassement seulement était enregistré (– 0,45 %). Bref, d'un vendredi à l'autre, les divers indices ont baissé de quelque 1,5 %. Le score est somme toute honorable, d'autant que les courants d'affaires n'ont pas été très étoffés avec des transactions tournant journellement autour de 800 millions de francs.

Autant le dire tout de suite : les boursiers ont poussé un soupir de soulagement. Ils craignaient le pire. Perdante pour la première fois depuis octobre 1985, la liquidation s'annonçait douloureuse. Elle a été meurtrière (– 11,3 %). Jamais depuis très exactement quatre ans – le mois de juin 1982 avait été terrible lui aussi (– 11 %) avec la mise en place du plan d'austérité (deuxième dévaluation du franc, blocage des prix et des salaires, limitation de la rémunération versée aux actionnaires) – la Bourse n'avait été aussi éprouvée. Le premier bilan dressé est exécrable. Sur les 257 valeurs cotées au règlement mensuel (RM), 252 se sont alourdies, 3 seulement ont monté (Institut Mérieux, Immeubles Plaine-Monceau, Casino ADP), deux ont égalisé (Moulinex, Générale Biscuit), deux encore ont relativement résisté (CSF et Michelin).

Mais des trous effrayants ont été creusés à la cote. Parisienne de réescompte a littéralement plongé avec une baisse de 53 %. Guère mieux lotis, Vallourec et CFDE l'ont suivi à quelque distance (– 30 %), avec Carrefour (– 29 %), Crédit national, Printemps (– 26 %), Galeries Lafayette (– 25 %), Crouzet (– 23 %), Roussel-Uclaf, Pechelbronn, Cedis (– 23 %), Crédit Foncier de France, Marine Wendel, Penhoët (– 22 %), Facom, CGIP (– 21 %), Maisons Phénix (– 20 %) et la cohorte enfin des 18 % à 20 % : Cetelem, Five-Lille, Fromageries Bel, Peugeot, Matra, Leroy-Somer, Nord-Est, BP. Quant au comptant, il a chuté de 16 % (indice Agefi).

La Bourse sinistrée ? N'exagérons rien. Par rapport au 5 octobre 1985, date à laquelle s'était amorcé le grand mouvement de reprise, la hausse atteint encore 65 %. En prenant le début de l'année comme point de référence, elle s'élève à près de 30 %. Les grands investisseurs français et étrangers ne sortent pas indemnes de l'aventure. Mais ils ont les reins solides, les moyens d'attendre une occasion opportune et font des moyennes. La petite spéculation professionnelle n'est pas dans une situation aussi confortable. Quelques-uns sont au bord du naufrage. Ont-ils trouvé les moyens de se renflouer ?

Qui connaîtra jamais l'étendue du drame causé ? Mais, en liaison, des ventes de portefeuille étaient attendues ces derniers jours. Elles sont pour la plupart à l'origine de l'alourdissement constaté. A cet égard, avec le butoir constitué par la date du 30 juin (règlement des soldes débiteurs), le déroulement des cotations la semaine prochaine sera instructif à bien des égards.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que, des dernières nouvelles sur la marche de l'économie, le marché n'en ait retenu que les plus mauvaises, à savoir le déficit persistant de la balance commerciale en mai (– 2,07 milliards de francs en données corrigées), la hausse du chômage le même mois et la fin de la baisse des taux pronostiquée, entre guillemets, par le gouverneur de la Banque de France M. Michel Camdessus. Enfin, les sondages ont fait grimacer la Bourse politicienne, en révélant que la cohabitation était plus profitable au président François Mitterrand qu'à son premier ministre Jacques Chirac.

A l'inverse, autour de la corbeille, personne n'a vraiment prêté attention au geste de bonne volonté fait par la Banque de France en décidant de ramener son taux d'intervention à 7 %, au retour au même niveau, pour la première fois depuis mai 1979, du loyer de l'argent au jour le jour, à l'annonce d'une très sensible augmentation de la production industrielle en avril (+ 3 %), pour finir à l'optimisme modérée manifestée par les chefs d'entreprise interrogés par la Banque de France sur la marche de leurs affaires pour les prochains mois.

Pour tout dire, cette semaine a été entièrement placée sous le signe de la réflexion. Car, si ni les « *zinzins* » ni les investisseurs étrangers ne sont vraiment intervenus, restant la plupart du temps l'arme au pied pour laisser au marché le soin de trouver son point d'équilibre, ils ont les uns et les autres commencé à bâtir sinon des châteaux en Espagne, du moins des stratégies à court et moyen terme, à prendre même quelques discrètes initiatives. Témoins : des valeurs médiatiques ont réémergé (Havas, Matra, Europe n° 1), ainsi que Carrefour, Pernod-Ricard, Bouygues, Club-Med., Veuve Clicquot, L'Air liquide et d'autres. Il y a des signes qui ne trompent pas.

Peu à peu le voile se déchire et les intentions timidement s'affichent. Si la Bourse franchit sans trop d'encombre l'examen de passage des règlements mensuels, les professionnels se disent à peu près assurés qu'une reprise est au bout du chemin.

Mais celle-ci ne sera en tout cas pas violente, mais raisonnable, le plus souvent sélective. Les valeurs secondaires se sont montrées trop vulnérables aux informations défavorables. La chute du trio, Général de fonderie, Five-Lille et Vallourec sur des revers de fortune inattendus constitue un exemple des risques encourus. Personne n'est prêt à en reprendre. Les valeurs sûres, c'est-à-dire celles sur lesquelles les analystes ont une visibilité financière, économique et industrielle correcte, ont par contre toute leur chance et à la veille du week-end, quelqu'un assurait derrière un pilier que Peugeot était revenu à des cours d'achat. L'été pourrait donc n'être pas aussi pourri qu'on le redoutait.

Dans sa dernière étude, la charge d'agent de change J.F.A. Buisson pense que la Bourse de Paris devrait avoir un comportement relativement satisfaisant par rapport à celui des autres places. Pour parvenir à cette conclusion, la charge se fonde sur les données d'appréciation du « DR » imaginé par M. Rainsy Sam (voir ci-dessous) dont elle s'est assuré l'exclusivité. Une belle occasion de mettre ce nouvel outil à l'épreuve.

ANDRÉ DESSOT.

Métallurgie construction mécanique

	20-6-86	Diff.
Alspi	340	– 5
Avions Dassault-B.	1 155	– 75
Chiers-Châtillon	53,80	– 1,20
De Dietrich	1 450	
FACOM	1 451	+ 126
Fives Li.	300	– 165
Fond. gén.	25,55	– 23,15
Marine Wendel	344,50	– 11,5
Penhoët	1 400	+ 5
Peugeot SA	868	– 22
Poclain	65,30	– 16,2
Sagem	2 710	+ 135
Strafor	481	+ 9
Valéo	498	+ 33
Vallourec	81,50	– 46,6

Mines, caoutchouc, outre-mer

	20-6-86	Diff.
Charter	26,10	+ 1,45
Géophysique	300	– 75
Imétal	71,50	+ 2,5
INCO	94,30	– 4,30
Michelin	2 585	– 85
Min. Penarroya	43	– 13,2
RTZ	67,40	– 1,95
ZCI	1,21	– 0,11

Filatures, textiles, magasins

	20-6-86	Diff.
André Roudière	247	
Agache Willot	822	+ 157
BHV (1)	529	+ 59,50
CFAO	1 530	+ 30
Damart-Serviposte	1 990	+ 160
Darty	3 190	+ 140
DMC	416	+ 11
Galeries Lafayette	1 005	– 172
La Redoute	1 828	+ 23
Nouvelles Galeries	473	+ 65
Printemps	482	– 33
SCOA	112,60	+ 10,10

(1) Droit de 103,50 F.

Bâtiment, travaux publics

	20-6-86	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 305	+ 35
Bouygues (1)	1 110	+ 87,50
Ciments Français	665	inch.
Dumez	1 210	+ 20
GTM	325	– 21,80
J. Lefebvre	720	+ 47
Lafarge	1 230	– 20
Maisons Phénix	212,60	– 2,40
Poliet et Chausson	1 473	+ 73
SCREG	77	inch.
SGE-SB	73,80	– 2,20

(1) Coupon de 17,50 F.

Produits chimiques

	20-6-86	Diff.
BASF	902	+ 28
Bayer (1)	932	+ 15,85
Hoechst	837	– 4
Imp. Chemical	103,10	+ 5,10
Institut Mérieux	3 590	+ 90
Laboratoire Bellon	1 356	+ 45
Norsk Hydro	151	+ 6,90
Roussel-Uclaf	1 290	– 130

(1) Coupon de 23,85 F.

Matériel électrique

	20-6-86	Diff.
Alsthom-Atlantique	405,50	– 15,5
CIT-Alcatel	2 160	+ 110
Crouzet	332	+ 7
Générale des Eaux	1 245	+ 83
IBM	1 033	– 47
Intertechnique	1 755	+ 35
ITT	320,30	– 20,7
Legrand	3 750	+ 240
Lyonnaise des Eaux	1 155	– 95
Matra	2 100	+ 205
Merlin-Gérin	3 000	+ 40
Moteurs Leroy-Somer	825	+ 15
Moulinex	87	+ 0,50
PM Labinal	583	– 27
Radiotechnique	898	+ 97
SEB (2)	506	+ 45
Siemens	1 995	+ 49
Schlumberger	231	+ 3,80
Signaux	515	+ 5
Téléméc. Electrique	2 930	– 70
Thomson-CSF (1)	1 165	+ 5,50

(1) Coupon de 10,50 F.
(2) Coupon de 17 F.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 20 juin

COURS	ÉCHÉANCES				
	Juin 86	juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Premier	109 30	109,35	110,20	111	111
+ haut	109,40	109,45	110,20	111	111,05
+ bas	109,20	109,30	110	110,60	110,65
Dernier	109,35	109,35	110,10	110,80	110,90
Cours comp.	109,35	109,35	110,05	110,80	110,90

Nombre de contrats : 4 009.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	16 juin	17 juin	18 juin	19 juin	20 juin
RM	928 919	890 172	883 684	957 121	988 435
Comptant					
R. et obl.	6 948 873	8 883 406	6 588 919	5 182 045	4 408 225
Actions	671 113	233 165	223 118	307 694	346 181
Total	8 548 905	10 006 743	7 695 721	6 446 860	5 742 841
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	131,3	131,4	130,1	129,2	–
Étrangères	106,8	107,3	108,8	106,8	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)					
Tendance	131	131,7	130,1	129,7	129,1
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	347	348,1	344,6	342,2	340,8

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 13 juin	Cours 20 juin
Or fin (kilo en barre)	79 350	78 000
– (kilo en lingot)	79 500	77 700
Pièce française (20 fr.)	550	527
● Pièce franç. (10 fr.)	385	401
Pièce suisse (20 fr.)	521	511
Pièce latine (20 fr.)	453	451
● Pièce tunisienne (20 fr.)	445	440
Souverain	586	581
● Souverain Elizabeth II	598	585
● Demi-souverain	330	330
Pièce de 20 dollars	3 040	3 020
– 10 dollars	1 520	1 550
● – 5 dollars	900	920
– 50 pesos	3 045	3 080
● – 20 marks	580	580
– 10 florins	480	471
● – 5 roubles	350	356

● Ces pièces ne sont cotées que le jeudi.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Vve Clicquot	+ 22,8	Gle Fonderie	– 41,3
Signaux	+ 18,1	Fives-Lille	– 37
Havas	+ 14,7	Vallourec	– 21,8
J. Lefebvre	+ 14,3	Géophysique	– 18,9
Pernod-Ricard	+ 11,2	Poclain	– 15,2
Radiotechnique	+ 8,2	Gal. Lafayette	– 12,2
Carnaud	+ 7,4	Penarroya	– 11,2
SCOA	+ 7,2	Sanpiquet	– 8,7
Europe N° 1	+ 6,5	Prouvost	– 8,2
Béghin-Say	+ 6,2	Raffin-Distrib.	– 8,1
Nord-Est	+ 5,8	Lyonn. Eaux	– 7,8
Bail Equip.	+ 5,6	Intertechnique	– 7,6
Via Banque	+ 5,6	SCREG	– 7,3

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Lafarge	173 359	216 895 231
Total	516 391	196 222 144
Peugeot SA	179 924	159 985 630
Michelin	57 556	154 586 785
CSF	112 855	139 164 002
Moët	65 454	129 198 293
BSN	35 118	126 132 551
Midi	22 624	120 078 675
Hachette	25 683	75 377 570
Havas	43 888	68 874 375
CGE part.	25 381	65 461 405
Carrefour	23 277	64 258 170
Pernod	58 178	60 768 444

(*) Du 12 au 19 juin inclus.

La corbeille se meurt. Vive le « Big Board » !

La corbeille est physiquement condamnée. Elle sera remplacée à la fin de cette année ou au début de l'autre par de grands tableaux de cotation. M. Xavier Dupont l'a officiellement annoncé en portant sur les fonts baptismaux le marché en continu, qui fera ses premiers pas lundi 23 juin. Une surprise ? Pas vraiment. En décidant de créer un marché de cotation en continu (1), la chambre syndicale avait déjà donné le premier coup de pioche pour démolir le parquet. De quoi s'agit-il ? D'aligner les méthodes de cotation parisiennes sur le modèle étranger, en empruntant la technique la plus performante, en l'occurrence celle employée par la Bourse de Toronto, appelée « CATS » (Computer Assisted Trading System), ce, afin de faciliter les échanges et de donner, enfin, à Paris une dimension internationale. Sosie du « CATS », le « CAC » (cotation assistée en continu), comme a été baptisée la technique mise en œuvre par la chambre, repose sur la double notion de continuité et d'instantanéité avec le renfort de l'informatique. En d'autres termes, à tout moment, de 9 heures du matin à 17 heures dans un premier temps, un investisseur sera en mesure d'intervenir où qu'il se trouve, la machine se chargeant de lui fournir les dernières données relatives à l'état du marché, de trouver la contrepartie et de fixer le cours de la transaction, le transit des informations s'effectuant grâce au système de routage créé entre les banques, les agents de change et un ordinateur central chargé de collecter les messages et de les distribuer. Bref, la Bourse sera partout et nulle part dans le réseau des terminaux. Elle aura le don d'ubiquité. La corbeille se meurt, les ordres « au mieux » aussi, qui seront remplacés dans le « CAC » par des ordres « au prix du marché », transformables en ordres « limités » en précotation, et la « criée » n'a plus qu'à bien se tenir et à accepter le recyclage qu'on lui propose.

Mais la métamorphose ne sera pas complète immédiatement. Lundi prochain, 5 valeurs seulement (Eurocom, Louis Vuitton, Moteurs Leroy-Somer, Synthélabo et UCB) passeront au nouveau régime du « CAC ». Elles devraient être 50 à la fin de cette année, et 200 à 250 d'ici à 1988. D'autre part, le « CAC » ne sera pas tout de suite autonome. Afin de parer à tout accident de fonctionnement, l'ordinateur parisien, avant d'être lâché, sera piloté en double de la Bourse de Toronto, avec laquelle un cordon ombilical sera maintenu. Le réseau des autoroutes mis en place pour acheminer l'information vers le public sera élargi. Le minitel sera mis à contribution ; le système ANTIOPE sera enrichi avec un nouveau programme de façon à obtenir une couverture nationale dès le mois d'octobre. Les agences régionales des grandes banques devront s'équiper pour répondre à la demande. C'est un travail de longue haleine.

Il reste que la date du 23 juin sera à marquer d'une pierre blanche, constituant une étape décisive dans la modernisation du marché, la troisième cette année après l'apparition du MATIF le 24 février dernier et le lancement de la séance matinale le 3 mars. Ce ne sera pas la dernière. Pour élargir encore l'audience de la Bourse et coller davantage aux besoins, un marché physique d'options négociables sera créé en 1987. Le symbole de la Bourse va disparaître, mais les idées sont en marche.

A. D.

(1) Un arrêté en ce sens est paru au *Journal officiel* du 20 juin.

Le DR : une création artistique

La Bourse de Paris est-elle la plus chère de toutes les places financières ? Après la hausse forcenée qui, en l'espace de sept mois, lui avait permis de doubler sa mise, beaucoup le croyaient. La récente et tumultueuse consolidation qui s'était produite depuis n'avait guère modifié cette opinion. En fait, tous les raisonnements sur le sujet étaient fondés sur une base d'appréciation assez ancienne, le *price earning ratio* (rapport cours-bénéfice) ou PER, apparue il y a vingt-cinq ans, novatrice en son temps, mais inadaptée avec l'internationalisation des échanges.

Avec le nouvel outil beaucoup plus élaboré, forgé par M. Rainsy Sam, Cambodgien d'origine, directeur adjoint et gestionnaire de portefeuille chez Paluel-Marmont, toutes les idées reçues sont balayées. Non seulement Paris n'est pas la place la plus chère et ne l'était pas fin avril, mais figure au contraire parmi les meilleurs marchés, avec un coefficient de 11,5 (11,8 pour New-York, 15,9 pour Tokyo, 13,3 pour Londres), tout comme Düsseldorf. Ce n'est qu'un des multiples usages auxquels se prête ce thermomètre financier d'avant-garde, qui peut tout aussi bien servir à mesurer le poids d'une valeur donnée ou d'un marché spécifique (RM, second marché...). Comment se nomme-t-il ? Le « délai de recouvrement » ou DR. Le DR se définit comme le délai nécessaire (en années) pour égaliser le cours d'une action avec la somme des bénéfices futurs actualisés. Comment fonctionne-t-il ? Sans entrer dans les détails mathématiques fastidieux et compliqués, disons que le DR s'appuie sur le PER, dont il retient l'appréciation en l'affinant au moyen de divers paramètres, qui appréhendent tout à la fois le taux de croissance attendu des résultats, la régularité des profits (écart type ou coefficient de volatilité), l'effet induit du loyer de l'argent par intégration d'un taux actualisant les profits à venir et correspondant au rendement des obligations à long terme.

Il n'est pas donné à tout le monde de mettre la formule du DR en application. De fait, si l'on pose X = PER, C = le taux de croissance prévisionnel des bénéfices, R = le taux de rendement des obligations à long terme et

$$Q = \frac{1 + C/100}{1 + R/100}$$

liant les deux précédents paramètres, la formule du DR devient

$$\frac{\log[X(-1)+1]}{\log Q}$$

De quoi faire exploser une calculette. Mais ça marche et rend compte avec fidélité, sauf de la part du rêve que M. Rainsy Sam ne désespère pas de mettre en équation.

Témoin : certaines SICAV s'en servent pour gérer leur patrimoine, et la charge d'agents de change J.-F.-A. Buisson en a l'exclusivité et offre un nouveau service de conseils en investissements fondés sur cette méthode beaucoup plus fiable. M. Rainsy Sam a t-il breveté son invention ? Pour lui il ne s'agit là que d' *« une création artistique »*. On s'en serait douté.

A. D.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Forte reprise en fin de semaine

Après avoir évolué de façon très irrégulière les quatre premiers jours de la semaine, la tendance s'est brusquement raffermie à la veille du week-end, à la toute dernière minute, et l'indice des industrielles s'est finalement établi à 1879,54 (contre 1 874,19 le 13 juin).

Les investisseurs n'ont pas vraiment su à quel saint se vouer. Les nouvelles très divergentes venues du front de l'économie (révision en baisse du PBN pour le premier trimestre, diminution des revenus personnels en mai, forte diminution des mises en chantier de logements, mais augmentation des dépenses de consommation et baisse des prix de détail) ont tout à la fois renforcé puis atténué l'espoir d'une baisse des taux d'intérêt souhaitée par la Maison Blanche.

L'échéance des contrats sur les options et les indices boursiers (« futures ») ayant été franchie sans encombre vendredi, alors que des turbulences étaient attendues, des opérateurs ont, par précaution, repris des positions sur les « blues chips », et sur elles seules, le marasme continuant de régner sur le reste de la cote.

	Cours 13 juin	Cours 20 juin
Alcoa	41	40
ATT	24 3/4	25 3/8
Boeing	60 3/4	63 3/4
Chase Man. Bank	42 3/4	42
Du Pont de Nemours	85 7/8	86
Eastman Kodak	60 1/2	59 1/2
Exxon	60 1/4	61
Ford	54 9/8	53 3/4
General Electric	81 7/8	81
General Motors	78 1/4	78 1/2
Goodyear	31 1/4	32 5/8
IBM	149 1/2	147 1/2
ITT	45 3/6	44 7/8
Mobil Oil	30 5/8	31 1/4
Pfizer	66 2/8	69
Schlumberger	31 3/4	32 3/8
Texaco	32 5/8	33 5/8
UAL Inc.	53 1/2	51 3/4
Union Carbide	22 3/8	21 3/4
US Steel	20 3/8	20 1/2
Westinghouse	54 1/8	54
Xerox Corp	56 1/2	56

LONDRES

Mieux orienté

Un mouvement de hausse s'est réamorcé cette semaine à Londres et les valeurs industrielles sont remontées à leur plus haut niveau depuis le début mai avec une progression moyenne de 3 %.

L'enquête de conjoncture assez optimiste du patronat britannique, une série de résultats très satisfaisants provenant des entreprises, l'annonce d'une forte augmentation de la production industrielle en avril, ont constitué autant de facteurs, qui ont incité les opérateurs à reprendre des positios.

Indices « FT » du 20 juin : industrielles, 1 353, 4 (contre 1 313,7) ; mines d'or, 213,8 (contre 194,9) ; Fonds d'Etat, 90,32 (contre 91,07).

	Cours 13 juin.	Cours 20 juin
Beecham	393	388
Bowater	320	323
Brit. Petroleum	571	570
Charter	230	250
Courtaulds	266	280
De Beers (*)	–	–
Freegold (*)	–	–
Glaxo	1 090	1 092
Gt. Univ. Stores	11 6/8	–
Imp. Chemical	944	954
Shell	783	788
Unilever	16 1/8	16,60
Vickers	443	458
War Loan	39 5/8	–

(*) En dollars.

FRANCFORT

Ventes bénéficiaires

D'abord dopé par la victoire de la coalition gouvernementale aux élections de Basse-Saxe, le marché s'est ensuite dégonflé comme une baudruche sur des ventes bénéficiaires massives.

Indice de la Commerzbank du 13 juin : 2 016,1 (contre 1 937,5).

	Cours 13 juin	Cours 20 juin
AEG	326	314
BASF	286,20	285,70
Bayer	309,80	295
Commerzbank	326,50	309,50
Deutschebank	816	787
Hoechst	273,50	265,50
Karstadt	351	351,50
Mannesman	210	212,50
Siemens	643	634
Volkswagen	550	547,50

TOKYO

Nouveau record

Commencée sur un claquage la course hebdomadaire du Kahito-Cho s'est achevée en force et de nouveaux records d'altitude ont été enregistrés. Le marché a reçu le prompt renfort des investisseurs institutionnels, les fameux Tokhin, qui, à la recherche de bénéfices à court terme, font monter les cours. L'activité s'est accrue portant sur une moyenne quotidienne de 969 millions de titres contre 60 millions. Indices du 21 juin : Nikkei, 17 454,86 (contre 17 205,97) ; indice général, 1 344,56 (contre 1 327,29).

	Cours 13 juin	Cours 20 juin
Akai	415	574
Bridgestone	735	710
Canon	1 020	1 030
Fuji Bank	1 520	1 560
Honda Motors	1 170	1 150
Matsushita Electric	1 510	1 480
Mitsubishi Heavy	388	417
Sony Corp.	3 460	3 400
Toyota Motors	1 560	1 559

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

La nique à la Banque d'Angleterre

Qu'est-ce qui a, cette semaine, réussi à susciter plus d'intérêt sur le marché international des capitaux que le Mundial, Wimbledon et Ascot réunis? Le lancement jeudi par la Bank of China d'une euro-émission à taux variable de 200 millions de dollars sur dix ans. Offerte au pair sur la base d'un taux d'intérêt semestriel qui sera l'addition d'une marge de 0,0625 % au taux du Libor à six mois et d'une commission bancaire totalisant 0,30 %, elle a de suite connu un grand succès, notamment auprès des Japonais. Ce n'est toutefois pas tellement le fait qu'il s'agit là de la première euro-émission publique libellée en dollars des Etats-Unis de la part de la Banque centrale de Chine populaire qui a échauffé les esprits. L'extraordinaire est que, après avoir été déconseillée par la Banque d'Angleterre, elle ait vu le jour sous la direction de la Deutsche Bank à partir de Francfort, et non plus de Londres, ainsi qu'il en va de tous les emprunts internationaux en dollars lancés sous l'égide de la grande banque allemande ou de tout autre euro-établissement.

La Banque d'Angleterre s'était, depuis longtemps, opposée à la transaction parce que les Chinois sont en défaut sur leurs emprunts extérieurs depuis 1949, c'est-à-dire depuis l'arrivée au pouvoir des communistes sous la houlette du Grand Timonier. L'ostracisme de la «vieille dame» avait, l'an dernier, contraint l'Orion Royal Bank, filiale londonienne de la Royal Bank of Canada, à renoncer à lancer pour le compte de la Bank of China un euro-emprunt public à taux flottant de 200 millions de dollars. A celui-ci s'était, à l'époque, substituée une euro-émission de même montant et à taux d'intérêt variable de «certificats de dépôt», instruments fondamentaux du marché monétaire qui, destinés aux banques, sont émis sous forme de coupures minimales de 500000 dollars et ne sont pas cotés en Bourse.

En décidant d'ignorer les «conseils» de la Banque d'Angleterre, puis en choisissant Francfort comme base de lancement et, ultimement, la cotation à la Bourse de Luxembourg des euro-obligations chinoises pour en souligner le caractère international, la Deutsche Bank a infligé un camouflet cinglant aux autorités anglaises. Au moment où celles-ci tendent à réglementer l'activité du marché international des capitaux, la Deutsche Bank leur fait clairement comprendre qu'on peut se passer d'elles et de Londres, et, à l'instar de Scarron au dix-septième siècle, semble dire à la très respectable «Old Lady» de Threadleneedle Street :

Adieu, certaine Dame inique,
A laquelle je fais la nique.

Finalement, le plus important est que, au travers de leur transaction, les Chinois ont réussi à se montrer plus avertis que les Russes. Ces derniers continuent à drainer imperturbablement des eurocapitaux par le truchement d'eurocrédits bancaires traditionnels. Plus malins et plus au courant de ce qui se passe sur la scène financière internationale, les Chinois ont délibérément grillé cette étape, passant, directement, des eurocrédits à l'exportation au marché des euro-obligations publiques, qui, lui, requiert non seulement une plus grande sophistication, mais aussi procure un plus grand prestige. Celui-ci rejaillit non seulement sur l'emprunteur mais sur les banques impliquées dans l'opération. A cet égard, la présence de la BNP, aux côtés de la Deutsche Bank et de la Société générale comme établissement cochef de file, est également significative du *flair* des banques concernées. Sous l'influence d'outre-Rhin, elles semblent avoir repris en chœur une version germanisée du célèbre refrain des corsaires malouins à l'égard de la reine d'Angleterre.

Distorsion

Le marché international des capitaux continue d'émettre bien plus d'euro-obligations à taux fixe qu'il ne peut en absorber, laissant ainsi entre 5 milliards et 7 milliards de dollars de papier invendu entre les mains de professionnels qui se le repassent inlassablement, comme des rugbymen incapables d'atteindre les buts que représentent les portefeuilles des investisseurs finaux. Un des principaux problèmes du marché euro-obligataire est de rester aligné sur l'évolution de l'emprunt à plus longue échéance, c'est-à-dire à trente ans (échéance 2016), du Trésor américain. Cette émission, qui bénéficie d'une liquidité extrême par ce que « victime » d'une constante attention nippone, est aussi celle dont le rendement est le plus bas parce que les maisons japonaises y puisent très largement.

La conséquence en est une distorsion pénible et irréaliste avec les autres émissions a plus courtes échéances, c'est-à-dire à dix ans et vingt ans, du gouvernement des Etats-Unis dont les rendements sont paradoxalement plus élevés. Comme la plupart des conditions des euro-émissions nouvelles continuent d'être fixées par rapport au rendement de l'emprunt 2016 du Trésor américain, elles ne peuvent refléter la réalité et découragent davantage les investisseurs internationaux qui, de toute manière, ne veulent pas, pour l'instant, s'engager à taux fixe.

La Communauté économique européenne (CEE) est, au début de la semaine, venue à la rescousse d'un marché de l'ECU fortement mis à mal depuis deux mois. Afin d'accélérer la convalescence du secteur libellé dans sa propre devise, la CEE avait, dès lundi, lancé une euro-émission de 75 millions d'ECU sur huit ans à partir d'un prix au pair et d'un coupon annuel de 7,375 %. La proposition, assortie d'une commission bancaire totalisant 1,875 %, a été bien reçue. Ce faisant, elle a permis au marché de l'ECU de retrouver un peu sa sérénité. « Pourvu que ça doure », comme disait Letizia. L'expérience passée a montré que tout redressement basé sur des termes réalistes provoquait souvent un optimiste prématuré et excessif qui contribuait à la sortie de nouvelles transactions dotées de conditions non satisfaisantes pour les investisseurs.

Le marché de l'eurofranc français se refait également une santé. L'euro-emprunt de 600 millions de francs sur dix ans offert cette semaine à un prix de 100,25 F par la Banque nordique d'investissement (NIB), qui est pour les pays scandivaves ce que la Banque européenne d'investissement est pous les membres de la CEE, a été bien accueilli sur la base d'un coupon annuel de 7,875 %. La conjonction d'un bon débiteur dont la dette est classée « AAA » par les agences américaines et de termes adéquats ont emporté l'adhésion. Dans la foulée, Fiat devrait sortir cette semaine son euro-emprunt inscrit au calendrier de juin. Si l'opération se déroule bien, Michelin pourrait alors offrir une euro-émission dont on ne sait encore si elle sera à un taux fixe ou convertible en actions.

C'est en général l'Euromarché qui donne des idées aux secteurs nationaux. Va-t-on, pour une fois, assister au mouvement inverse ? La très astucieuse opération montée en France par M. Jean Reboul, le brillant directeur financier de Gaz de France, pourrait, en effet, s'appliquer dans un proche avenir à des opérations euro-obligataires. Gaz de France a récemment lancé une offre publique de rachat sur l'encours de 2,5 milliards de francs d'une émission obligataire qu'il avait lancée en 1983 sur la base d'un coupon très onéreux de 15,20 %. L'innovation consiste à offrir aux porteurs non seulement un versement en espèces, mais, en plus, des warrants leur permettant d'acquérir en décembre prochain de nouvelles obligations à émettre par Gaz de France. En cas de baisse des taux d'intérêt pendant le déroulement de l'offre, le décalage de prix serait alors compensé par la valorisation des warrants. Une excellente idée, qui permet à M. Jean Reboul d'entrer dans la galerie des eurobanquiers brossée dans cette même rubrique il y a deux semaines, d'autant plus qu'il avait auparavant déjà réussi avec succès à restructurer à bien moindre coût la dette en devise de Gaz de France.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Le dollar ne veut pas baisser

A la surprise des opérateurs qui, la semaine dernière, pronostiquaient un retour du dollar à sa tendance baissière, le « billet vert » s'est montré tout à fait résistant, et même davantage, s'inscrivant, à la veille du week-end, au-dessus de 7,15 F, de 2,24 DM et de 167 yens.

La semaine avait pourtant mal commencé, avec une remontée sensible du mark, au lendemain des élections de Basse-Saxe, qui consacraient une courte victoire du parti du chancelier Kohl. Du coup, le dollar glissait au-dessous du seuil des 2,20 DM, revenant à près de 2,19. Mais les jours suivants, il amorçait une lente remontée qui l'amenait aux cours énoncés plus haut.

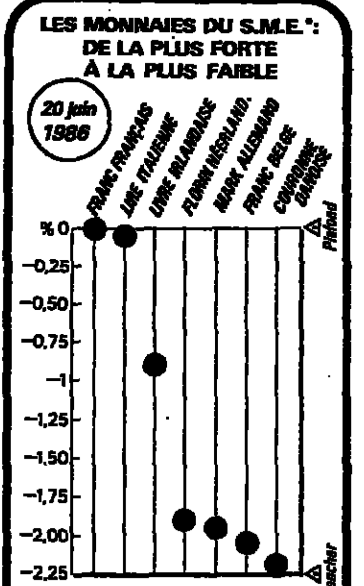
Les raisons de ce mouvement ? Elles sont un peu obscures. Sans doute, en milieu de semaine, M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, laissait-il entendre qu'une baisse supplémentaire du dollar n'était pas vraiment souhaitable (toujours la crainte d'une résurgence de l'inflation provoquée par la hausse du prix des produits importés). Il déclarait en même temps que les changements de parités des monnaies ne pouvaient, à eux seuls, rééquilibrer la balance commerciale. Ces propos contribuaient à raffermir un peu le « billet vert ».

En outre, les opérateurs estiment que la Banque fédérale d'Allemagne est décidée à bloquer toute baisse du dollar au-dessous de 2,20 DM, se tenant prête à intervenir aux paliers de 2,19 DM-2,18 DM. Vraies ou fausses, ces impressions, ou ces rumeurs, agissent comme des freins au recul de la devise américaine. Tout se passe comme si, pour l'instant, le dollar devait évoluer dans une fourchette de 2,19 DM – 2,25 DM. Cela n'empêche pas le premier économiste de la firme de courtage américaine Drexel-Burham-Lambert, M. Richard Hoey, d'estimer que le dollar risque de perdre encore 20 % de sa valeur, notamment à la suite d'une nouvelle réduction du taux d'escompte américain.

En Europe, on a noté une légère hausse du mark à Paris, qui est passé de 3,1839 F à 3,1890 F. Ce mouvement ne correspond pas à une baisse du franc, mais a été provoqué par la faiblesse de la couronne danoise, tombée au plancher du système monétaire européen, ce qui fait remonter la devise allemande, qui occupait auparavant cette dernière place. Le franc français garde toujours la première place dans le SME.

Quant à l'or, recherché avant le dixième anniversaire des émeutes dans la ville sud-africaine de Soweto, qui devait être chaud, il est retombé de 346 dollars à 339 dollars, cet anniversaire ayant été moins chaud que prévu. Décidément, il faudrait beaucoup de choses, actuellement, pour faire « bouger » un peu les cours du métal jaune.

F. R.



COURS MOYENS DE CLOTURE AU 20 JUIN

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5010	10,7456	2,7708	3,3667	68,8288	3,7915	2 310,83
	–	1,5235	10,7285	2,7804	3,3639	68,8927	3,8057	2 312,67
New-York	1,5010	–	13,9684	54,1711	44,5831	2,1810	39,5882	0,0649
	1,5235	–	14,2085	54,7945	45,2898	2,2114	40,0320	0,0649
Paris	10,7456	7,1590	–	387,81	319,17	15,6139	283,41	4,6517
	10,7285	7,0420	–	385,86	318,93	15,5727	281,91	4,6390
Zurich	2,7708	1,8460	25,7858	–	82,3004	4,0261	73,0799	1,1994
	2,7804	1,8250	25,9159	–	82,6540	4,0358	73,0534	1,2022
Francfort	3,3667	2,2430	31,3312	121,50	–	4,8920	88,7965	1,4574
	3,3639	2,2080	31,3547	120,99	–	4,8828	88,3987	1,4545
Bruxelles	68,8288	45,85	6,4045	24,8374	20,4413	–	18,1512	2,9792
	68,8927	45,22	6,4215	24,7781	20,4801	–	18,1025	2,9789
Amsterdam	3,7915	2,5260	35,2845	136,83	112,61	5,5092	–	1,6413
	3,8057	2,4980	35,4729	136,88	113,13	5,5241	–	1,6456
Milan	2310,83	1539	214,97	833,69	686,13	33,5659	609,26	–
	2312,67	1518	215,56	831,78	687,50	33,5692	607,69	–
Tokyo	251,56	167,60	23,4115	90,7908	74,7213	3,6553	66,3499	0,1089
	251,68	165,20	23,4592	90,5205	74,8188	3,6533	66,1329	0,1088

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 20 juin, 4,2714 F contre 4,2627 F le vendredi 13 juin.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Plutôt morose

« En ce qui concerne les taux d'intérêt, la baisse est faite, pour l'essentiel », a déclaré cette semaine M. Michel Camdessus, gouverneur de la Banque de France, parlant devant l'association des sociétés financières. Certes, tout le monde éprouve ce sentiment, mais l'entendre confirmer d'une voix si autorisée, cela impressionne, et plutôt mal, ceux qui, il y a quelques semaines encore, anticipaient à corps perdu la poursuite de la baisse du taux. Pourtant, lundi 16, à 15 heures, la Banque de France réduisait d'un quart de point son taux d'intervention, ramené de 7 1/4 % à 7 %, au plus bas depuis mai 1979. Cette mesure constituait une surprise égréable pour le marché, et notamment pour le MATIF, où l'échéance décembre faisait un bond de près d'un point. Pour les méchantes langues, ce n'était pas une surprise, mais simplement un coup de pouce pour la bonne réussite de l'adjudication record (11 milliards de francs) de bons du Trésor négociables le mardi 17 juin.

En tout cas, pour la Banque de France, qui justifiait publiquement cette mesure par le « bon indice » des prix en mai (+ 0,2 %) et par la non moins bonne tenue du franc, c'était tout ce qu'elle pouvait faire seule. Déjà, le train de diminution de la mi-mai avait été lancé unilatéralement par la France, qui avait un besoin vital de réduire ses taux d'intérêt, et devait encore le faire, à un rythme ralenti, pour diminuer le coût des investissements et de la construction. Après le quart de point du 17 juin, toute nouvelle diminution ne pourra être effectuée que dans un contexte mondial, et là, c'est la grande inconnue. Aux Etats-Unis, les perspectives économiques ne sont pas brillantes. En outre, les difficultés croissantes des pays endettés à honorer leurs dettes, le Mexique en premier, rendent nécessaire une nouvelle baisse des taux sur l'eurodollar comme à l'automne 1982. Mais toute diminution unilatérale du taux d'escompte de la Réserve fédérale risquerait de compromettre l'afflux de capitaux étrangers pour financer le déficit budgétaire, et, ainsi, de faire baisser davantage le dollar, ce que M. Volcker ne souhaite pas.

En Grande-Bretagne, où le loyer de l'argent est encore très élevé, une diminution serait bien accueillie, mais faite en commun, pour ne pas ébranler la livre.

Au Japon, toute réduction du coût du crédit, qui devient bien nécessaire pour relancer une économie fortement affectée par la hausse du yen, doit maintenant être accompagnée par une réduction du taux servi par la Caisse d'Epargne, encore élevé.

Quant à l'Allemagne, c'est le morceau « dur ». Pas question d'abaisser le loyer de l'argent, clament le président de la Banque centrale, M. Karl Otto Poehl, et encore plus le vice-président, M. Schlesinger : la masse monétaire allemande dérape, et il faudrait plutôt resserrer le crédit que le faciliter. Mais, a laissé entendre, il y a une quinzaine de jours, le ministre des finances, M. Gerhardt Stoltenberg, *« si tout le monde y va, nous irons aussi »*. La première quinzaine de juillet sera, à cet égard, intéressante à observer.

En attendant ces décisions, tout à fait hypothétiques, le marché français des obligations est morose. Certes, d'une semaine sur l'autre, les rendements ont un peu fléchi et les cours ont un peu remonté, l'échéance décembre du MATIF s'élevant de 110 à 110,80 après avoir bondi à 111,60 mardi 17 juin, après la diminution du taux d'intervention de la Banque de France. Quant aux rendements sur le marché secondaire, ils ont, tout de même, un peu fléchi, glissant aux environs de 8,10 % pour les emprunts d'Etat et de 9 % pour ceux du secteur public, les premiers étaient de 8 %. Rappelons qu'au plus bas, à la mi-mai, ils étaient tombés à 7,80 % sur les emprunts d'Etat à l'émission (OAT) et à 7,50 %, en spéculation, sur l'échéance décembre du MATIF. Ainsi s'est établi un écart plus normal entre le taux de l'argent au jour le jour, revenu à 7 % à la veille du week-end, et ceux du long terme.

Sur le marché primaire, où la diète a fait place à une timide réalimentation, les rares émissions nouvelles ont été diversement accueillies, parfois fraîchement. Cela a été le cas pour celles des Sociétés de développement régional (SDR), 470 millions de francs à taux variable (TMO) et 530 millions de francs à 8,10 % nominal et 8,60 % réel, bien malplacées. En revanche, l'émission de la Caisse nationale des autoroutes, 1,7 milliard de francs à quinze ans, 8,40 % nominal et 8,45 % réel, s'est enlevée rapidement, tout au moins au début. Enfin, la grande adjudication de bons du Trésor négociables de mardi 17 juin a remporté un beau succès, essentiellement d'ordre fiscal, puisque leurs coupons sont entièrement exonérés d'impôt. Cette émission était faite pour les SICAV de trésorerie, puisqu'elles n'ont plus le droit, depuis le début du mois, de placer leurs liquidités sur le marché monétaire. Elle a été couverte trois fois, 12,27 milliards de francs servis sur 37,73 milliards de francs offerts. Pour les bons à treize semaines, le taux moyen d'adjudication a été de 6,47 % contre 6,62 % il y a une semaine ; pour ceux à vingt-six semaines, le taux a été de 6,33 % au lieu de 6,49 % et pour ceux à cinquante-deux semaines, le taux a glissé de 6,20 % à 6,16 % contre 6,21 % précédemment, mais l'émission était petite.

Rappelons que cette émission « géante » est pour une bonne part destinée à alimenter le nouveau contrat sur bons du Trésor à quatre-vingt-dix jours qui devrait être lancé sur le Matif d'ici à la fin du mois. Ce contrat aura une valeur unitaire de 5 millions de francs, sur des bons à intérêt payable d'avance (IPA), et sur quatre échéances, trimestrielles, juin, septembre, décembre et mars (huit éventuellement). Il permettra de se prémunir contre les fluctuations affectant les taux d'intérêt à court terme, les contrats déjà existants s'appliquant au long terme.

FRANÇOIS RENARD.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Baisse du platine et du cacao

Le retour au calme sur les marchés des métaux précieux, lié à l'évolution de la situation en Afrique du Sud et à la nouvelle chute des cours du cacao, ont constitué les deux mouvements importants survenus cette semaine sur les diverses places commerciales.

MÉTAUX. – *La spéculation est retombée sur le marché du platine, les cours revenant pratiquement à leurs niveaux d'il y a deux semaines. L'anniversaire du premier soulèvement de Soweto en Afrique du Sud s'est déroulé dans une ambiance beaucoup moins violente que ne le redoutaient les observateurs. Aussi les achats de précaution ont-ils été remplacés par des allégements à court terme.*

Les cours de l'argent ont suivi ceux du platine dans leur retraite, enregistrant des reculs souvent sensibles.

Sur le marché de l'étain de Kuala-Lumpur les transactions restent toujours peu étoffées, accompagnées de fluctuations de cours réduites. Le gouvernement malais vient de décider, pour venir en aide aux mines, d'accorder un prêt de 140 millions de ringgits au taux de 6 %, correspondant à la différence entre les prix actuels du marché (14 ringgits) et leur coût moyen de production de 18 ringgits par kilo. Les ventes d'étain malais au cours des douze prochains mois devraient atteindre 35000 tonnes. Une amélioration pourrait se produire d'ici une année lorsque une grande partie du surplus actuel mondial de production de 100000 tonnes aura pu être écoulé. Il n'y a plus que cent quatre-vingts mines en activité en Malaisie au lieu de quatre cents avant la suspension des cotations sur le marché de Londres le 24 octobre 1985.

Effritement des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres. L'augmentation des stocks britanniques de métal porté à 140100 tonnes et la forte diminution des importations chinoises en sont à l'origine.

La faiblesse des prix du nickel a incité certains producteurs, notamment en Nouvelle-Calédonie, à réduire leur activité de près de 10 %.

Timide amélioration des cours de l'aluminium à Londres. Les stocks mondiaux de métal tendent à diminuer régulièrement au fil des mois. En outre, une grève paralyse les installations d'un important producteur américain.

La perspective d'un règlement prochain d'une grève en Australie a entraîné une légère baisse des prix du zinc à Londres.

DENRÉES. – *Nouvelle et sensible baisse des cours du cacao sur les différents marchés, qui atteint depuis le commencement de l'année près de 30 %. Des ventes plus importantes de fèves de la Côte-d'Ivoire, des offres à des prix attrayants de fèves brésiliennes, ont accéléré la chute des cours.*

L'Organisation internationale du cacao se réunira le 7 juillet à Genève, où représentants des pays producteurs et consommateurs tâcheront de trouver un terrain d'entente. Il est attendu un excédent mondial de production pour la prochaine saison.

En dépit d'achats effectués sur le marché mondial par différents pays, la baisse s'est poursuivie sur les cours du sucre. L'URSS importerait des quantités moins importantes que prévu.

LES COURS DU 19 JUIN 1986

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – Londres (en sterling par tonne) : cuivre (high grade), comptant, 938,90 (948,50) ; à trois mois, 951,50 (948,50) ; plomb, 280 (276) ; zinc, 537 (545) ; aluminium, 772,3 (763) ; nickel, 2 725 (2 720) ; argent (en pence par once troy), 336,40 (356). – New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 62,95 (64,15) ; argent (en dollars par once), 5,06 (5,23) ; platine (en dollars par once), 429,4 (454). – Penang : étain (en ringgit par kilo), 14,06 (14,11).

TEXTILES. – New-York (en cents par livre) : coton, juil., 67,60 (66,98) ; oct., 33,28 (33,21). – Sydney (en cents par kilo), laine peignée à sec, juil., 625 (622). – Roubaix (en francs par kilo), laine, inch. (42,50).

CAOUTCHOUC. – Kuala-Lumpur (en cents par kilo) : R.S.S. (comptant), 204,50 (205).

DENRÉES. – New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, juil., 1 696 (1 780) ; sept., 1 758 (1 840) ; sucre, juil., 6,31 (6,62) ; sept., 6,14 (6,76) ; café, juil., 187,51 (181,84) ; sept., 190,69 (184,50). – Londres (en livres par tonne, sauf pour le sucre en dollars) : sucre, août, 141 (153) ; oct., inch. (149) ; café, juil., 1 822 (1 780) ; sept., 1 862 (1 815) ; cacao, juil., 1 250 (1 304) ; sept., 1 285 (1 328). – Paris (en francs par quintal) : cacao, sept., 1 370 (1 400) ; déc., 1 400 (1 435) ; café, sept., 2 040 (1 970) ; nov., 2 080 (2 030) ; sucre (en francs par tonne), août, 1 285 (1 313) ; oct., 1 330 (1 348). Tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), juil., 149,90 (151,60) ; sept., 143,80 (149,10). – Londres (en livres par tonne), juin, 124 (123,75) ; août, 124,50 (124,75).

CÉRÉALES. – Chicago (en cents par boisseau) : blé, juil., 246,75 (247,75) ; sept., 247,75 (247) ; maïs, juil., 234 (230,50) ; sept., 198,75 (198,25).

INDICES. – Moody's, 966,10 (954,70) ; Reuter, 1 548,60).

Le Monde

ÉTRANGER

3 La libération de deux des otages français détenus au Liban.
4 Chine : la vie quotidienne à l'Université.
4 Turquie : dans les pas de l'« assassin du pape ».
5 Le congrès de l'Internationale socialiste à Lima.

POLITIQUE

6 M. Chirac à l'Hôtel de Ville de Paris : le plaisir d'être seul maître à bord ; 45 000 fonctionnaires municipaux qui prennent peu à peu l'esprit maison.
6 Francophonie : scènes de ménage rue de Babylone.

SOCIÉTÉ

8 « Le Monde » et le délit d'apologie du crime de collaboration devant le tribunal de Paris.
8 La treizième Coupe du monde de football au Mexique.
9 Les assises nationales de la prévention à Toulouse.

CULTURE

10 La fête de la musique.
10 L'adieu à Coluche : un hommage de Josiane Balasko.
10 La nouvelle donne culturelle au Maroc.
12 Communication.

ÉCONOMIE

13 Le gouvernement accepte que M. De Benedetti prenne le pouvoir chez Valeo.
13 La SNCMA reçoit une commande de 2 milliards de francs.
14 Revue des valeurs.
15 Crédits, changes et grands marchés.

RÉGIONS

7 Evry : les hôteliers à l'école.

SERVICES

Programme des spectacles .. 11
Carnet 12
Météorologie 12
Mots croisés 12

Au « forum » organisé par le RPR

M. Chirac assure les chefs d'entreprise de la « pérennité » de la politique engagée

M. Jacques Chirac s'est adressé, le samedi 21 juin, aux participants au « forum » organisé par le RPR à la porte de Versailles, à Paris. Plusieurs ministres, dont MM. Edouard Balladur, Philippe Séguin, Pierre Méhaignerie et Alain Madelin, avaient répondu, auparavant, aux questions de ces chefs et cadres d'entreprise, réunis sur le thème : « Décider pour une libre entreprise ».

Le premier ministre estime que *« l'opinion n'a pas encore pris vraiment la mesure des changements qui sont en cours »*, cela en raison, notamment, de la lenteur des travaux parlementaires. Il a assuré ses auditeurs que *« la plupart »* des décisions d'ordre législatif en cours d'examen par les Assemblées seront adoptées *« dans quelques semaines à peine, à l'issue de la session extraordinaire du Parlement »*, dont il va *« demander la convocation »*. *« La libération de notre économie et celle de notre société sont engagées »*, a affirmé M. Chirac.

« Le gouvernement, a-t-il souligné, *n'entend pas agir au jour le jour. Son horizon ne se limite pas aux sondages hebdomadaires de popularité ou aux indices économiques qui tombent chaque mois. Il a entrepris une action en profondeur pour redresser l'économie française et lui permettre de créer les emplois dont nos fils et nos filles ont si cruellement besoin. »* Il a ajouté : *« Beaucoup* [des mesures prises] *sont favorables aux entreprises. Mais elles ne sont pas prises pour les entreprises. Elles sont prises en faveur de l'investissement, en faveur de l'embauche, en faveur de la croissance (...). La responsabilité du gouvernement, c'est simplement de créer pour les entreprises un environnement qui soit favorable avec moins de taxes, moins de réglementations, moins de contraintes, avec plus de liberté. »*

Le premier ministre a assuré que, si le gouvernement a un projet économique, *« il a, aussi, un projet social »*, qu'*« il n'est pas un gouvernement de revanche sociale »*, ni celui *« d'une classe contre une autre, des patrons contre les travailleurs »*, mais *« celui de tous les Français »*. Soulignant *« le poids de l'héritage »*, M. Chirac a déclaré : *« Je sais que l'INSEE a prévu, d'ici à la fin de l'année, entre 150 000 et 220 000 chômeurs supplémentaires. Le seul engagement que je prends, c'est que nous ferons tout pour aider les chômeurs à retrouver un emploi. »* Il a annoncé des aides spécifiques pour les *« chômeurs âgés »*, mesures qui s'ajouteront à celles prévues pour les jeunes.

M. Chirac a consacré un développement à la *« participation »*, qui est une *« chance »* et dont il ne veut pas faire, a-t-il dit, *« le miroir aux alouettes du dialogue social »*. *« L'effort de chacun*, a-t-il déclaré, *doit se traduire par un bénéfice tangible. Une part de la productivité gagnée, de la valeur ajoutée, des résultats d'exploitation doit permettre aux salariés, par des moyens nouveaux, d'être associés au développement de leur entreprise, et d'en tirer, eux-aussi, un profit. La privatisation sera, à cet égard, exemplaire. Elle sera l'occasion de développer un véritable actionnariat des travailleurs et un vaste actionnariat populaire. Et je pense, là, à l'ensemble des petits épargnants, qui ne doivent pas être exclus du redressement national. »*

Le premier ministre a déclaré, ensuite, que les chefs d'entreprise, pour *« remettre la France en marche »*, doivent avoir *« la certitude d'une certaine pérennité de cette politique nouvelle »*. *« Or cette certitude*, a-t-il dit, *ils peuvent l'avoir. D'abord parce que la Constitution donne clairement au gouvernement les moyens de mener sa politique. Ensuite parce que la situation électorale de l'opposition est telle que la majorité actuelle est assurée de rester longtemps en charge du pays. Enfin parce que, au-delà même des clivages politiques, les Français comprennent mieux, aujourd'hui, le rôle des entreprises et le fonctionnement de l'économie. Il y a là une évolution profonde dans l'esprit de nos concitoyens. C'est cette évolution qui nous permet d'engager une politique durable de redressement et de libération. »*

M. Chirac a cité, comme facteurs de réussite de cette politique, la conjoncture mondiale *« favorable »*, la *« confiance des milieux internationaux »* et la *« décélération de l'inflation »*, laquelle a dégagé du pouvoir d'achat et permet de prévoir un progrès de la consommation. *« A quoi s'ajoute évidemment*, a-t-il dit, *l'effet qu'auront sur l'activité les mesures prises — et déjà entrées en vigueur — en faveur du logement, des travaux publics et de l'emploi des jeunes. »*

La France va donc, selon M. Chirac, *« retrouver la croissance »*, le gouvernement, a-t-il déclaré, *« par la réduction des charges, par la libération de l'économie et de la société, veut ramener la croissance, créer des emplois, sauver nos jeunes du chômage. Par le dialogue social, par la concertation, par la participation, il veut rassembler les Français autour d'un projet commun. Cette politique est, dès maintenant, largement engagée. Elle sera poursuivie avec la volonté et la ténacité nécessaires. Avec le soutien des Français, avec votre soutien, je ne doute pas de son succès »*.

L'enquête sur le décès de cinq nourrissons

Le vaccin était innocent mais les enfants étaient malades

Suspecté d'avoir pu être à l'origine de la mort subite, en mars dernier, de cinq nourrissons, le lot Z 1277 du vaccin tétracoq de l'Institut Mérieux vient d'être innocenté par l'enquête menée depuis près de trois mois par la direction générale de la santé (DGS). Dans un communiqué publié le 20 juin, le ministère de la santé indique qu'aucune anomalie n'a été décelée dans les lots de vaccins incriminés à la suite des contrôles rigoureux de ces échantillons.

Toutefois, cette affaire n'est pas close pour autant : l'enquête de la DGS a permis de montrer que, au moment de la vaccination, au moins trois des cinq nourrissons souffraient d'une infection virale s'accompagnant de reflux gastro-œsophagien (remontée du contenu de l'estomac vers l'œsophage et la trachée exposant au risque de mort par inondation des poumons). Il semble donc bien que, dans trois cas au moins (l'autopsie n'a été pratiquée que sur trois bébés), la responsabilité du médecin qui a vacciné risque de se trouver engagée.

Il est en effet impératif, ainsi que le rappelait Mme Barzach, ministre délégué chargé de la santé, lorsqu'elle avait pris la décision de lever l'interdiction de la vaccination associée DT-Coq-polio (*le Monde* du 9 avril) de *« s'assurer du bon état général de l'enfant et de l'absence de toute maladie avant de procéder à une vaccination »*. Cette règle de prévention n'a donc, semble-t-il, pas été respectée dans au moins trois cas.

Restait donc aux enquêteurs de la DGS à établir s'il était possible que le simple fait de vacciner des nourrissons pouvait exposer ces derniers au risque de mort subite. La DGS rappelle que cette dernière est la circonstance la plus fréquente de mort chez les bébés entre un mois et un an (mille cinq cents décès par an en France) et que, compte tenu de la fréquence des vaccinations quadruples associées à cet âge, *« on peut s'attendre, du seul fait du hasard, à observer des cas de mort subite inexpliquée du nourrisson dans les vingt-quatre heures suivant l'injection du vaccin »*.

Pour déterminer si la vaccination est, en elle-même, un facteur de risque de mort subite, une enquête statistique plus poussée menée par la DGS et l'INSERM est en cours. Ses résultats seront connus au mois de septembre. Il semble à peu près établi qu'il se produit une très nette augmentation de la fréquence des morts subites aux mois de mars et avril — période, où, traditionnellement, on vaccine beaucoup les enfants. Il ne s'agit vraisemblablement que d'une coïncidence. Cependant, dans le doute, de nombreux médecins préfèrent s'abstenir de toute vaccination pendant ces deux mois.

Cette affaire du vaccin tétracoq avait relancé la polémique sur l'utilité et l'usage systématique de certains vaccins. Mais il est clair que la vaccination contre des maladies aussi graves que la polio, la diphtérie et le tétanos ne saurait être remise en question. La DGS rappelle que l'on assiste, en France comme en Angleterre, à une recrudescence des cas de rubéole qui pourrait avoir des conséquences dramatiques si cette maladie contagieuse frappe des femmes enceintes non vaccinées. C'est pourquoi, indique la DGS, il faut faire vacciner tous les enfants des deux sexes entre quinze et dix-huit mois (en association avec la rougeole) et revacciner les fillettes entre onze et treize ans, à l'occasion du rappel DT-polio. Les jeunes filles et les jeunes femmes en âge de procréer ne présentant ni attestation de vaccination rubéolique antérieure ni résultat sérologique positif doivent être vaccinées.

FRANCK NOUCHI.

A la télévision

Maintien de l'appel à la grève le 25 juin mais... avec le Mundial

Les syndicats CFDT, CGT et SNJ ont décidé de maintenir leur appel à la grève le 25 juin, jour des demi-finales du Mundial, et ont déposé un préavis pour les deux jours suivants. Cette position a été adpotée à l'issue d'une longue réunion intersyndicale, vendredi 20 juin, au terme d'une journée de grève suivie par un peu plus de 50 % des personnels de radio-télévision.

Cependant, les syndicats ont souligné que les assemblées générales des personnels à Paris et en province se sont prononcées en faveur d'une grève *« active »*, qui permettrait la diffusion des matches de la Coupe de monde et donnerait aux syndicats la possibilité de donner, sur l'antenne, les raisons de leur mouvement. Cette proposition risque de mettre dans l'embarras le gouvernement, puisque la loi ne prévoit pas la retransmission d'une manifestation sportive dans le cadre du service minimum et qu'il lui faudrait alors accorder une dérogation... Les syndicats ont d'autre part décidé de demander aux PDG des chaînes la diffusion d'une grande journée vouée au florilège des plus grands moments de la télévision publique.

Seule une rencontre entre le ministre de la culture et de la communication et une délégation syndicale pourrait désormais débloquer la situation. *« Mais nous voulons une vraie rencontre, pas à la sauvette »*, affirment les syndicats.

A la station Tolbiac

Deux morts dans le métro parisien

Un Antillais et un Asiatique, gravement blessés pendant la nuit du jeudi 19 au vendredi 20 juin à la station de métro Tolbiac à Paris, sont morts dans les hôpitaux où ils avaient été transportés. *(Lire nos dernières éditions.)*

Vers 22 h 30, jeudi, trois Antillais, plusieurs passagers et une femme gardien de la paix en civil, qui venait de terminer son service, avaient pris place dans une rame de métro, sur la ligne Porte de la Villette-Porte d'Italie. Selon les déclarations du fonctionnaire de police, les trois Antillais, en état d'ébriété, ont commencé à chercher la bagarre et à importuner les voyageurs.

L'un d'eux a tiré la sonnette d'alarme : le conducteur de la rame a alors stoppé à la station Tolbiac. Descendus sur le quai, deux des Antillais se sont mis à poursuivre un autre homme de race noire en brandissant un couteau. La femme gardien de la paix a alors essayé de s'interposer et, l'un des deux Antillais la menaçant de près avec un couteau, elle a sorti son arme de service et a fait feu, l'atteignant au ventre.

Si l'on en croit divers témoignages, la balle aurait également blessé un Asiatique qui se serait trouvé là par hasard. Cet Asiatique — démuni de papiers d'identité — est mort peu après son transfert à l'hôpital. Enfin, une enquête a été ouverte par l'IGS (inspection générale des services).

INDE

Le transfert de la ville de Chandigarh au Pendjab est de nouveau reporté

Le gouvernement indien a reporté l'octroi, prévu ce samedi 21 juin, de la ville de Chandigarh à l'Etat du Pendjab. La nouvelle date retenue pour ce transfert est le 15 juillet.

NEW-DELHI
de notre correspondant

Les hindous de l'Haryana, voisins mécontents de la perte de « leur » capitale — peuplée de 400 000 habitants, — ont décidé d'empêcher ce transfert. L'armée a été placée en état d'alerte. Nehru, il y a trente ans, croyait voir en Chandigarh *« le symbole de notre foi en l'avenir de l'Inde »* ! Aujourd'hui, quadrillée par la police et l'armée, la belle cité conçue par Le Corbusier symbolise plutôt la difficulté qu'ont les Indiens à vivre ensemble.

On s'attend, en effet, à des troubles, voire des émeutes dans l'Etat de l'Haryana, qui partage encore la capitale avec la province du Pendjab. Plusieurs organisations politiques hindouistes, religion dominante en Haryana, ont littéralement appelé la population à la révolte, mais l'annonce du report du transfert a réduit la tension dans l'Etat de l'Haryana.

Le transfert de Chandigarh au Pendjab constituait l'élément-clé de l'accord conclu en juillet 1985 entre le premier ministre et le chef modéré des Sikhs. Sur le principe de l'opération tout le monde ou presque est d'accord. Chacun sait qu'il s'agit d'une condition nécessaire au rétablissement de la paix au Pendjab. Ce qui fait problème et permet à l'opposition hindouiste de marquer des points, ce sont les marchandages qui ont présidé à ce partage intercommunautaire. En 1970, quatre ans après que le « grand Pendjab » eut été une seconde fois sectionné pour créer l'Haryana (1), Indira Gandhi avait promis à cet Etat qu'en échange de l'abandon de Chandigarh il recevrait deux riches districts (120 000 hectares) du Pendjab, dans une région frontalière avec le Pakistan. Seize ans plus tard, pour des raisons techniques et politiques, l'échange n'a pas pu se faire.

Une commission nommée par Rajiv Gandhi a alors proposé que le Pendjab abandonne 28 000 hectares à son voisin. Théoriquement, l'échange doit être simultané. Mais la commission n'ayant pas identifier toute la surface à concéder, un nouveau délai est possible...

D'ici trois ans, *« le pays des cinq rivières »* (Pendjab en sanscrit) devra également avoir complété un canal destiné à étancher la soif de l'Haryana.

C'est ce marché, finalement entériné cette semaine, que dénoncent les hindouistes de l'Haryana, les extrémistes sikhs et certains politiciens modérés. Tous estiment avoir été abusés.

Ironie de l'histoire, il y a trente ans, cette cité, qui est sans doute la plus fonctionnelle et la moins « indienne » des villes de l'Inde, personne n'en voulait...

PATRICE CLAUDE.

(1) La première partition du Pendjab eut lieu en 1947. C'est pour remplacer Lahore, capitale historique des Sikhs, restée du côté pakistanais, que Nehru décida la construction de Chandigarh.

● **Neuf tués au Pendjab.** — Un policier sikh et huit hindous ont été tués, vendredi 20 juin, au Pendjab, par des extrémistes sikhs présumés. A New-Delhi, le même jour, une manifestation hindoue a dégénéré en affrontements avec la police. Huit policiers et un manifestant ont été blessés. *(AFP.)*

● **Sri-Lanka : arrestations.** — Cinq hommes d'affaires tamouls ont été arrêtés dans le cadre de l'enquête sur l'attentat commis le 3 mai par des séparatistes contre un avion d'Air-Lanka (*le Monde* du 6 mai), a annoncé vendredi 20 juin le quotidien *Divaina* de Colombo. — *(AFP).*

Hésitations allemandes sur l'avion spatial Hermès

La RFA repousse à l'été 1987 sa décision de participer ou non à la construction de l'avion spatial Hermès. C'est ce que vient d'annoncer M. Heinz Riesenhuber, ministre de la recherche et de la technologie, après une réunion interministérielle consacrée au programme aérospatial pour les quinze prochaines années. Le chancelier Kohl avait indiqué, début juin, qu'il prendrait sa décision *« avant la fin de l'année »*. M. Riesenhuber a précisé que cette déclaration ne concernait qu'une éventuelle participation aux études de définition.

Le calendrier prévu en France pour les différentes étapes du développement de Hermès ne requiert pas d'engagement des partenaires européens avant la mi-1987. Toutefois, la prise de position de M. Riesenhuber est à rapprocher du récent limogeage de M. Wolfgang Finke, chef du département aéronautique et espace au ministère, qui passait pour un partisan de Hermès. M. Riesenhuber n'a jamais critiqué le projet, mais il est notoire qu'il ne veut pas s'engager à le financer. Il sait qu'il aura déjà du mal à obtenir de son collègue des finances, M. Gerhard Stoltenberg, les crédits nécessaires aux programmes spatiaux Ariane-5 et Colombus (participation européenne à la station américaine) décidés en février 1985 à la conférence de Rome.

Les déboires d'Ariane ne poussent évidemment pas les Allemands à une décision rapide. Les difficultés rencontrées par les spécialistes pour analyser les causes du dernier échec indiquent que le fonctionnement du moteur à hydrogène et oxygène liquide n'est pas entièrement maîtrisé. Or avant que Hermès soit en orbite, il faut construire le gros moteur Vulcain (ex HM-60) qui équipera Ariane-5, puis ce lanceur.

M. A.

L'affaire du « Rainbow-Warrior »

Le groupe parlementaire d'amitié France-Nouvelle-Zélande suspend ses activités

Le groupe parlementaire d'amitié France-Nouvelle-Zélande a chargé son nouveau président, M. Alain Peyrefitte (RPR), de *« faire savoir à l'ambassadeur* (néo-zélandais) *qu'il n'aurait aucune activité tant que la libération des faux époux Turenge ne serait pas effective »*, a indiqué, vendredi 20 juin, un communiqué du groupe. M. Roland Nungesser (RPR), qui *« considère qu'il faut aller plus loin pour souligner fermement l'indignation de l'opinion publique française »*, a démissionné du groupe d'amitié, poursuit le communiqué. M. Nungesser a cependant précisé qu'*« il reprendrait sa démission dès que seraient libérés les deux officiers français »*.

D'autre part, suite à la déclaration conjointe des gouvernements français et néo-zélandais, le Foreign Office a publié vendredi le communiqué suivant : *« Le gouvernement britannique se félicite de l'accord intervenu entre la Nouvelle-Zélande et la France pour porter devant le secrétaire général des Nations unies les problèmes nés de l'affaire du* Rainbow-Warrior. *Ayant constamment émis l'espoir que ses deux amis de longue date pourraient parvenir à une solution, le gouvernement britannique sait gré au secrétaire général de leur en donner la possibilité. »*

Coquille dans un sujet du baccalauréat

Une inversion de chiffres gênait la compréhension du deuxième problème de chimie dans l'épreuve de physique de la série C du baccalauréat des académies de Paris, Créteil, Versailles. Le rectorat l'a fait rectifier par téléphone, et des consignes ont été données aux correcteurs pour qu'ils tiennent compte de cet incident et notent avec clémence. Une permanence d'information téléphonique est à la disposition de ceux d'entre eux qui souhaiteraient avoir des conseils.

D'autre part, le rectorat estime que le sujet de mathématiques de la série D était parfaitement *« conforme au programme et au niveau des élèves »*, contrairement à ce que certains enseignants avaient fait observer à M. Monory (*le Monde* du 21 juin).

M. ANDRÉ GIRAUD invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. André Giraud, ministre de la défense, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche 22 juin, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Giraud, qui fut ministre de l'industrie de 1978 à 1981 et qui n'a pas brigué de mandat parlementaire le 16 mars dernier, répondra aux questions d'André Passeron et de Jacques Isnard du *Monde* et de Paul-Jacques Truffaut et de Dominique Pennequin de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

Le numéro du « Monde » daté 21 juin 1986 a été tiré à 502 037 exemplaires

A B C D E F G